

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

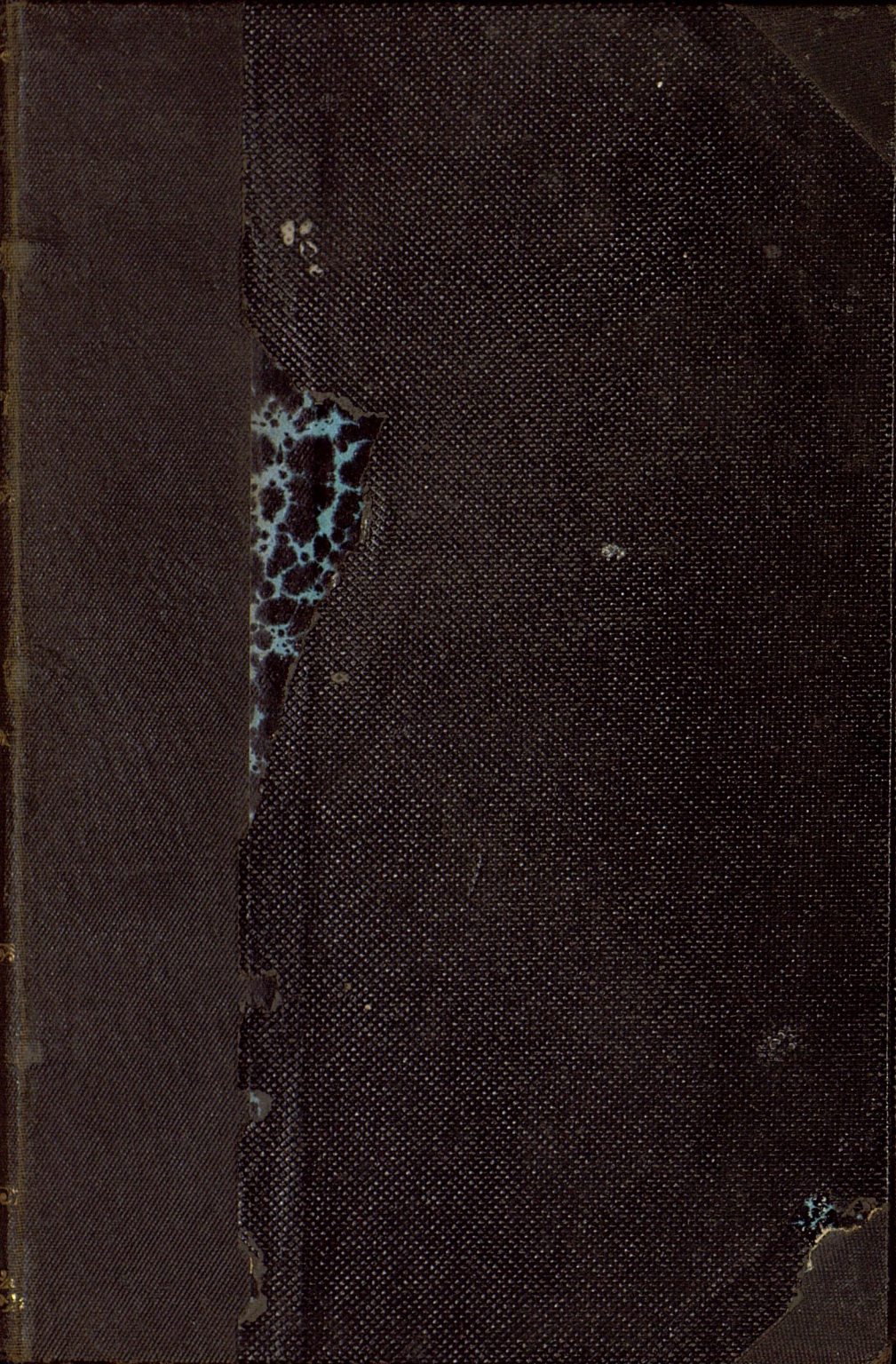
Almanach de l'Université de Gand, Gand, 1889.

En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir@ulb.ac.be)

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron. Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>





UNIVERSITÉ DE GAND

1889

ALMANACH

(5^{me} Année)

ALMANACH DE L'UNIVERSITÉ DE GAND

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

GAND, LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE

- Première année : 1885, avec le portrait de
M. Laurent *épuisé*
- Deuxième année : 1886, avec les portraits
de MM. Callier et Wagener fr. 2,50
- Troisième année : 1887, avec le portrait de
M. Dauge. fr. 2,50
- Quatrième année : 1888, avec le portrait de
M. Discailles. fr. 2,50
-

ALMANACH
DE
L'UNIVERSITÉ DE GAND

GAND, IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN, AD. HOSTE, SUCC^r.



Gard, Lith Florimond Van Loc .

L. Olivier

1889

ALMANACH

DE

L'UNIVERSITÉ DE GAND

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(5^{me} ANNÉE)



GAND

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR

rue des Champs, 49

À la Mémoire

DE

ÉTIENNE POIRIER,

Les Étudiants libéraux de Gand.

AVANT-PROPOS.

Nous publions aujourd'hui le cinquième *Almanach de l'Université de Gand*, et ce n'est pas sans une certaine fierté que nous voyons ainsi se continuer par nos soins l'œuvre qu'ont entreprise nos aînés. Lorsque nos frères de Liège, entraînés par notre exemple, ont voulu faire paraître à leur tour un annuaire, ils ne purent, malgré le succès qu'ils obtinrent, pousser leur publication au-delà du premier volume. Seul, l'almanach de Gand subsiste et donne

régulièrement chaque année aux étudiants belges et étrangers, l'occasion de fraterniser sur le domaine littéraire.

Nous remercions tous ceux qui, par leur collaboration ou leur souscription, nous mettent à même d'arriver à ce résultat ; nous les remercions et nous leur demandons de nous rester fidèles.

LE COMITÉ DE PUBLICATION :

Les Membres,

Le Secrétaire,

EUGÈNE VAN AUBEL, HENRI BODDAERT, PAUL BERGMANS.
JULES GASPAR, FRITZ LUTENS.





PARTIE ACADÉMIQUE



ÉPHÉMÉRIDES UNIVERSITAIRES.

JANVIER.

- 4 1843. Fondation de l'Académie de Delft.
8 1632. Fondation de l'Athenæum d'Amsterdam.
15 } 1881. Première Fête internationale d'*Étudiants*
16 } *libéraux*.
17 1755. Fondation de l'Université de Moscou.
18 1881. Fondation du *Cercle des Étudiants-Ingénieurs*.
20 } 1883. Fête universitaire offerte par les Étudiants
21 } libéraux de Gand à leurs frères belges et
étrangers.
21 1886. Mort du journal l'*Étudiant*, organe de la
jeunesse universitaire libérale (né à
Bruxelles le 24 janvier 1884).
26 1867. Concert de charité organisé par le Corps des
Étudiants.
26 1886. Les Étudiants en Médecine de l'Université
de Bruxelles demandent au Conseil com-
munal, qui passe à l'ordre du jour sur la
pétition, que les cliniques enlevées à leurs
professeurs leur soient rendues.
29 1882. Meeting universitaire organisé par le Cercle
des Étudiants progressistes de Bruxelles.



FÉVRIER.

- 2 1880. Création du *Cercle littéraire des Étudiants*.
3 1878. Grand concert de charité donné sous les
auspices du Corps des Étudiants.
4 1878. Fondation de l'*Union des anciens Étudiants*.
5 1881. Fondation du *Cercle des Élèves-conducteurs
libéraux*.
6 1873. La Société générale des Étudiants de Bru-
xelles décide de fonder une Fédération des
Étudiants Belges.
7 1882. Création de la *Fanfare des Étudiants libéraux*
(1882-1884).
8 1575. Fondation de l'Université de Leyde.
11 1887. Mort de François Laurent.
12 1867. Création du *Cercle musical des Étudiants*,
(1867-1880).
21 1852. Fondation de la société *'t Zal wel gaan*.
24 1880. Institution d'une chaire d'histoire contem-
poraine.



MARS.

- 1 1885. Célébration solennelle du dixième anniver-
saire de la *Société générale des Étudiants*.
5 1884. Création des Sections normales flamandes.
7 1862. Grand concert de charité organisé par les
Étudiants.
10 1885. Grève des Étudiants Italiens.
13 1884. Mort de J. F. J. Heremans, professeur
émérite, ancien échevin de l'instruction
publique.

- 14 1874. Concert donné par le *'t Zal wel gaan*, au profit d'œuvres libérales.
- 14 1886. Cavalcade organisée par la *Société générale des Étudiants* au profit de *l'Avenir*.
- 19 1852. Fondation de l'*École des Arts et Manufactures*.
- 21 1885. Apparition du premier *Almanach de l'Université de Gand*, publié sous les auspices de la *Société générale des Étudiants*.
- 24 1878. Mort de J. Roulez, administrateur-inspecteur de l'Université.
- 26 1636. Fondation de l'Université d'Utrecht.
- 26 1887. Grand concert de charité organisé par les Étudiants de Gand avec le concours de la garde-civique et de l'armée.
- 27 1887. Mort de J. J. Kickx, recteur de l'Université.



AVRIL.

- 13 1877. Liège. — Le clergé de l'église St Christophe refuse l'entrée du temple au drapeau des Étudiants. La commission permanente décide que dorénavant les Étudiants n'assisteront plus en corps à une cérémonie du culte catholique
- 13 1885. L'Académie de Belgique décerne le prix de Keyn, à M. Ernest Discailles, professeur à l'Université, pour son travail sur *Guillaume le Taciturne* et *Marnix de Ste Aldegonde*, et à M. Mac Leod, professeur à l'École normale de Bruges, agrégé à l'Université, pour sa *Zoologie*.
- 16 1883. Pose de la première pierre de l'Institut des sciences.

- 23 1885. Les Étudiants de Gand envoient une
adresse de sympathie à leurs frères d'Italie.
- 26 1872. Les Étudiants étrangers fréquentant les
cours de notre Alma Mater offrent un
drapeau au corps des Étudiants.
- 26 1885. Le 't Zal wel gaan fête l'apparition de son
25^e Almanach.
- 28 1877. Les Étudiants gantois, approuvant la con-
duite énergique de leurs Frères liégeois,
décident à leur tour de ne plus assister
en corps aux cérémonies du culte catho-
lique.



MAI.

- 3 1884. Fondation de la *Section des Conférences* de la
Société générale des Étudiants.
- 5 1870. Création de la *Societas Philadelphica Studio-*
sorum Gandavensium (+).
- 7 1881. Création d'une section normale pour l'en-
seignement des sciences commerciales
(1881-1884).
- 8 1881. Constitution à Liège de la Fédération libé-
rale des Sociétés d'Étudiants belges.
- 9 1857. La commission de l'Index jette l'interdit sur
la publication *Noord en Zuid* éditée par le
't Zal wel gaan.
- 10 1806. Réorganisation de l'Université de Paris,
fondée en 1200.
- 12) 1884. Louvain. — Fêtes du cinquantenaire de
13) l'Université catholique.
- 14 1882. Concert organisé par la *Fanfare des Étú-*
diants libéraux au profit de l'*Œuvre de la*
Presse.

- 15 1883. Réception de l'*Estudiantina Española*.
18 1879. Grand concert organisé sous les auspices de
la *Société Générale des Étudiants* au profit
des victimes de la catastrophe de Frameries.
20 1876. Loi sur l'enseignement supérieur.
21 1883. Fondation de l'*Union Luxembourgeoise*.
21 1885. Manifestation libérale en l'honneur de M. le
recteur A. Callier.
30 1887. Nomination de M. Wolters au rectorat.
31 1888. Mort de G. Boddaert, professeur ordinaire
à la faculté de médecine.



JUIN.

- 5 1883. Organisation de la *Fédération des Étudiants
libéraux*. On lui confie la garde et la
disposition du drapeau.
16 1834. Fondation de l'Université de Louvain.
17 1855. Entrée triomphale de la *Société des Étudiants*
qui a remporté au concours de chant, à
Lille, une énorme..... buse.
18 1884. Suppression du Ministère de l'instruction
publique.
21 1884. M. Woeste, ministre de la justice, dans une
lettre impertinente, annonce à Fr. Laurent
qu'il est décidé à retirer le projet de loi
concernant l'avant-projet de révision du
code civil.
23 1886. Mort de P. J. Wouters, professeur ordinaire
à la faculté de philosophie et lettres.



JUILLET.

- 1 1578. Fondation de l'Académie Calviniste de Gand,
supprimée en 1585.
- 7 1886. Incendie des bâtiments de l'Université de
Bruxelles.
- 8 1860. Visite de Léopold I aux Étudiants gantois.
- 10 1887. Inauguration de la statue de Joseph Guislain.
- 15 1849. Loi sur l'enseignement supérieur.
- 25 1882. Arrêté royal concernant l'obtention des
bourses de voyage.
- 31 1884. M. Jacobs, ministre de l'intérieur, supprime
la Section commerciale de l'École normale
des sciences.



AOUT.

- 7 1814. Fondation de l'Université de Groningue.
- 7 1888. Mort d'Étienne Poirier, professeur ordinaire
à la faculté de médecine.
- 31 1884. Les Étudiants de Gand participent à
Bruxelles, à la grandiose manifestation
du parti libéral.



SEPTEMBRE.

- 7 1426. Fondation de l'ancienne Université de Lou-
vain († 1792).
- 15 1883. Mort de J. Plateau, professeur émérite à la
faculté des sciences.
- 16 1832. Mort de Ch. Van Hulthem, curateur de
l'Université.
- 16 1853. Arrêté royal instituant le diplôme de docteur
en sciences.

- 22 1884. Le roi sanctionne la loi scolaire. —
MM. Callier et Seresia sont déchargés
respectivement des cours de droit public
et de droit naturel.
- 25 1816. Arrêté décidant la fondation des Universités
de Gand et de Liège.
- 30 1885. Création d'un cours de bactériologie et d'un
cours de policlinique interne.



OCTOBRE.

- 1 1838. Fondation de l'École du génie civil.
- 2 1876. Arrêté royal concernant l'application de la
loi de 1876 sur l'enseignement supérieur.
- 6 1879. Le professeur Laurent est promu au grade
de Commandeur de l'ordre de Léopold.
- 9 1817. Fondation de l'Université de Gand.
- 9 1826. Inauguration du Palais de l'Université.
- 11 1870. Installation de M. J. Fuerison comme recteur.
- 15 1867. Installation de G. Andries comme recteur.
- 15 1873. Installation de M. F. Soupart comme recteur.
- 16 1855. Remise du rectorat à J. Roulez, en l'absence
du recteur entrant, C. Serrure.
- 17 1864. Installation de J. J. Haus comme recteur.
- 17 1879. Installation de M. Albert Callier comme
recteur.
- 19 1885. Installation de J. J. Kickx comme recteur.
- 28 1860. Visite de Léopold I aux Étudiants de Liège.



NOVEMBRE.

- 3 1817. Fondation de l'Université de Liège.
4 1862. Dissolution de la *Société des Étudiants* (fondée en 1854).
5 1867. Les Étudiants célèbrent brillamment le 50^e anniversaire de la fondation de l'Université de Gand.
6 1815. Reconstitution de l'Université d'Utrecht.
8 1878. Mort de Ch. Andries, inspecteur des études des Écoles, ancien recteur.
8 1884. Les Étudiants de Gand, réunis en assemblée générale, décident à l'unanimité de demander :
1^o La dissolution des Chambres.
2^o L'abrogation de la loi scolaire.
11 1871. Fondation du *Cercle des Étudiants* de l'Institut de Commerce d'Anvers.
14 1871. Reconstitution du cercle *'t Zal wel gaan*.
17 1887. Réapparition à Bruxelles du journal *l'Étudiant*.
20 1834. Fondation de l'Université de Bruxelles.
21 } 1884. Les Étudiants bruxellois organisent des fêtes
22 } splendides à l'occasion du 50^e anniversaire
23 } de la fondation de leur Université.
28 1868. Fondation du *Cercle des Étudiants Wallons*.
30 1878. M. le professeur Dauge est nommé inspecteur de l'École préparatoire du Génie civil.



DÉCEMBRE.

- 5 1838. Premier souper annuel des Étudiants du Génie civil.
6 1882. Pour la première fois une jeune fille est autorisée à suivre les cours de l'Université.

- 9 1877. Grande manifestation libérale en l'honneur
du professeur Laurent.
- 12 1871. Fondation de la *Société Générale des Étudiants*.
- 14 1881. Premier souper annuel des Étudiants libé-
raux des facultés de Droit et de Philoso-
phie et Lettres.
- 15 1880. Fondation de la *Société libérale des Étudiants*
en Médecine.
- 17 1875. Reconstitution de la *Société générale des*
Étudiants.
- 18 1885. Grève des Étudiants en Médecine de Bruxel-
les, à la suite du retrait des cliniques à
MM. les professeurs Crocq, Guillery, De
Roubaix et Hiernaux.
- 20 }
21 } 1863. Congrès d'Étudiants à Gand.
22 }
23 }
28 } 1847. Institution de l'École normale des Sciences.





UNIVERSITÉ DE GAND.

I. ADMINISTRATION.

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
DIRECTEUR DES ÉCOLES SPÉCIALES.

A. Wagener, professeur émérite de la faculté de philosophie et lettres.

RECTEUR

pour les années 1888-1891.

G. Wolters, professeur ordinaire à la faculté des sciences.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

pour l'année 1888-1889.

J. Mister, professeur ordinaire à la faculté des sciences.

COLLÈGE DES ASSESSEURS
pour l'année 1888-1889.

- G. Wolters*, recteur.
H. Pivonne, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
R. De Ridder, doyen de la faculté de droit.
L. De Permentier, doyen de la faculté des sciences.
A. De Cock, doyen de la faculté de médecine.
J. Mister, secrétaire du conseil académique.

INSPECTEURS DES ÉTUDES.

- E. Boudin*, inspecteur général des ponts et chaussées, avec rang de professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures.
F. Dauge, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures et à l'école normale des sciences.

COMMISSAIRES POUR LES AFFAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

- Ch. Michel*, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.
R. De Ridder, professeur ordinaire à la faculté de droit.
G. Van der Mensbrughe, professeur ordinaire à la faculté des sciences.
C. Van Bambeke, professeur ordinaire à la faculté de médecine.

SECRÉTAIRE DE L'ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR.

- A. Verschaffelt*, docteur en philosophie et lettres, rempart des Chaudronniers, 12.

RECEVEUR DU CONSEIL ACADÉMIQUE
pour l'année 1888-1889.

A. Verschaffelt, docteur en philosophie et lettres.

COMMIS-RÉDACTEUR.

L. Hombrecht, candidat-notaire, rue des Vanniers, 21.

APPARITEURS.

G. Vrebos, chaussée de Bruges, 76.

L. Willems, rue de Flandre. 46.





II. CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- MM. *Fuerison*, Coupure, 119.
Gantrelle, chaussée de Courtrai, 96.
Wagner, boulevard du Jardin zoologique, 27.
O. Merten, Coupure, 175.
Motte, quai des Moines, 1.
Thomas, rue Guillaume Tell, 25.
Fredericq, grand Gewat, 4.
Discailles, marché au Beurre, 3.
Michel, rue Guinard, 6.
Hoffmann, boulevard des Hospices, 108.
De Ceulèneer, rue de la Liève, 9.
Pirenne, rue Guinard, 14.

SECTIONS NORMALES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ET DE LANGUES GERMANIQUES.

- MM. *Vercouillie*, boulevard de la Citadelle, 88.
Micheels, Pêcherie, 50.
Bley, boulevard de la Citadelle, 2/3.
Koch, boulevard du Château, 42.
V. Vanderhaeghen, rue St Amand, 14.

FACULTÉ DE DROIT.

- MM. *Callier*, Allée verte, 243.
Van Wetter, rue Guinard, 3.
Nossent, rue aux Draps, 3.
De Brabandere, rue neuve St Pierre, 80.
De Ridder, chaussée de Courtrai, 83.
Montigny, rue neuve St Pierre, 124.
Rolin, rue Savaen, 11.
Seresia, rue courte du Jour, 28.
D'Hondt, rue des Sœurs noires, 11.
E. Dauge, rue des Douze Chambres, 94.

FACULTÉ DES SCIENCES,

ÉCOLE DU GÉNIE CIVIL,
ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES,
ÉCOLE NORMALE DES SCIENCES.

- MM. *Valerius*, rue Basse, 45.
Boudin, Coupure, 152.
Dugniolle, Coupure, 47.
Donny, rue neuve St Pierre, 93.
F. Dauge, rue de Belle-Vue, 53.
Verstraeten, place de la Calandre, 11.
Van der Mensbrugge, Coupure, 89.
Pauli, place des Fabriques, 1.
Swarts, rue Terre Neuve, 48.
Dubois, Coupure, 115.
Mansion, quai des Dominicains, 6.
Mister, rue digue de Brabant, 15.
Plateau, boulevard du Jardin zoologique, 64.
Wolters, rue de l'Avenir, 110.

- MM. *De Permentier*, chaussée de Courtrai, 119.
Boulvin, petite rue de la Boucherie, 4.
Massau, rue Marnix, 22.
Mac Leod, chaussée de Bruxelles, 134.
Renard, à Wetteren.
Rottier, rue Charles Quint, 51
De Wilde, à Meirelbeke.
Schoentjes, grand Toquet, 12.
Flamache, rue Latérale, 2, Bruxelles.
Nelissen, boulevard des Hospices, 10.
F. Van Rysselberghe, rue des Sables, 22, Bruxelles.
F. Merten, rue digue de Brabant, 111.
O. Merten, Coupure, 175.
Bergmans, rue Guinard, 18.
Servais, Coupure, 139.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. *Soupart*, rue neuve St Pierre, 61
Du Moulin, rue des Baguettes, 147.
R. Boddaert, Coupure, 44.
Deneffe, rue de la Station, 66.
Van Cauwenberghe, nouvelle rue du Casino, 5.
Van Bambeke, rue Haute, 5.
Bouqué, rue des Selliers, 3.
Leboucq, Coupure, 131.
De Cock, rue courte du Jour, 11.
Verstraeten, rue Charles Quint, 30.
Van Ermengem, à Wetteren.
De Visscher, rue longue des Pierres, 18.
Eeman, rue digue de Brabant, 95.
Lahousse, rue des Dominicains, 2.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

- MM. *Burggraeve*, de la faculté de médecine, rue des Baguettes, 50.
De Kemmeter, de la faculté de droit, Cloître St Bavon, 24.
Soupart, de la faculté de médecine, rue neuve St Pierre, 61.
Gantrelle, de la faculté de philosophie et lettres, chaussée de Courtrai, 96.
Wagener, de la faculté de philosophie et lettres, boulevard du Jardin zoologique, 27.
Donny, de la faculté des sciences, rue neuve St Pierre, 93.
Valerius, de la faculté des sciences, rue Basse, 45.
Dugniolle, de la faculté des sciences, Coupure, 47.

RÉPÉTITEURS.

- MM. *Bergmans*, docteur en sciences physiques et mathématiques, rue Guinard, 18.
Schoentjes, docteur en sciences physiques et mathématiques, assistant de M. le professeur Van der Mensbrugge, grand Toquet, 12.
De Nobele, rue de Bruxelles, 147.
Van Rysselberghe, ingénieur des ponts et chaussées, rue de la Sauge, 34.
Haerens, ingénieur des ponts et chaussées, rue du Jardin, 27.
Foulon, ingénieur des ponts et chaussées, petite rue de la Boucherie. 4.
Van Hyfte, conducteur des ponts et chaussées, rempart de la Biloque, 238.

MM. *Servais*, docteur en sciences physiques et mathématiques, Coupure, 139.

Steyaert, boulevard de la Citadelle, 25.

De la Royère, ingénieur industriel, Pêcherie, 35.

D'Hauw, ingénieur industriel, rue Plateau, 9.

CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES DÉTACHÉS A L'ÉCOLE
DU GÉNIE CIVIL COMME MAITRES DE TOPOGRAPHIE.

MM. *Lallemand*, conducteur principal, rue du Jardin, 18.

Cruls, conducteur principal, boulevard de l'École normale, 8.

Toeffaert, conducteur principal, ancien chemin de Bruxelles, Gendbrugge.

Simonis, conducteur principal, rue de l'École, 86.

MAITRES DE DESSIN.

MM. *Steyaert*, boulevard de la Citadelle, 25.

Robelus, rue des Douze Chambres, 5.

De Waele, boulevard de la Citadelle, 67.





NOMINATIONS, PROMOTIONS, CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS.

Aux termes d'une dépêche ministérielle du 30 septembre 1887, M. Mac Leod, chargé de cours à la Faculté des sciences, a été chargé de donner le cours d'*exercices pratiques de botanique* et celui d'*éléments de botanique*, délaissés à l'École d'horticulture par feu M. Kickx.

Par arrêté royal du 28 octobre 1887, M. Valerius, Hubert, professeur ordinaire à la faculté des sciences, a été, sur sa demande, déclaré émérite. Il a été autorisé à continuer les cours dont il est actuellement chargé.

Par arrêté ministériel en date du 2 décembre 1887, M. Vercouillie, maître de conférences aux sections normales flamandes, a été chargé de donner le cours de *gothique* en 3^e année d'études à la section des langues germaniques des cours normaux flamands.

Par arrêtés royaux du 30 décembre 1887, MM. Mac Leod et De Visscher, chargés de cours, ont été respectivement nommés professeurs extraordinaires à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine. Le premier a conservé les cours de *botanique*, auxquels est jointe la direction du jardin botanique et le second le cours de *médecine légale*.

L'arrêté ministériel du 30 décembre 1887 instituant près la Faculté des sciences de l'université de Gand, un cours facultatif de *microbiologie théorique et appliquée*, a chargé de l'organisation de ce cours M. le docteur Van Ermengem, titulaire des cours d'hygiène et de bactériologie.

Par arrêté royal du 3 juillet dernier, M. Van Ermengem a été nommé professeur ordinaire.

Aux termes de deux arrêtés royaux en date du 30 décembre 1887 et du 27 février 1888, MM. De Cock, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, et Michel, professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, ont été promus à l'ordinariat.

Un arrêté royal du 13 août 1888 a nommé secrétaire du conseil académique, pour l'année académique 1888-1889, M. Mister, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

Par arrêté en date du 30 août 1888, M. Dugniolle, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, a été, sur sa demande, déclaré émérite et autorisé à continuer les cours de *minéralogie* et de *géologie* qu'il donne aux élèves de la candidature en sciences naturelles ainsi qu'à ceux de l'École spéciale du Génie civil.

Par arrêté royal du 30 août 1888, M. Renard, conservateur des sections de minéralogie et de lithologie au Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles, a été nommé professeur ordinaire à la Faculté des sciences. Il donnera les cours de *crystallographie*, de *minéralogie*, de *géologie* et de *paléontologie stratigraphique*, compris dans les matières de la candidature en sciences physiques et mathématiques et du doctorat en sciences naturelles. Il est, en outre, chargé de la direction des collections de minéralogie et de géologie.

Par arrêté royal du 2 octobre 1888, la partie du cours de *clinique chirurgicale* que donnait M. le professeur

G. Boddaert, a été placée dans les attributions de M. De Cock, professeur ordinaire à la Faculté de médecine. M. De Cock a été déchargé, sur sa demande, du cours de *policlinique chirurgicale, bandages, appareils de petite chirurgie*, qui a été confié à M. De Visscher, professeur extraordinaire à la même Faculté.

Aux termes d'un arrêté royal de la même date, M. Wolters, ingénieur en chef des ponts et chaussées, attaché à l'école spéciale du Génie civil, avec rang de professeur ordinaire à la Faculté des sciences, a été nommé recteur de l'Université de Gand, pour la période triennale 1888-1891.





DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

Par arrêté du 10 janvier 1888, M. le Ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts de France a nommé Officier de l'Instruction publique M. le Professeur Michel, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

Par arrêtés royaux du 21 avril 1888 :

M. Fuerison, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, ancien recteur, a été promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

MM. R. Boddaert, professeur ordinaire à la Faculté de médecine, et O. Merten, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, ont été promus au grade d'Officier du même ordre.

M. Nossent, professeur ordinaire à la Faculté de droit, a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.





INSCRIPTIONS AU ROLE.

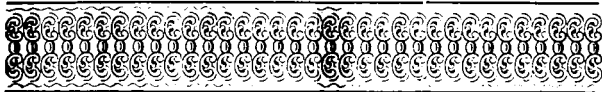
L'augmentation de notre population universitaire n'a pas continué pendant l'année 1887-1888; le nombre des étudiants inscrit au rôle n'a été que de 877, ce qui fait une différence de 15 avec celui de l'année précédente.

Les inscriptions se sont réparties comme suit :

Faculté de philosophie et lettres	62
Faculté de droit	189
Faculté de médecine	193
Faculté des sciences	172
École du Génie civil	184
École des Arts et Manufacture	38
École normale des sciences	21
Sections normales flamandes	18
Total	877

De ces 877 étudiants, 791 sont nés en Belgique et 86 sont originaires de pays étrangers.





EXAMENS.

Pendant la session extraordinaire du mois d'octobre 1887 et pendant les deux sessions ordinaires de 1888, 813 inscriptions ont été prises pour des examens à subir devant les Facultés. 623 récipiendaires se sont présentés aux examens; 190 ont fait défaut ou ont été empêchés pour motifs légitimes. De ces 623 récipiendaires, 410 ont été admis, savoir : 17 avec la plus grande distinction; 45 avec grande distinction; 85 avec distinction; 263 d'une manière satisfaisante. Le nombre des admissions dépasse donc cette année la proportion de 65 p. o/o, tandis qu'en 1886-1887 il n'était que de 58 o/o.

A l'École spéciale du Génie civil, 203 récipiendaires se sont fait inscrire pour subir des examens de passage ou de sortie. 140 ont satisfait aux épreuves exigées par les règlements; de ce nombre 10 ont obtenu de 800 points à 900 sur 1000, et 54 de 700 à 800.

A l'École Normale des Sciences, 17 élèves se sont présentés aux examens, et 16 ont été admis : 5 d'entre eux ont obtenu la grande distinction et 6 la distinction.

Aux Sections Normales Flamandes, 16 élèves se sont présentés pour subir des examens de passage ou de sortie et 10 ont été admis : 2 d'entre eux ont obtenu la grande distinction, et 7 la distinction.

La Faculté de Droit a conféré, conformément aux arrêtés royaux du 29 juillet 1869 et du 11 octobre 1877, huit diplômes scientifiques, parmi lesquels un a été délivré avec grande distinction et un avec distinction. La Faculté de Médecine a également conféré un diplôme de l'espèce.

Enfin, dans sa séance du 15 mai 1888, le Conseil académique de l'Université, faisant application de l'article 2 de l'arrêté royal du 29 juillet 1869, a décerné par acclamation, et sur la proposition unanime de la Faculté, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, *honoris causa*, à M. Ferdinand Vander Haeghen, bibliothécaire de l'Université.

BOURSES DE VOYAGE.

CONCOURS DE 1888.

Aux termes d'une déclaration ministérielle, en date du 31 juillet 1888, MM. Goddyn, Arthur, de Bruges, et Hulin, Georges, de Gand, tous deux docteurs en droit de l'Université de Gand, ont, après avoir subi avec succès les épreuves du concours pour la collation des bourses de voyage prévues par l'art. 46 de la loi du 20 mai 1876, été jugés dignes, par les examinateurs compétents, d'obtenir l'une de ces bourses.

Le jury a, en outre, proposé l'impression, aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé à domicile par M. Goddyn.



A LA MÉMOIRE DE

GUSTAVE-LÉONARD BODDAERT,

PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE
L'UNIVERSITÉ DE GAND,

né à Gand, le 26 août 1836,
et y décédé le 31 mai 1888 ;

ÉTIENNE POIRIER,

PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE
L'UNIVERSITÉ DE GAND,

né à Gand, le 19 septembre 1829
et y décédé le 7 août 1888.



A LA MÉMOIRE DE

JEAN-ANDRÉ-MARTIN HOFMAN,

CANDIDAT EN MÉDECINE,
INTERNE A L'HOPITAL CIVIL,

membre de la *Société Générale des Étudiants*,
né à Ath, le 27 juin 1865,
décédé à Gand, le 8 février 1888;

GEORGES-FRÉDÉRIC GEILL,

AVOCAT,

membre honoraire de la *Société Générale des
Étudiants*,
secrétaire-adjoint du Comité de Publication (1887)
et collaborateur de
l'Almanach de l'Université de Gand,
né à Gand, le 28 octobre 1865
et y décédé le 4 avril 1888.





UNION DES ANCIENS ÉTUDIANTS

DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

CETTE Société a été fondée le 3 février 1878. Son but est de nouer ou de resserrer entre les anciens étudiants les liens de fraternité et de solidarité, et de contribuer, dans la mesure de ses ressources, à la prospérité de l'Université.

Le nombre de ses membres s'est accru rapidement; elle en compte aujourd'hui plus de huit cents, et, grâce à cette situation florissante, elle est parvenue à fonder vingt bourses universitaires.

Les membres de l'Union se réunissent chaque année, en assemblée générale ordinaire, le troisième dimanche de novembre.

Nous engageons tous les étudiants qui quittent l'Université à se faire membres de l'Union.

Le Comité pour l'année 1889 se compose de MM. G. ROLIN-JAEQUEMYS, *président*; P. DE MEY et W. ROMMELAERE, *vice-présidents*; H. LEBOUcq, *secrétaire-trésorier*; G. GOEMAERE, *secrétaire-adjoint*; F. TUNCQ; R. TYMAN; BOURGEOIS; RAGGÉ; J. MASSAU; F. ROSSELS; C. LIEFMANS; CH. LIEBRECHT; C. DENAUX; V. FABRY; FOULON; H. DE WILDE.





CERCLES UNIVERSITAIRES.

I. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS.

(Fondée le 17 décembre 1875).

Local : *Café Pierre*, Place d'Armes, 32.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1888-1889.

COMMISSION.

- MM. E. FALMAGNE, *Président*.
L. RENARD, *Vice-Président*.
A. VANDEN BOGAERDE, *Secrétaire*.
H. DELEPAULLE, *Trésorier*.
P. ARENDT, *Bibliothécaire*.
EM. WAXWEILER, *Secrétaire-adjoint*.
A. NOËL, *Trésorier-adjoint*.
H. JOURET, *Bibliothécaire-adjoint*.
J. DELATTRE, X. FRINGS, P. HALLET, M. PENNART,
L. VLTCHIEFF, *commissaires*.

LISTE DES MEMBRES.

I. MEMBRES D'HONNEUR.

- MM. Balbeur, A., étudiant.
Biddaer, E., ingénieur.
Bruneel, F., ingénieur.
Callier, A., professeur à l'Université de Gand.
Carmen, L., lieutenant d'artillerie.
Claus, A., étudiant.
Crombé, A., avocat.
Discailles, E., professeur à l'Université de Gand.
Dupureux, A., docteur en médecine.
Février, A., notaire.
Gevaert, H., industriel.
Limbourg, G., ingénieur.
Massart, artiste lyrique.
Montfort, artiste lyrique.
Pineur, O., ingénieur.
Poirier, P., avocat.
Reuter, P., avocat.
Ruwet, M., chef de section.
Seran, artiste lyrique.
Suetens, V., ingénieur.
Thooris, A., avocat.
Willequet, E., avocat, ancien membre de la
chambre des représentants.

II. MEMBRES HONORAIRES.

- MM. Anglade, D.
Balieux, E.
Barré, F., avocat.
Bauters, B., brasseur.
Bayens, E.
Boen, E., docteur en médecine.

- MM. Bultot, J., élève-ingénieur.
Burggraeve, P., avocat.
Conard, J., ingénieur.
Cottignie, R., brasseur.
De Cock, candidat-notaire.
Deheem, A.
De Keulenaer, A., candidat-notaire.
Delanotte, G., pharmacien.
De Ridder, C., ingénieur.
De Schryver, C., avocat.
Deschpins, F., pharmacien.
Discailles, L., étudiant.
Doignies, A., élève-ingénieur.
Dryepondt, C., pharmacien.
Eleuthériade, J. G.
Everaert, E., avocat.
Faber, E.
Frison, J., candidat-notaire.
Gevaert, C., docteur en médecine.
Goemaere, G., avocat.
Hambursin, F., sous-lieutenant.
Hanikenne, G., ingénieur.
Jouret, brasseur.
Lambert, G.
Liefmans, C., avocat.
Masquelier, L., élève-ingénieur.
Pede, O.
Sarolea, J., ingénieur.
Seriacop, docteur en médecine.
Stas, J., docteur en médecine.
Story, A.
Teirlinck, G.
Thiry, C.
Trillié, A.
Van Acken, J., élève-ingénieur.

MM. Van Sielegem, W., étudiant.
Versavel, L., industriel.
Walton, F., avocat.

III. MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.	MM.
Adam, A., G. C.	Boesnach, L., PH.
Amelot, A., D.	Boulangier, G.
Amerlinck, J., M.	Bouva, J., G. C.
Andréeff, C., G. C.	Braeckman, L., M.
Arendt, P., M.	Bulcke, C., M.
Balasse, H., D.	Callier, R., P. C.
Bara, G., D.	Cambier, A., C.
Barthels, G.	Campion, E., P. C.
Beghin, E., N.	Campion, H., PH.
Berger, G., A. M.	Canivet, L., M.
Berger, L., P. C.	Castaigne, O., D.
Bergmans, P., D.	Cassavette, D. J.
Berlaimont, J., M.	Castiaux, A.
Bernaeyge, V., N.	Ceulemans, A., A. M.
Bertrand, L., S.	Chamardjeff, G., C.
Billen, R., A. M.	Choquet, E., P. C.
Bliznacoff, G., C.	Christiaens, F.
Blondiaux, V., M.	Christophe, C., D.
Boddaert, A., M.	Christophe, P., P. C.
Boddaert, H., P. L.	Clément, A., P. C.

(1) *Légende* : P. L. = Philosophie et lettres; D. = Droit; N. = Notariat; S. = Sciences; M. = Médecine; PH. = Pharmacie; P. C. = Ponts et chaussées (*section des Ingénieurs*); C. = Ponts et chaussées (*section des Conducteurs*); G. C. = Génie civil; A. M. = Arts et manufactures; E. N. = École normale.

Coppe, L., c.
Cornet, J., M.
Cornet, O., E. N.
Coune, G., G. C.
Couture, L., A. M.
Crick, L. P. C.
Crommelinck, C.
Crusener, V., P. L.

Dachelet, H., G. C.
Dawson, P., A. M.
De Baere, A. M.
De Brucq, A., P. C.
De Geynst, G., M.
De Gottal, P., s.
De Han.
De Kegel, H., s.
De Keulenaere, F., M.
Delattre, J., A. M.
Delcroix, F.
Delecoëuillerie, A., M.
Delepaulle, H., P. C.
Delidelfoff.
Deltour, P., s.
Demeure, E., P. C.
Demeure, L.
De Meyere, J.
Denaux, E., M.
Deny, E., A. M.
De Raeve, J.
De Rudder, A., D.
De Rudder, E., P. L.
De Rycke, R. P. C.
Descans, J., P. C.
Desmottes, F. M.

De Wilde, A., P. L.
D'Hondt, A., M.
Diederickx, L.
Dirckx, H., D.
Dubiez, G., A. M.
Dumortier, J., M.
Dutoit, A., P. L.
Dutry, A. M.

Efrimidi, A. L.

Fairon, M., P. C.
Falmagne, E., G. C.
Fanard, F., c.
Fosselart, C.
Foulon, E., P. C.
Fourmanois.
Frings, X., P. C.

Ganshof, A., D.
Gaspar, J., G. C.
Georgopoulos, G. C.
Gigot, E., G. C.
Gillis, O., M.
Grade, P., P. C.

Halewyck, E., PH.
Hallet, P., G. C.
Hans, J., P. C.
Hermanne, A., PH.
Herrebaut, W., P. C.
Heuertz, E., G. C.
Houssa, O., G. C.
Houtsaegeer, H., D.

Ivanoff, A.
Ivanoff, D.

Janouloff, C., G. C.
Janssens, C., C.
Janssens, A., D.
Jouret, H., D.
Justement, R., M.
Justice, J., M.

Kalbfleisch, J., C.
Kielmans, E.
Klinkowsky.

Lahaise, H., M.
Lambert, C., D.
Lamotte, E., P. C.
Lampens, C., P. L.
Leblanc, E., A. M.
Leleup, C.
Liestmans.
Lentz, A., D.
Lentz, F., P. L.
Léonard, M., S.
Lespinne, V., M.
Leosent, J.
Liégeois, L., G. L.
Lumen, L., M.
Lutens, F., D.
Lutens, R., D.

Macedo.
Manens, G.
Marinoff, N.

Marquet, F., P. L.
Martcheff, D., G. C.
Martin, C.
Mary, H.
Maryssael, C., PH.
Maryssael, L., G. C.
Matsas, A.
Mechelinck, H., D.
Mendiaux, C., M.
Menten, C., G. C.
Mertens, H., S.
Mertens, A. M.
Messian, J., M.
Metaxas, G., G. C.
Meunier, A., G. C.
Michens, P. L.
Michiels, E., M.
Michkoff, F., G. C.
Mombel, G., P. L.
Montangie, A., M.
Mottrie, V., G. C.

Neelmans, G.
Nenoff, G. C.
Noël, A., M.
Noël, C.
Nouwynck, F., D.

Palange, C., PH.
Papegnies, A.
Parmentier, G., D.
Pavlichevitch, G. C.
Pennart, M., A. M.
Petit, E., G. C.
Petkoff, D., A. M.

Philippart, M.
Pierre, E., D.
Poirier, E., S.
Poissonniez, A., M.
Pouitch, G. C.
Praet, R.
Prassinos, G.
Prins, C., P. L.
Prévost, G., M.
Proot, R.

Quinchon, F., S.

Ragé, J., D.
Ragé, P., M.
Relecom, A.
Remy, E., E. N.
Renard, L., G. C.
Rimée, F., A. M.
Roland, V., P. C.
Rolland, E.
Ronse, A., M.
Ronsse, C., S.
Rouzée, J., S.

Saffre.

Sallabacheff.
Sarafoff, S., G. C.
Schepens, L., M.
Sinave, L., P. C.
Slivkoff, C., G. C.
Spyers, F., M.
Stamatiadis, O.
Stanicheff, G. C.

Stas, O., N.
Steels, P. C.
Steyaert, E., P. L.
Stoyanoff, G. C.
Strauss, A.
Sosset, P., D.

Teirlinck, A.

Telle, L., D.
Terlinck, H., S.
Ternet, C., N.
Trivier, J.
Trouet, E., P. C.
Tuytschaever, G., N.

Valirei, D.

Van Aubel, E., M.
Van Damme, A., A. M.
Van Damme, E.
Van de Lanomitte, A., M.
Vanden Berghe.
Van den Bogaerde, A., D.
Van den Bogaerde, G., D.
Van den Elsen.
Van der Borcht.
Vanderdonck, H.
Vander Meersch, E., N.
Vander Ougstraete, A., D.
Vandersmissen, G.
Van der Stegen, A., P. C.
Vander Wallen.
Van Eecke, P.
Van Eeckhaute, P.
Van Genck, T., C.

Van Grave, H., D.	Vltcheff, P., M.
Van Hauvermeiren, T., P. L.	Voulovitch, V., G. C.
Van Hége, R.	
Van Loo, A., D.	Waerseggers, L., G. C.
Van Overschelde, J., S.	Wallyn, M., N.
Van Pollaert, P., M.	Walton, P., M.
Van Schoote, E., P. L.	Warlam Ghitescu, G., P. L.
Van Schoote, J., D.	Wauters, A.
Varlez, L., D.	Waxweiler, E., P. C.
Velghe, L., D.	Weckesser, A., PH.
Verdeyen, G.	Wève, L., P. C.
Verheyen, E.	Wouters, A., A. M.
Vervloet, C., P. C.	
Vltcheff, L., G. C.	Zagoroff, D., D.

II. TAALMINNEND STUDENTEN- GENOOTSCHAP,

onder kenspreuk : « 'T ZAL WEL GAAN. »

(Cercle fondé le 21 février 1852.)

Local : *Au roi Gambrinus*, rue Basse, 24.

Le Cercle des Étudiants flamands libéraux de notre Université, ce doyen de nos sociétés universitaires, a atteint, ces dernières années, un degré de prospérité qu'il n'avait point connu jusqu'ici. Ce qui contribua particulièrement à faire briller le *'t Zal wel gaan* d'un lustre nouveau, ce furent les fêtes attrayantes qui

signalèrent l'apparition du vingt-cinquième almanach publié par la Société. Un grand nombre d'anciens membres répondirent à l'appel qui, à cette occasion, leur avait été adressé. Parmi eux, citons MM. J. Vuylsteke, fondateur du *'t Zal wel gaan*, G. Rolin-Jaequemyns, ancien ministre, J. De Vigne, ancien représentant, A. Gondry, conseiller à la cour d'appel de Gand, P. Fredericq et J. Mac-Leod, professeurs à l'Université de Gand, L. Fredericq, professeur à l'Université de Liège.

Ce fut aussi lors de ces fêtes que furent jetées les bases du *Bond der Oud Leden van 't Zal wel gaan*, qui poursuit un but semblable à celui de l'*Union des Anciens Étudiants*.

Le succès de ces fêtes jubilaires produisit pour le *'t Zal wel gaan* les plus beaux résultats. Le bruit fait autour de son nom dans la presse étendit singulièrement sa renommée. Il donna d'ailleurs lui-même la preuve d'une vitalité nouvelle : pendant l'année 1885-1886, trois concerts-conférences furent donnés par ses membres dans les sections du *Willems-Fonds* à Bruges, Boom et Lierre. Cette active propagande en faveur des idées flamandes et libérales lui valut de nouveaux et nombreux adhérents.

L'année 1886-1887 s'ouvrit par un déménagement : la Société alla occuper au *Roi Gambrinus* une salle spacieuse. C'est là que retentirent les derniers échos de la manifestation imposante organisée par le parti flamand libéral à M. Julius Vuylsteke, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire de membre du bureau du *Willems-Fonds*. Qu'il nous soit permis de signaler ici le rôle important que jouèrent, à cette fête, nos Étudiants flamands.

Le 2 octobre 1887, fut offert à M. Vuylsteke, au local de la *Société Royale des Chœurs*, un banquet de plus de trois cents couverts, présidé par M. Lippens, bourgmestre de la ville de Gand. Parmi les adhérents, on remarquait

la présence d'une quinzaine d'étudiants de l'Université de Leyde, qui avaient répondu avec empressement à l'invitation de leurs frères Gantois. Depuis lors, les rapports les plus intimes se sont établis entre les étudiants des deux Universités. C'est ainsi que le 20 mars 1888, cinq membres du 't *Zal wel gaan* ont pris part à Leyde aux fêtes qui signalèrent l'installation dans cette ville d'une section du *Willems-Fonds*. Il n'est pas douteux que ces visites réciproques ne se répètent chaque année.

Tels sont les faits les plus saillants de l'activité du 't *Zal wel gaan*, pendant ces dernières années. Pour être complet, il nous faudrait encore mentionner les nombreuses pétitions envoyées à tous les pouvoirs publics, dans le but d'obtenir le redressement des griefs des populations flamandes, la participation toujours empressée du Cercle à toutes les œuvres libérales et flamandes, les nombreuses conférences dont l'honorent chaque année des professeurs, écrivains et orateurs de Hollande et de Belgique.

Toujours fidèle aux principes libéraux et flamands qui pour lui sont inséparables, le 't *Zal wel gaan* entre résolument dans sa trente-septième année d'existence, groupant en une masse compacte ses nombreux adhérents sous la fière bannière des Gueux du seizième siècle.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. H. MERTENS, *président*.

A. DEUNINCK, *1^{er} secrétaire*.

H. VAN DER LINDEN, *2^d secrétaire*.

H. DE SWARTE, *trésorier*.

F. VAN DEN WEGHE, *bibliothécaire*.

H. DIRCKX,

O. DE CONINCK, } *commissaires*.

III. CERCLE DES ÉTUDIANTS WALLONS LIBÉRAUX.

(Fondé le 28 novembre 1868.)

Local : *Hôtel de la demi-lune*, marché au Foin.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. L. RENARD, *président*.
J.-B. HERMANT, *vice-président*.
M. PENNART, *secrétaire*.
G. BERGER, *trésorier*.
J. GASPARD, *bibliothécaire*.

IV. CERCLE LITTÉRAIRE DES ÉTUDIANTS.

(Fondé le 2 février 1880.)

Local : *Au Roi Gambrinus*, rue Basse, 24.

Cercle d'amis, la « *Littéraire* » n'est point une de ces sociétés tapageuses qui remplissent le monde universitaire du bruit d'une existence mouvementée. Mais, pour être plus intime, la vie qu'on y mène n'en est pas moins active, et l'exposé de ses travaux pendant l'an dernier en est la meilleure des preuves. Dans les conférences, toutes intéressantes, qu'ils y ont faites, les membres, répondant ainsi au but principal qu'ont eu en vue les fondateurs du Cercle, ont abordé les sujets les plus

divers. Tels, l'*Argot*, *La Confession*, *La Poésie nouvelle*, *L'Œuvre de Gambetta*, *Le Jésuitisme*, *Chopin*, *L'Esprit antique et le Christianisme*, *La Sociologie*, etc. Outre ces conférences, les nombreux comptes-rendus des ouvrages nouveaux, parus tant dans le domaine de la politique et de la philosophie que dans celui de la littérature, ont donné lieu à de vives discussions entre modérés et avancés, spiritualistes et matérialistes, *jeunes et vieux*. C'est d'ailleurs à l'heureux choix des causeries qui s'y donnent, au zèle assidu que témoignent les membres, à la féconde variété des éléments qui s'y rencontrent et enfin à l'intelligent éclectisme dont on y fait preuve, que les *Mardis* du Cercle doivent tout leur séduisant attrait.

Ajoutons que la Société est entrée l'an dernier dans une voie nouvelle : celle des conférences données par des littérateurs et savants étrangers au cercle. C'est dans ces séances extraordinaires, qu'il eut le plaisir d'entendre M. Paul Thomas, professeur à la faculté de philosophie et lettres : *La question des humanités classiques*; M. Swarts, professeur à notre faculté des sciences : *Les Alchimistes*; M. Coemans, chargé de cours à la Section Normale d'Histoire : *La femme dans l'Égypte ancienne*; M. L. Baeckelandt, assistant à la faculté des sciences : *Les Ptomaines*. Nul doute qu'en présence de l'heureuse réussite de cette innovation, elle ne soit continuée pendant l'année qui vient de s'ouvrir.

Tel est le beau bilan du dernier exercice. Devant ces brillants résultats, il est permis au Cercle d'entrer, plein de confiance, dans sa neuvième année — presque la vieillesse pour une société d'étudiants. Tout, du reste, lui prédit une longue et féconde carrière, et le nombre des membres nouveaux, actifs et zélés, qui, lors de la rentrée, sont venus combler ses vides et grossir ses rangs, en est surtout un présage certain.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. E. WAXWEILER, *président*.
H. BODDAERT, *secrétaire*.
A. VANDERSTEGEN, *trésorier*.
G. PARMENTIER, *bibliothécaire*.
A. MARCHANT, *bibliothécaire-adjoint*.

V. SOCIÉTÉ LIBÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

(Fondée le 15 décembre 1880.)

Local : *In den Handboog*, rue longue de la Monnaie.

La Commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. DESMOTTES, *président*.
RONSE, *vice-président*.
L. LUMEN, *secrétaire*.
DENAUX, *trésorier*.
HALEWYCK, }
BRAECKMAN, } *commissaires*.
BULCKE, }

VI. SOCIÉTÉ DES ÉLÈVES-CONDUCTEURS LIBÉRAUX.

(Fondée le 5 février 1881.)

Local : *Au plumet d'or*, rue de la Catalogne.

Comme l'indique son titre, le but de cette société est de resserrer les liens d'amitié et de fraternité qui doivent exister entre les élèves-conducteurs libéraux de notre Université.

Depuis son existence, la Société a poursuivi ce but avec ardeur et elle peut se vanter de l'avoir réalisé dans les limites du possible.

Malheureusement, ses efforts sont fortement paralysés par les conditions défavorables dans lesquelles se trouvent les écoles du Génie, au point de vue du peu d'avenir qu'on réserve à leurs élèves; c'est pour ces causes que nous voyons le nombre des élèves et par suite celui de nos membres, s'amoinrir considérablement d'année en année.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. KALBFLEISCH, *président.*

COPPE, *secrétaire.*

THONNART, *trésorier.*

VII. UNION LUXEMBOURGEOISE.

(Fondée le 12 mai 1883.)

Local : *A la Cour d'Autriche*, rue longue du Marais.

Agée de six ans à peine, l'*Union luxembourgeoise* périclité, faute de Luxembourgeois. Après une période de prospérité qui faisait le bonheur de ses fondateurs, cette société, dont les réunions étaient fort suivies et très animées, vit décroître rapidement le nombre de ses membres, alors encore tous Luxembourgeois belges. L'admission comme membres effectifs des étudiants gantois appartenant au Grand-Duché de Luxembourg, rendit à l'*Union* son ancien éclat. Malheureusement, depuis lors les Luxembourgeois se sont faits de plus en plus rares à l'Université et le nombre en est pour ainsi dire réduit à sa plus simple expression.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. P. ARENDT, *président*.
O. CORNET, *vice-président*.
E. LAMOTTE, *secrétaire-trésorier*.

VIII. SECTION DES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS.

(Fondée le 3 mai 1884).

Local : à la *Société Générale*.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. E. WAXWEILER, *président*.
H. BODDAERT, *secrétaire*.

IX. LES P'TITS BLEUS.

(*Cercle de jeu de balle*, fondé le 12 février 1885).

Local : *Hôtel de la demi-lune*, marché au Foin.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. E. FALMAGNE, *président*.
G. PRÉVOST, *secrétaire*.
F. DESMOTTES, *trésorier*.

X. CLUB YPROIS.

(Fondé le 14 novembre 1885).

Local : *Taverne Royale*, rue des Peignes.

Le *Club Yprois* a été fondé en novembre 1885 dans le but de grouper les étudiants libéraux de l'arrondissement

d'Ypres et d'entretenir bonne entente et confraternité entre eux et les autres libéraux Yprois habitant la ville de Gand.

Ses membres se réunissent en séance obligatoire tous les quinze jours avec quelques membres protecteurs, étudiants étrangers à l'arrondissement, qui ont bien voulu s'associer à leurs travaux et à leurs plaisirs. Ils donnent des conférences sur des sujets politiques, scientifiques ou littéraires; ils soutiennent d'autre part les écoles laïques d'Ypres en versant régulièrement leur obole dans une boîte à ce destinée; enfin, et il presque inutile de l'ajouter, ils célèbrent tous les ans de joyeuses fêtes intimes et un copieux souper de fin d'année.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

- MM. A. VANDE LANOITTE, *président.*
- J. BERLAMONT, *vice-président.*
- E. VANDER MEERSCH, *secrétaire.*
- CH. LELEUP, *trésorier.*
- L. LAGRANGE, *commissaire.*

XI. CERCLE DES NORMALIENS.

(Fondé en novembre 1885.)

Local : *Café du Géant*, rue St Jean.

Fondé en novembre 1885, ce cercle, qui compte des adhérents nombreux et actifs, a pour but de procurer à ses membres les moyens d'approfondir en commun l'étude de certains points peu vulgarisés de la science; de mettre en évidence les points défectueux, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pédagogique, des méthodes enseignées dans les établissements d'instruction moyenne.

Les membres fondateurs n'ont pas oublié qu'il était nécessaire de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les élèves de l'école normale des sciences et ceux de la faculté des sciences qui se destinent à l'enseignement. Aussi ces derniers peuvent-ils être admis au *Cercle* en qualité de membres effectifs.

L'ordre du jour de chaque séance comporte une conférence, une discussion sur un sujet donné, et, souvent, plusieurs variétés curieuses ou originales, découvertes, pour la plupart, par les membres eux-mêmes.

En outre, pour témoigner de son activité, le *Cercle* a publié pendant l'année académique 1887-88 un annuaire où se trouvent traitées un grand nombre de questions de mathématiques et de sciences naturelles. Le succès que partout il a obtenu nous dispense d'en faire ici l'éloge.

La commission pour l'année académique 1888-89 se compose de

- MM. P. DELTOUR, *président*.
- L. VERBESSEM, *vice-président*.
- L. VAN HAREN, *secrétaire*.
- LANGEROCK, *trésorier*.
- H. GHUYS, *secrétaire-adjoint*.

XII. SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS BULGARES.

Bългарска Студентска Дружина.

(Fondée le 17 octobre 1886.)

Local: *Au Plumet d'or*, rue de la Catalogne,

De création récente, ce cercle réunit régulièrement les étudiants bulgares de notre Université. Les membres y ont à tour de rôle la présidence des assemblées, et un

seul d'entre eux, un secrétaire-trésorier, compose la commission.

Secrétaire-trésorier pour l'année 1888-89 :

M. MICHKOFF.

XIII. ASSOCIATION DES ÉLÈVES - INGÉNIEURS.

(Fondée le 7 décembre 1886.)

Local : *Aux Caves de Munich*, rue de la Crapaudière.

Nous empruntons au *Rapport sur les travaux de l'Association des Élèves-Ingénieurs depuis sa fondation jusqu'à la fin de l'année académique 1887-1888*, les lignes suivantes :

C'est avec une réelle satisfaction, nous dirons presque une certaine fierté, que nous publions aujourd'hui le premier rapport sur les travaux de notre Association.

Il semblait en effet accepté par tous qu'une société scientifique ne pouvait se maintenir parmi les élèves des Écoles, si nombreux cependant à l'Université de Gand, lorsque le 7 décembre 1886, ceux-ci, convoqués en assemblée générale, décidèrent avec enthousiasme la création de l'Association actuelle.

Après un an et demi d'existence, sa situation est si prospère, les éléments de succès semblent si assurés que l'on peut, croyons-nous, envisager l'avenir avec la plus grande confiance. Les rapports qui vont suivre montreront si cette confiance est fondée.

Mais nous manquerions à la vérité et à la reconnaissance en ne reportant pas sur nos professeurs une

large part du succès qui a couronné notre entreprise. Nous devons, en particulier, nos plus sincères remerciements à MM. les Inspecteurs Boudin et Dauge, qui ont bien voulu honorer de leur présence les plus intéressantes de nos séances; à MM. Boulvin, Rottier et Foulon, qui nous ont donné de si savantes et si attrayantes conférences; à MM. les Professeurs qui nous ont gracieusement fait don de leurs œuvres; à MM. les membres protecteurs.

Cette sympathie a grandement contribué au renom de l'Association: aussi le nombre des membres s'est-il élevé à 86 à la fin de l'année 1887-1888. Leur activité s'est surtout manifestée par l'assiduité aux séances et la fondation de sections, prévues par des dispositions spéciales du règlement d'ordre intérieur.

Enfin l'accroissement considérable de la bibliothèque et des collections est une preuve nouvelle du développement de la Société, et une garantie de sa prospérité.

Nous avons pu, cette année, donner un témoignage de notre vitalité en prenant en main les intérêts des élèves-ingénieurs en général, lors des modifications apportées au recrutement des Ingénieurs des chemins de fer. L'initiative prise par notre Association a déterminé l'envoi à M. le Ministre d'une requête, signée par la plupart des élèves des Écoles, et appuyée par MM. les Représentants et Sénateurs de l'Arrondissement de Gand. Malgré cette démarche, le bénéfice d'une mesure transitoire a été refusé aux élèves-ingénieurs entrés à l'École sous l'ancien régime.

Le dépôt du rapport de la Section Centrale de la Chambre des Représentants, qui tend à modifier si profondément l'organisation actuelle du corps des Ponts et Chaussées, a également fait l'objet de discussions sérieuses parmi les membres.

Ce sont là des circonstances qui ont mis en lumière les avantages du groupement des élèves-ingénieurs en Asso-

ciation. L'utilité de celle-ci paraît d'ailleurs évidente : il nous appartient de suivre le développement progressif et continu de nos connaissances, en lisant les recueils universels, qui en sont le tableau fidèle.

Pareille Association rapproche les élèves de leurs maîtres, et établit entre ses membres une union intime. Dans l'état actuel de la science, il devient de jour en jour plus manifeste que le domaine de l'ingénieur ne connaît plus les frontières : une étroite solidarité s'impose donc, pour que les jeunes puissent mettre à profit l'expérience des aînés.

Ce but sera réalisé si tous les élèves des Écoles se rangent sous notre bannière, et si l'union — qui seule peut faire notre force, — ne cesse de régner parmi nous.

La commission pour 1888-89 se compose de

MM. LAMBIN, *président*.
DACHELET, *vice-président*
DE KEUKELAERE, *secrétaire*.
DE LANIER, *secrétaire-adjoint*.
WILLEM, *trésorier*.
TROUET, } *bibliothécaires*.
FOULON, }
DELEPAULLE, }
MONTENS, } *commissaires*.
ANDRÉEFF, }
STRAUSS, }

XIV. SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE.

(Fondée le 12 janvier 1887).

Local : *Au Plumet d'or*, rue du St Esprit, 2.

Cercle foncièrement neutre, la Société Académique se distingue cependant par une vitalité remarquable. Tous les lundis, elle réunit à 8 1/2 heures ses membres

à son local, non seulement pour y faire entendre des conférences, des comptes-rendus, des causeries, des discussions, etc., mais encore pour se récréer dans la seconde partie de la séance: la *kneipe*.

Esprit de travail allié à un caractère de jeunesse; voilà ce qui lui a valu l'approbation publique de M^r le Recteur de notre Université, lors de l'ouverture solennelle des cours; voilà aussi ce qui lui a assuré la protection de nombreux professeurs et savants qui se donnent rendez-vous à ses séances.

La zone de ses travaux est des plus vastes: tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à l'histoire et aux sciences auxiliaires, telles que : géographie, littérature, économie politique, philosophie même, toutes ces sciences ont été abordées dans les séances. Ce qui montre assez que ce cercle n'est pas réservé à une catégorie exclusive d'étudiants.

A la disposition des membres se trouve une bibliothèque qui, à peine fondée, comprend déjà 150 volumes.

Enfin l'année se clôture au mois de mai par l'excursion traditionnelle à laquelle la Société académique convie gratuitement ses membres. En 1887, l'itinéraire comprit Laerne-Alost; en 1888: Audenarde et ses environs. Outre l'excursion scientifique, le cercle, depuis cette année, visite mensuellement une des curiosités de la ville de Gand.

Le second bulletin annuel de la Société Académique d'Histoire a paru en novembre dernier (Ad. Hoste, Gand, 1888, in-8°, 48 p.).

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. J. FREDERICHs, *président*.

O. PYFFEROEN, *vice-président*.

CH. HUYGENS, *secrétaire*.

M. VAN ZANTVOORDE, *trésorier*.

XV. SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX EN DROIT ET EN PHILOSOPHIE.

(Fondée le 6 décembre 1887).

Depuis le 14 décembre 1881, les élèves libéraux des facultés de Droit et de Philosophie et Lettres se réunissaient annuellement en un souper, au commencement de l'année académique. Les nouveaux étudiants y faisaient la connaissance de ceux dont des études communes les rendaient compagnons, et c'était pour les anciens une agréable occasion de se trouver ensemble. C'était même la seule de ce genre qui se présentât à eux, car il n'existait pas d'association où les avocats et les notaires futurs pussent se réunir régulièrement. Maintes fois on avait exprimé le vœu de voir se fonder un cercle de ce genre, mais jamais les projets n'avaient abouti, quand à la fin du souper de 1887, quelques assistants firent circuler une adresse demandant la convocation, en assemblée générale, des deux facultés, avec l'ordre du jour suivant : *Projet d'une Société libérale de Droit*. La liste d'adhésion se couvrit rapidement de signatures, et la réunion eut lieu le mardi 13 décembre, au *Café Fauconnier*.

Dans cette réunion fut décidée la fondation de la *Société des Étudiants libéraux en Droit et en Philosophie*; on y désigna également la commission, ainsi que le local qui fut fixé au café *den Handboog*, rue longue de la Monnaie. La première assemblée ordinaire se tint le 19 décembre, et le projet de règlement élaboré par le bureau, composé de MM. P. Canler, *président*, H. Jouret, *vice-président*, P. Bergmans, *secrétaire* et V. Bernaeyge, *trésorier*, y fut

adopté après quelques modifications (1). La Société était dès lors définitivement constituée.

En entrant en fonctions, la commission avait les plus beaux projets du monde: conférences, lectures, discussions, fêtes intimes, etc.; elle voulait tout organiser, mais il faut bien avouer qu'elle n'a pu réaliser entièrement ses espérances. On l'excusera cependant, car, en toute chose, les commencements sont plus pénibles qu'on ne pourrait se l'imaginer au premier abord. Le premier moment d'enthousiasme a bientôt fait place à un sentiment qui, s'il n'est pas tout à fait de l'indifférence, n'en vaut guère mieux. D'ailleurs, si l'on s'est peu occupé de travaux sérieux proprement dits, au moins les séances ont-elles procuré quelques heures de délassement aux esprits fatigués par le manuel d'histoire ou le cours de droit romain. Elles ont réveillé et développé autant que possible des liens d'amitié qui n'existaient qu'à l'état de germe, et c'est déjà un résultat dont on peut être heureux.

N. B. La composition de la commission pour l'année académique 1888-1889 ne nous est point encore parvenue.

XVI. AKADEMISCH GENOOTSCHAP VOOR GERMAANSCH E PH ILOLOGIE.

(Fondé en décembre 1887).

Cette Société qui se constitua à la fin de l'année

(1) En voici l'article 1 : « Il est fondé à Gand une SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX EN DROIT ET EN PHILOSOPHIE, qui réunit les élèves des facultés de Philosophie et Lettres et de Droit, ainsi que les élèves de l'École Normale Flamande. Elle a pour but d'établir entre eux les liens de fraternité et de solidarité qui doivent exister entre les étudiants libéraux. »

dernière à l'École normale flamande est composée d'élèves de la section germanique. Leur but est, comme le nom de la Société l'indique, de se livrer entr'eux à une étude plus étendue de la philologie germanique. Cette science très-vaste, puisqu'elle comprend la littérature, les antiquités, l'histoire, la civilisation de trois peuples de race commune ainsi que l'étude de trois langues au point de vue de leur origine et de leur structure actuelle, permet assez à l'étudiant de s'y choisir une spécialité. Assez semblable en cela au « Cercle Littéraire des Étudiants » la Société philologique vise surtout dans ses réunions un but pratique : la connaissance et l'usage courant et familier des trois langues néerlandaise, allemande, anglaise.

La commission pour l'année 1888-89 se compose de

MM. G. DUFLOU, *président*.
FR. VANDEN WEGHE, *secrétaire*.
M. BASSE, *trésorier*.

XVII. Γαστεροπλήγων Κύκλος.

(Fondé le 1^{er} Huitrial an I).

Nous regrettons de ne pouvoir fournir de renseignements sur cette mystérieuse association, dont les membres se condamnent au plus strict incognito. C'est par un hasard inespéré que nous sommes parvenus à mettre la main sur la liste des principaux dignitaires.

Vénéralle Économe : Adelphe double-six, Grand-Maître de l'Ordre du Gaster.

Vénéralle Scribe : Adelphe double-cinq, Officier de l'Ordre.

Vénéralle Archiviste : Adelphe double-quatre, Officier de l'Ordre.

- Vénérable Gonfalonier* : Adelphe double-trois, Chevalier de l'Ordre.
Panetier : Adelphe double-deux, Officier de l'Ordre.
Échanson : Adelphe double-un, Chevalier de l'Ordre.
Vénérable Timbalier : Adelphe double-blanc, Commandeur de l'Ordre.

DRAPEAU DU CORPS DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX.

Nous publions ci-dessous le règlement relatif au drapeau de la Fédération des Étudiants libéraux tel qu'il a été adopté en assemblée générale du corps des Étudiants, le 5 juin 1883.

ARTICLE 1. — Le drapeau du corps des Étudiants appartiendra désormais à la *Fédération des Étudiants libéraux*.

Font partie de cette Fédération : tous les étudiants inscrits dans les cercles libéraux et de plus ceux qui seront acceptés par la commission fédérale sur la présentation de deux membres fédérés. Ils payeront deux francs d'entrée. Le délai de la présentation expirera le 15 décembre.

ART. 2. — La garde du drapeau est confiée à la *Société Générale des Étudiants*.

Au cas où celle-ci serait dissoute, la garde du drapeau sera confiée à la société fédérée la plus nombreuse.

ART. 3. — Les frais d'entretien et de transport seront supportés par les sociétés fédérées proportionnellement au nombre de leurs membres, ainsi que par les membres fédérés ne faisant point partie de ces sociétés.

ART. 4. — Une commission fédérale, formée de la manière ci-après déterminée, veillera à l'application du présent règlement, indiquera dans quels cas il sera fait usage du drapeau, et jugera des nécessités d'entretien.

ART. 5. — Cette commission sera composée des délégués des sociétés fédérées de la manière suivante :

Toute société comptant moins de cinquante membres aura droit à un délégué.

Toute société comptant de cinquante à cent cinquante membres aura droit à deux délégués.

Toute société comptant plus de cent cinquante membres aura droit à trois délégués.

ART. 6. — Les délégués seront choisis par les sociétés comme elles le jugeront convenable.

ART. 7. — La commission entrera en fonctions le 15 juin de chaque année.

ART. 8. — Le doyen d'âge des délégués présidera de droit la commission fédérale.

Le secrétaire-trésorier sera choisi au sein de la commission. Les procès-verbaux des séances de la commission seront tenus en double.

L'un des exemplaires sera déposé à la Bibliothèque de l'Université, le second sera déposé au local de la société dépositaire du drapeau.

ART. 9. — Toutes les décisions de la commission peuvent être contrôlées par l'assemblée générale des membres fédérés.

Cette assemblée est souveraine.

Elle ne pourra être convoquée qu'à la demande de dix membres fédérés au moins.

Elle ne pourra se réunir que vingt-quatre heures après la convocation affichée *ad valvas*.

Le droit d'appeler des décisions de la commission fédérale auprès de l'assemblée générale expire au bout de trois jours.

ART. 10. — Dès que la commission est informée d'une façon quelconque qu'il y a lieu de faire figurer le drapeau, elle est tenue de se réunir et de statuer dans les vingt-quatre heures.

ART. 11. — Le drapeau ne pourra figurer qu'aux manifestations intéressant toutes les sociétés fédérées.

L'usage du drapeau ne pourra en aucun cas être accordé à une société ou à un groupe quelconque d'étudiants. Ce sera toujours la commission qui se chargera de le faire figurer là où il conviendra que l'ensemble de la fédération soit représenté.

ART. 12. — En conformité d'une décision prise par l'assemblée générale des Étudiants en janvier 1877, le drapeau ne pourra franchir, sous aucun prétexte, le seuil d'un temple d'un culte quelconque.

ART. 13. — La commission fédérale est tenue de convoquer, chaque année, dans la première quinzaine du mois de juin, une assemblée générale des membres fédérés, afin de rendre compte de sa gestion.

ART. 14. — Il ne pourra être apporté de modifications au présent règlement que pour autant que les deux tiers des membres fédérés présents à l'assemblée générale convoquée à cet effet y consentent.

ART. 15. — La commission fédérale statuera sur l'admission, dans la fédération, des cercles nouveaux qui pourraient se former à l'Université.

ART. 16. — Les cas non prévus par le présent règlement seront laissés à la décision de la commission fédérale.

Fait en assemblée générale du corps des Étudiants, le 5 juin 1883.

La commission fédérale pour l'année 1888-89 se compose des délégués dont les noms suivent :

Société Générale des Étudiants :

MM. E. FALMAGNE, A. VANDEN BOGAERDE et DELEPAULLE.

't Zal Wel Gaan :

MM. MERTENS et J. FREDERICHs.

Cercle des Étudiants libéraux wallons :

M. L. RENARD.

Société libérale des Étudiants en médecine :

MM. F. DESMOTTES et RONSE.

Cercle Littéraire des Étudiants :

M. E. WAXWEILER.

Société des Élèves-Conducteurs libéraux :

M. FANARD.

Union Luxembourgeoise :

M. P. ARENDT.

Doyen d'âge : M. E. FALMAGNE.

Secrétaire-Trésorier : M. FANARD.

Lieu de réunion : *Café de la Trompette*, plaine des Chaudronniers.



LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-1888.

L'HISTOIRE de la *Société Générale des Étudiants*, pendant l'année académique 1887-1888, pourrait être calquée sur celle des années précédentes.

Toujours vaillante, la jeunesse libérale de notre Université a su la maintenir au premier rang des cercles d'étudiants, dont l'existence de tout temps fut précaire. Malgré les attaques violentes de ses adversaires, malgré tout ce qu'ont pu faire contre elle les étudiants cléricaux, de plus en plus nombreux à Gand, malgré les vilénies auxquelles elle a été en butte de la part de la presse ultramontaine, elle est restée forte: forte de l'attachement de ses membres, dont le nombre s'est maintenu, s'il ne s'est accru, forte de la justice de la cause qu'elle défend, la cause du libéralisme et du progrès.

Deux incidents cependant, auxquels elle a été directement mêlée, font que cette année marquera particulièrement dans l'existence de la *Société Générale*: la campagne entreprise par le *Bien Public* et autres journaux cléricaux de moindre importance contre l'*Almanach*

de l'*Université de Gand*, et les attaques dirigées contre M. Discailles, un de nos plus sympathiques professeurs, par *L'Étudiant, organe des Universitaires de Louvain*, et reprises ensuite par tous les organes de sacristie.

* * *

L'*Almanach de l'Université de Gand* était arrivé à sa quatrième année d'existence sans que la presse cléricale s'en fût aperçue. Heureusement, l'an dernier, un exemplaire de cet Annuaire tomba entre les mains d'un des rédacteurs du *Bien Public* — on nous assure que cet heureux mortel n'est autre qu'un sénateur, jadis prudent notaire — qui se mit en devoir de nous arranger à sa façon. Dans un article intitulé *Deux Annuaire*s, où un parallèle est établi entre l'*Almanach de l'Université de Gand* et l'*Annuaire de l'Université Catholique de Louvain*, notre compte est réglé de main de maître. (Pardon, Monsieur l'ancien notaire).

Naturellement, le premier recueil n'a aucune espèce de valeur, tandis que le second est un pur chef-d'œuvre. Malheureusement pour le critique du *Bien Public*, celui-là est l'œuvre des *étudiants* gantois, tandis que celui-ci est l'œuvre presque exclusive des *professeurs* louvanistes. Nous en savons quelque chose, ayant eu la naïveté de dépenser deux francs cinquante centimes pour nous refaire une idée de l'impartialité des journalistes cléricaux.

Mais reprenons quelques points de l'article en question. Il y est fait grand état du nombre considérable de pages composant l'*Annuaire* de Louvain et du nombre restreint des feuillets de l'*Almanach* de Gand. La chose est pourtant fort simple et il faut s'adresser à des lecteurs aussi benêts que ceux du *Bien Public* pour oser s'emparer contre nous d'un fait aussi facile à expliquer, et avoir l'audace de

s'en faire gloire. Comment, l'*Annuaire* de Louvain se compose, depuis la prière à la Vierge Marie — avec jours d'indulgence à la clef — qui lui sert de préface, jusqu'à la table des matières, d'une suite interminable de documents exclusivement officiels. On a réuni pour donner un corps à ce livre, dont on vante l'étendue avec tant de complaisance, programmes de cours, statistiques d'examens, rapports académiques, nombre de travaux dûs aux professeurs eux-mêmes, en un mot, tout ce qu'a produit l'Université de Louvain tout entière pendant une année académique, et l'on crie victoire parce que l'*Almanach* de Gand, dû à l'initiative de quelques étudiants, est moins volumineux. Et puis l'on nous vient dire avec emphase : « Comparez les fruits de cet arbre qui s'appelle l'Université catholique de Louvain à ceux de cet autre, l'Université de Gand. » Mais, morbleu, vous ne voyez donc pas, Monsieur le Sénateur, que la comparaison est impossible. Vous oubliez donc que nous n'avons pas la prétention de nous mettre en ligne, nous autres étudiants, avec les professeurs de l'Alma Mater si chère à votre cœur.

Nous donnons ce que nous pouvons. C'est peu de chose, dites-vous, et de plus ce peu de chose ne vaut rien. Possible. Mais qu'ont produit les *étudiants* de Louvain ? Où sont les pages qui sont réellement d'eux ? On se le demande en vain. Nous est avis cependant que, pour établir une comparaison entre leur œuvre et la notre, il faudrait attendre la première. Nous l'attendrons, ... fort probablement sous l'orme.

Quant au contenu de l'*Almanach* de Gand, contenu qui n'est pas comparable, nous venons de le démontrer, à celui de l'*Annuaire* de Louvain, mérite-t-il réellement, comme semble le prouver l'article du *Bien Public*, toutes les foudres de l'Église ? Ce serait un bien. Nous n'en voulons pour preuve que le sort de la publication *Noord en Zuid*, devenue depuis le *Gentsche Studenten-*

Almanak, sur laquelle la commission de l'Index jeta l'interdit en 1857. Cet annuaire, qui porte à deux le nombre des œuvres dues exclusivement aux étudiants libéraux de notre Université, ne s'en porte que mieux et est des plus prospères.

L'appréciation du *Bien Public* peut se résumer en un mot : L'*Almanach* est une publication *pornographique*. Rien que cela. Nous avons déjà, en différentes circonstances, excité l'ire de l'organe de la rue aux Tripes, qui s'était contenté jusqu'ici d'appeler les étudiants libéraux une *voyoucratie scientifique*, une *gaminocratie universitaire*. Aujourd'hui nous sommes des *pornographes*. C'est complet. Pornographes ! Ah ! tenez, laissez nous rire. Pornographes ! Parce que nous insérons l'*Ode à Rosine* ? Pornographes ! Parce que nous osons imprimer

Les Étudiants à Gand.

*Ce qu'ils y font, je pourrais vous le dire,
Mais je me tais par respect pour les mœurs.*

BÉRANGER.

N'est-ce pas à se tordre ? Et ne sont-ils pas d'impayables farceurs, ces bons cafards ?

Naturellement la *Société Générale des Étudiants*, qui ose prendre sous ses auspices la publication de pareilles horreurs, est fort malmenée. C'est un antre de perdition. Pensez donc, cette société organise des bals où ses membres se rencontrent avec des grisettes ! Pardon, Messieurs du *Bien Public*. Vous préférez la société des petits-frères. Permettez nous de ne pas partager vos goûts. Restez, si bon vous semble, en compagnie de ces chastes personnages, emblèmes de toutes les vertus, et si vous tenez à votre Maltebrugge, laissez nous notre Gentbrugge.

Et puis que fait cette Société ? Ne prête-t-elle pas son

concours à toutes les œuvres libérales? Est-ce permis, et tous les étudiants ne devraient-ils pas se prosterner aux pieds de Messieurs les curés? Elle a bien organisé un meeting où un vœu a été émis en faveur du service personnel, ce qui prouve tout au moins qu'il arrive aux étudiants libéraux de ne pas manquer de « souffle généreux ». Pourquoi n'en dites vous mot, Monsieur le Sénateur, vous qui êtes partisan de cette réforme, ce qui vous fait grand honneur? Ne serait-ce pas parce que les étudiants cléricaux, se déclarant incompetents (!!!), ont refusé de prendre part à la discussion?

La *Société Générale des Étudiants* n'est pas du reste le seul cercle où la jeunesse se perd et se déprave. Voyez le *Cercle littéraire des Étudiants*. N'y donne-t-on pas des conférences sur le *Vœu de chasteté chez les ecclésiastiques*, n'y traite-t-on pas de la *Main-morte en Belgique*, n'y discute-t-on pas *Zola*? Et dire que ces braves jeunes gens pourraient se distraire honnêtement, pendant des heures entières, en choisissant pour sujets de leurs causeries : *l'Immaculée Conception*, *le Séjour de Jonas dans la Baleine*, *Josué arrêtant le soleil* ou autres inepties du même genre. Voilà qui serait digne au moins d'une jeunesse ne manquant pas de grandes pensées! Mais les grandes pensées, comme le souffle généreux, manquent aux étudiants libéraux. Toutes les grandes pensées pour la jeunesse bien pensante. Heureuse, bienheureuse jeunesse!

A la suite de la publication de cet article du *Bien Public*, *Un étudiant catholique à l'Université de Gand*, tout triste de constater qu'il n'y était question ni de lui ni de ses amis, adressa à *l'Impartial* une lettre dans laquelle, outre des lamentations et quelques reproches aigres-doux à l'adresse de l'organe de l'Evêché, on rencontre sur *l'Almanach* une appréciation que nous nous faisons un devoir de reproduire. *L'Almanach de l'Université de Gand*,

savez vous ce que c'est ? Non ? Eh bien, apprenez le : « C'est une œuvre impie, à la fois immorale et insignifiante ». Pauvre cher jeune homme ! Et dire que celui-là non plus ne manque pas de grandes pensées ! Il en a même une très grande. Ecoutez-moi ceci : « Oh ! il nous serait aisé de publier à notre tour un almanach. » Nous l'attendrons, cher Monsieur, votre almanach, avec celui de vos amis de Louvain, sous l'orme !

Mais en voilà assez sur ce sujet. L'accueil sympathique fait jusqu'ici à l'*Almanach de l'Université de Gand* nous prouve à l'évidence qu'il est grand le nombre de ceux qui ont vu dans notre entreprise un louable effort pour réveiller quelque peu la vie universitaire. Et toutes les attaques haineuses de la presse cléricale, toutes les inepties qu'ont débitées et que débiteront encore sur notre compte nos adversaires politiques ne sauraient prouver qu'une chose : que nous sommes dans la bonne voie.

* * *

Le 14 mars 1888, *L'Étudiant, organe des Universitaires de Louvain*, publiait une correspondance de Gand, signée *Cravache*, dans laquelle M. Discailles, professeur à la faculté de philosophie et lettres, était pris à partie, d'une façon aussi méchante qu'injuste, à propos de son cours d'histoire contemporaine. Les étudiants libéraux, et en particulier les membres de la *Société Générale des Étudiants*, qui est heureuse de compter M. Discailles parmi ses membres d'honneur, ne pouvaient manquer de saisir cette occasion pour affirmer à nouveau à l'honorable professeur qu'il jouissait de toutes leurs sympathies. C'est ce qu'ils firent. Mais laissons ici la plume au correspondant de *L'Étudiant* de Bruxelles, qui ne nous en voudra pas de lui emprunter une partie de sa relation de « l'incident Discailles ».

.
M. Discailles est un de ces professeurs qui savent s'attirer les sympathies de tous les étudiants qui aiment à rencontrer chez les autres les sentiments propres à la jeunesse... mettons mal pensante : la franchise et l'enthousiasme. Le cœur sur la main, cet excellent maître est venu à nous comme un père va à ses enfants, ou plutôt comme un frère aîné à ses autres frères. Il y a de cela du temps déjà. Ses débuts à l'Université furent signalés par des manifestations hostiles. Ses idées, qu'il émettait et qu'il émet d'ailleurs toujours sans se soucier du qu'en dira-t-on, n'allaient pas à Messieurs les cafards. Mais ceux-ci furent vite et foncièrement convaincus que les étudiants libéraux étaient bien décidés à faire respecter pour M. Discailles, comme ils l'avaient fait pour d'autres de ses collègues, la liberté de la chaire. Maintes oreilles doivent s'en souvenir encore.

Et tout était rentré dans le calme et la sérénité académiques. Le cours d'histoire contemporaine était suivi, un peu trop irrégulièrement peut-être, étant facultatif, quand survint certain Monsieur Dubois, Dupont ou Durand — je ne sais pas au juste. Assez fort en histoire contemporaine pour faire interrompre Berryer par Paul de Cassagnac, ce pauvre hère s'était mis en tête de démolir le professeur chargé de ce cours et ce cours lui-même. A cet essai de démolition, il avait joint un essai d'éreintement des étudiants libéraux.

Tout cela parce que M. Discailles avait eu l'audace d'accepter la dédicace de l'*Almanach de l'Université de Gand*. Nous ne pouvions laisser passer la chose sans protester. Aussi l'auditoire de l'excellent professeur regorgeait-il de monde à la leçon qui suivit la publication de l'honnête critique (!) de son cours. Et les quelques amis de M. Dubois, Dupont ou Durand — je ne sais pas au juste — égarés parmi nous, durent se dire que l'*organe*

des Universitaires de Louvain avait fait un four complet. L'entrée de M. Discailles fut saluée d'applaudissements et de hurrahs des plus significatifs. L'honorable professeur remercia chaleureusement ses élèves, en les engageant toutefois à éviter la répétition de pareilles manifestations qui, quoique fort touchantes et lui étant fort sensibles, n'en doivent pas moins rester en dehors des usages académiques. Mais au fait, parmi les amis de M. Dubois, Dupont ou Durand — je ne sais pas au juste — il y avait un sténographe, et l'*organe des Universitaires de Louvain* a reproduit le discours sténographié (!) de M. Discailles. Par exemple, n'allez pas y chercher ce qu'a dit M. Discailles. Le *Journal de Bruxelles* lui-même a délivré un diplôme d'incapacité au bonhomme qui s'était chargé de la besogne. Moi, je dis que pour des sténographes sténographiant, l'*organe des Universitaires de Louvain* a des sténographes sténographiant à merveille, mais jésuitiquement à merveille.

Mais peu importe. Les étudiants libéraux ont vengé leur professeur et se sont vengés eux-mêmes, et de manière maîtresse façon, me semble-t-il. Et pourtant j'en suis presque à regretter la manifestation qui a servi de réponse péremptoire aux attaques ineptes du fanatique M. Dubois, Dupont ou Durand — je ne sais pas au juste. A ce piètre sire on a fait trop d'honneur et M. Discailles a été franchement trop bon de relever les drôleries de la correspondance gantoise de l'*organe des Universitaires de Louvain*. Il est vrai, par contre, qu'une fois de plus a pu s'étaler en plein jour la mauvaise foi de nos bons amis les cléricaux. Ceux qui ont assisté à la manifestation peuvent s'en rendre compte en prenant connaissance de la sténographie (?) du collaborateur de l'*Étudiant* louvainiste. Il est vrai encore que les étudiants libéraux ont profité de l'occasion pour prouver que s'ils sont bons garçons, il ne faut pas cependant qu'on leur marche sur

les pieds. Et ils sauront le prouver en toutes circonstances. Frottez-vous y, Messieurs de la calotte !

.
Tel fut « l'incident Discailles ». Plusieurs organes de la presse libérale prirent d'ailleurs vaillamment le parti de l'honorable professeur, tandis que le *Tirailleur* et autres *Patriote* reproduisaient en les commentant les élucubrations du sieur *Cravache*.

Une dernière démonstration de sympathie était d'ailleurs réservée à M. Discailles, qui, quelques jours après, lorsqu'il vint donner aux membres de la *Générale* une conférence des plus intéressantes, fut l'objet d'une manifestation enthousiaste.

* * *

Il est entré dans les mœurs universitaires, à Gand, de s'intéresser à tout ce que font les étudiants, tant belges qu'étrangers, pour affirmer l'indépendance de leur caractère et l'ardeur de leurs sentiments généreux. Témoin les adresses de félicitations à leurs frères de Liège, d'Italie et de Russie. Rien d'étonnant dès lors à ce que la *Société Générale des Étudiants* saisît l'occasion qui lui était offerte en avril dernier d'exprimer à nouveau combien lui tient à cœur la solidarité entre tous les étudiants. On se rappelle où en était à cette époque l'agitation boulangiste en France, et le coup que porta à la popularité du *brav' général* le mouvement organisé par les élèves des Écoles de Paris, mouvement auquel se rallia presque tout entier le monde universitaire français. Réunis, le 25 avril, en assemblée générale, les membres de la *Société Générale des Étudiants* votèrent l'envoi aux

étudiants parisiens d'une adresse de félicitations dont voici le texte :

« Les membres de la *Société Générale des Étudiants*
« de l'Université de Gand, approuvant la conduite des
« étudiants français, félicitent leurs frères parisiens de
« l'énergie qu'ils ont mise à affirmer leur amour de la
« liberté et leur haine de toute dictature ».

Les étudiants de Paris répondirent par la lettre suivante :

Comité central antiboulangiste des étudiants de Paris,
(rue Michelet, 7).

CHERS CAMARADES,

« Nous avons été vivement touchés de votre frater-
« nelle adhésion. Certes, nous connaissions l'amour
« que la jeunesse belge a toujours montré pour la
« liberté et dont elle a donné tant d'éclatants
« exemples; mais nous avons vu surtout dans votre
« adresse une preuve d'attachement à notre chère
« patrie que quelques inconscients tendent à abaisser
« et déshonorer.

« Si nous vous félicitons de vos sentiments libéraux,
« c'est avec une profonde et patriotique émotion que
« nous vous remercions d'avoir apporté votre généreux
« appui à la cause française que nous défendons avec
« toute l'ardeur dont nous sommes capables.

« Vive la France! Vive la Belgique!

« Nous sommes les interprètes de tous les étudiants
« français en vous assurant de nos meilleurs senti-
« ments fraternels. »

POUR LE COMITÉ :

Le Secrétaire,

P H . V A C H A L .

* * *

Trois conférences, dont deux leur furent procurées par l'intermédiaire du comité de la *Section des Conférences*, ont été offertes aux membres de la *Générale*. A ce propos, on nous permettra d'adresser à la Commission de l'an dernier un reproche qu'elle nous semble avoir mérité. Sans l'intervention de la *Section*, dont le principal but est d'organiser des conférences que nous appellerons *de famille*, c'est-à-dire de faire des conférenciers de tous les membres de la *Société Générale des Étudiants*, sans cette intervention, une seule conférence, fort intéressante certainement, — il ne peut en être autrement quand l'orateur est M. Discailles — eût été à l'actif de la *Société Générale*. C'est trop peu, et nous espérons qu'à l'avenir il sera inutile d'attirer l'attention de qui de droit sur ce point.

Grâce donc à la *Section des Conférences*, il nous a été donné d'entendre encore MM. Victor Arnould et Hambursin, ce dernier alors encore étudiant en droit à Bruxelles, aujourd'hui avocat, et l'un des meilleurs du jeune barreau namurois.

M. Discailles, pour payer à la *Générale* ce qu'il appelle sa dette annuelle, avait choisi comme sujet : *Deux poètes contemporains*, COPPÉE et RICHERPIN. Inutile de dire

que, suivant son habitude, l'éminent conférencier a tenu sous le charme de sa parole son fort nombreux auditoire.

M. Victor Arnould, le directeur politique de *La Nation*, l'ancien étudiant de Liège auquel nous devons la *Brabançonne des Étudiants*, est venu développer devant nous, en traitant *des Devoirs du libéralisme*, une idée qui lui tient tout particulièrement à cœur, et qu'en de nombreux écrits et en de nombreuses conférences il a exposée en véritable maître de la plume et de la parole : la représentation dans le corps électoral du Capital, du Travail et de la Science. L'accueil fait par les étudiants libéraux gantois à l'ancien représentant de Bruxelles l'engagera, nous l'espérons, à revenir parmi nous.

Le camarade Hambursin, frère d'un ancien secrétaire de la *Société Générale* dont les vieux se souviennent, se trouva de suite en famille parmi les étudiants venus pour l'entendre. *L'histoire du parti libéral en Belgique depuis 1830*, tel fut le sujet de sa causerie. M. Hambursin, qui, après plusieurs années passées en Amérique, achevait l'an dernier ses études de droit, interrompues après l'examen de premier doctorat, n'a pas, nous a-t-il semblé, perdu de vue la Belgique pendant son absence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est parfaitement au courant des faits et gestes du libéralisme national. Le conférencier, auquel toute notre reconnaissance est acquise, s'est arrêté dans son étude fort consciencieuse et approfondie, à la période de crise, crise d'évolution, du parti libéral. Peut-être, et nous le souhaitons de tout cœur, nous reviendra-t-il de Namur, pour compléter son intéressante histoire, le jour où cette crise aura pris fin. Puisse ce jour n'être pas trop éloigné!

* * *

Au risque de faire gémir le *Bien Public* sur la décadence des mœurs, nous devons, comme nos prédécesseurs,

enregistrer encore le succès des réunions *joyeuses* organisées par la *Générale*. Nous sommes d'ailleurs convaincus d'être sur ce point d'accord avec les principaux intéressés, et l'avis des autres nous importe dès lors fort peu.

Bals, concerts, voire même pures et simples *beuveries* ont été d'un entrain sans pareil, et, s'il nous est arrivé parfois de troubler la quiétude de bourgeois bedonnants en organisant de bruyants monômes, ou d'offusquer la prudence de maritornes jalouses en enlevant quelque danse échevelée, nous ne croyons pas que, quoi qu'on en dise, les examens s'en soient ressentis. *L'utile dulci* d'Horace n'est pas, à notre avis, d'une application impossible.

* * *

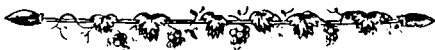
La *Société Générale des Étudiants*, nous espérons l'avoir prouvé, peut donc se dire bien portante, et tout nous fait prévoir qu'il est encore pour elle de beaux jours. Quand un cercle d'étudiants libéraux parvient à se maintenir, par le temps de crise où nous sommes, au rang où il a su se placer, c'est que son existence est à l'abri des dangers résultant des continuelles fluctuations auxquelles est soumis comme tout autre le monde universitaire. Il en sera d'ailleurs ainsi tant que les étudiants libéraux sauront affirmer courageusement leurs opinions, aussi longtemps qu'ils marcheront haut la tête, leur drapeau entièrement déployé.

Certes, il nous eût été agréable de pouvoir donner plus de preuves encore de notre vitalité, de justifier la confiance que nous avons en nos forces, de manifester notre attachement inébranlable à la cause que nous défendons et que nous savons juste. Les occasions nous ont fait défaut. Le libéralisme est désagrégé. L'antagonisme sans précédent, qui existe entre ses différentes

fractions, annihile tout effort tenté pour le triomphe de ses principes essentiels. Une apathie criminelle, une somnolence désastreuse se rencontrent chez ceux-là même qui furent les plus ardents. Et quand il arrive qu'on se réveille, c'est pour se déchirer entre frères, pour faire de part et d'autre, et avec une ardeur digne d'un usage plus judicieux, de l'intransigeance quand même.

L'année académique 1887-1888 devait se terminer pour nous par une fête. Nous espérions voir porter à la puissance de « nos maîtres » un coup dont elle se fût profondément ressentie. Grâce aux dissensions des libéraux, il n'en a rien été, et la fête à laquelle nous comptions assister a été remplacée par un désastre pour l'opinion à laquelle nous sommes heureux d'appartenir.

Mais trêve aux récriminations. Ayons confiance en l'avenir et plus que jamais, nous, les jeunes, serrons les rangs et tâchons de faire comprendre à nos aînés que c'est là le seul moyen de vaincre la réaction et de faire triompher le progrès.





L'ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Au moment où nos Écoles spéciales s'apprêtent à fêter brillamment leur cinquantenaire, la prospérité de la section des Ponts et Chaussées se trouve gravement menacée par un projet de loi, approuvé par la section centrale, proposant de ne plus recruter uniquement parmi nos élèves diplômés les ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Toute la presse a déjà discuté cette question qui nous touche de si près, mais il importe que l'*Almanach de l'Université de Gand* s'élève à son tour avec énergie contre la mesure inique dont les catholiques veulent frapper notre Alma Mater. Les Étudiants, mieux que personne, sont à même de pressentir les désastreuses conséquences qu'elle entraînerait, non seulement pour nos Écoles, mais encore et surtout pour la composition même du corps des ingénieurs.

Et tout d'abord il ne s'agit point ici d'une question de clocher ni d'une question d'intérêt personnel; que la ville de Gand, menacée dans sa prospérité, soit opposée à la nouvelle loi, cela se conçoit, mais nous, nous ne voulons ici que défendre la cause de la science et montrer quels sont les véritables besoins du pays.

Notre École spéciale est au dessus de toute critique ; elle a formé plus d'un professeur de mérite, plus d'un savant de renom, et fournit en outre un corps d'ingénieurs capables, rompus à la pratique de leur art par des études longues et ardues, par des leçons données par les spécialistes les plus éminents .

Grâce à cette école unique, tout ce que la Belgique compte de science et de connaissances techniques, d'habileté et de talent se trouve condensé en un seul groupe de professeurs, tandis que par l'application de la nouvelle loi, des savants de mérite inférieur devraient nécessairement s'y adjoindre, soit à Gand, soit ailleurs, pour concourir à la formation des ingénieurs.

D'un autre côté les jeunes gens, que leurs aptitudes appellent aux études techniques, se trouveront, eux aussi, dispersés et perdront ainsi le bénéfice d'une existence commune, qui est pour eux d'une incontestable utilité.

Mais en admettant même que les études ne souffrissent pas de l'application de la nouvelle loi, il est hors de doute que le choix à faire entre les différents élèves diplômés deviendrait bien difficile, bien arbitraire. Un seul examen, passé par les élèves sortis des diverses écoles sur des matières aussi étendues et aussi complexes que celles de l'enseignement des Ponts et Chaussées, pourrait-il donner des indications suffisantes ? Évidemment non.

Le Gouvernement en fait actuellement l'essai pour la nomination des ingénieurs des chemins de fer ; il a élaboré un programme des connaissances exigées, vrai chef-d'œuvre de la bureaucratie administrative, qui a été sévèrement qualifié *d'inepte* par un professeur — catholique — de l'École du Génie civil. Ce programme comprend des matières étrangères aux cours de l'École de Gand,

notamment la géométrie projective. Que feront les élèves de Bruxelles et de Louvain dont certains cours n'existent que sur le papier et dont d'autres sont donnés d'une façon tout élémentaire ?

De deux choses l'une, ou pas un récipiendaire ne se présentera à l'examen, ou le jury sera d'une indulgence excessive et enlèvera par là toute portée à son jugement.

Non, de l'avis des catholiques sensés et compétents, il faudrait, pour établir un choix sérieux, constituer des examens annuels à Bruxelles pour les cinq années d'études ; et encore le jury ne pourrait-il, à moins d'un contrôle impossible en réalité, tenir compte de l'assiduité aux cours, des répétitions, des exercices pratiques, du travail de toute l'année enfin, qui compte actuellement pour un tiers dans l'évaluation des points et moralement pour beaucoup plus encore.

Que de réformes dangereuses à réaliser, que de bouleversements à faire, alors que l'état de choses actuel, dont on n'a qu'à se louer, existe depuis cinquante ans déjà !

On a parlé de monopole, comme si une école d'ingénieurs était une exploitation quelconque, et non un rouage administratif, nécessaire au même titre que l'École militaire. On invoque la liberté d'enseignement, la seule que les cléricaux aient jamais invoquée parce qu'en son nom ils ont pu ruiner l'enseignement public, alors qu'il ne s'agit ici que du devoir du Gouvernement de posséder des ingénieurs capables et des garanties qu'il est en droit d'en exiger.

Que viennent-ils parler de monopole, ceux qui veulent établir au profit du clergé et des couvents le monopole le plus arbitraire, le plus scandaleux qu'il y ait, et qu'ils ne dénie pas à l'État le droit de choisir ses

ingénieurs et le devoir de contrôler leurs aptitudes, alors qu'ils lui imposent déjà des curés et des vicaires, qui ne cessent de lutter contre l'enseignement officiel.

Mais à quoi bon discuter : les élèves-ingénieurs sont, comme presque tout le corps des Ponts et Chaussées, pour la plupart libéraux et il faut à tout prix remédier à ce mal. Eh ! que ne viennent-ils à l'École de Gand, les étudiants catholiques ? Craignent-ils que leur conscience n'y soit froissée ou leurs principes religieux mis en péril, ou bien exigent-ils que l'on y récite des prières, comme à Louvain, avant et après les cours... ?

M. Beernaert, nous le savons, n'est pas favorable au projet de loi, mais aura-t-il la force de résister aux menées ambitieuses des professeurs de Louvain et des fanatiques de la droite, excités par leurs derniers triomphes ? Nous craignons bien que non. Mais nous sommes persuadés qu'au jour du danger, M. le recteur Wolters saura prendre, une fois de plus, la défense de notre École et protester énergiquement contre une loi de parti, qui mettrait en péril l'un des services les plus importants du pays.

A. V.





LA QUESTION DU GRADUAT.

Nos Chambres législatives vont, s'il faut en croire certains bruits officieux, aborder à bref délai la discussion des réformes à apporter à la loi de 1876 sur l'organisation de l'enseignement supérieur en Belgique. Parmi celles-ci, il en est une que réclament avec instance, depuis de longues années déjà, et les autorités académiques et les professeurs de nos établissements d'instruction secondaire : l'institution de sérieuses conditions d'admissibilité aux études universitaires. La section centrale, chargée d'examiner le nouveau projet de loi, s'est dans le rapport présenté aux Chambres prononcée en faveur du certificat d'humanités complètes ou, à défaut de celui-ci, d'une épreuve préparatoire. Le moment semble donc tout désigné pour reprendre, dans cet almanach universitaire, le grave problème tant de fois posé et si différemment résolu de l'accès à nos facultés. Mais avant de débattre à nouveau cette importante question, il nous paraît nécessaire d'en faire en quelques pages le curieux historique.

Avant la révolution de 1830, sous le gouvernement hollandais, l'admission aux universités n'était accordée qu'aux seuls élèves, qui, pouvant justifier d'un certificat d'études humanitaires complètes, avaient été de plus jugés, par une commission spéciale, posséder les connaissances nécessaires pour aborder avec fruit l'enseignement supérieur.

Lorsque, en 1830, le gouvernement issu de la tourmente révolutionnaire songea à reprendre l'œuvre de haut enseignement commencée sous le régime précédent, la commission, instituée en 1831 à l'effet d'élaborer une loi nouvelle, se prononça en faveur de garanties à exiger des aspirants aux universités.

« Nul n'est admis, disait l'article 13 du projet, à l'obtention du grade de candidat en philosophie et lettres, en sciences naturelles ou en sciences physiques et mathématiques, s'il ne prouve qu'il a acquis une connaissance suffisante des matières formant le second degré d'enseignement, qui sont en rapport avec les études académiques. »

Mais les choses en restèrent dans un lamentable état de provisoire jusqu'en l'année 1835, où fut promulguée la première loi organique de notre enseignement supérieur. Ses auteurs ne jugèrent point nécessaire d'instituer, au seuil de l'université, une épreuve préparatoire. Mais il ne nous faut point oublier que le programme de la candidature en philosophie comprenait, à cette époque, quantité de branches, qui aujourd'hui ont été reportées avec raison parmi les matières à enseigner dans les établissements d'instruction moyenne. « Les humanités dit M. Loomans⁽¹⁾, s'achevaient donc en quelque sorte à l'université, et il semblait, par conséquent, moins

(1) LOOMANS : Rapport fait au Conseil académique de l'Université de Liège, le 17 février 1881, dans le *Recueil de documents concernant la révision de la loi du 20 mai 1876*. Bruxelles, 1883. Annexe p. XXVIII.

nécessaire d'imposer des conditions à l'admission des élèves aux épreuves de la candidature. »

Mais les inconvénients, et qui plus est, les dangers de ce libre accès absolu aux universités se firent bientôt sentir avec une telle force qu'un remède efficace fut jugé urgent. Dès 1838, M. De Theux, comprenant toute l'importance qu'avait, pour l'avenir des études supérieures, l'établissement de conditions d'admissibilité aux cours universitaires, proposa d'ajouter à la loi du 27 septembre 1835 la disposition suivante :

« Le Gouvernement peut, s'il le juge convenable et après avoir pris l'avis des conseils académiques, exiger des élèves qui se présentent pour fréquenter les universités justification de connaissances suffisantes. Il déterminera par des règlements les connaissances exigées et la manière dont la preuve en sera faite. »

Ce ne fut que quatre ans plus tard, le 24 mai 1842, que la section centrale déposa son rapport sur l'amendement de M. De Theux. Constatant toute la nécessité qu'il y avait d'établir une forte barrière au seuil de nos établissements d'instruction supérieure, elle se décida en faveur de la création d'un grade nouveau : celui d'élève universitaire, qui comportait un examen à subir à l'entrée de l'université.

Le projet ainsi élaboré ne vint malheureusement pas en discussion à la Chambre, et la loi de 1835, prorogée d'année en année, continua à régir jusqu'en 1849 notre haut enseignement.

Enfin, en 1849, la question de l'établissement du grade d'élève universitaire fut enfin portée devant le Parlement. Le projet de la section centrale proposait :

« Art. 37, § 2. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, ni à celui de candidat en sciences, s'il n'a obtenu le titre d'élève universitaire et si, depuis l'obtention de ce titre, il ne s'est écoulé une année académique. »

« Art. 45. — L'examen pour le grade d'élève universitaire comprend :

Des explications d'auteurs grecs et latins; une traduction du flamand, de l'allemand ou de l'anglais, au choix du récipiendaire à l'exclusion de la langue maternelle; la géographie ancienne et moderne; les principaux faits de l'histoire universelle; l'histoire de la Belgique; l'algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement; la géométrie élémentaire et la trigonométrie rectiligne; les notions élémentaires de physique. »

« Le récipiendaire fera de plus une composition latine et une composition française. »

La loi adoptée par la Chambre et le Sénat fut revêtue de la signature royale le 15 juillet 1849⁽¹⁾.

Le nouveau grade n'eut d'ailleurs qu'une existence bien éphémère. A peine le régime transitoire avait-il pris fin, qu'en 1855⁽²⁾, M. Verhaegen, profitant du mécontentement général qu'avait causé l'organisation défectueuse de l'examen, proposa à la Chambre l'abolition du titre d'élève universitaire; il ajoutait cependant : « il ne faut pas que les études soient laissées complètement à l'abandon; il faut constater la capacité des jeunes gens qui se destinent aux hautes études. »

Presque sans discussion, par un vote précipité, que l'on a qualifié avec raison de vote de surprise, la suppression de l'examen fut décidée à la Chambre par 59 voix contre 25, et au Sénat par 29 voix contre 8, mais ici pour des raisons étrangères à la question elle-même.

Les funestes effets de la loi de 1855 ne tardèrent pas à ouvrir les yeux à nos législateurs. Dès janvier 1856, M. De Decker, alors ministre de l'Intérieur, réclamait du Parlement d'urgentes mesures pour arrêter l'invasion

(1) *Moniteur belge*, 19 juillet 1849.

(2) *Annales Parlementaires*, Session 1854-1855; séance du 28 février 1855.

inquiétante des universités par une foule ignorante et incapable.

La commission, chargée d'examiner la proposition De Decker, émit un avis défavorable au rétablissement du titre d'élève universitaire, préconisé par le ministre; dans le rapport qu'elle soumit à la Chambre, elle le remplaça par la production d'un certificat d'humanités complètes, à défaut duquel l'aspirant aux grades académiques serait soumis à une épreuve préparatoire.

Dans les discussions que souleva le projet, plusieurs membres, parmi lesquels Rogier, s'élevèrent avec énergie contre le certificat d'humanités complètes, dans lequel ils ne voyaient qu'une mensongère garantie, qu'un efficace remède contre le mal à guérir. Mais leurs éloquents efforts ne réussirent pas à vaincre une opposition acharnée, et la proposition de la section centrale fut adoptée à la Chambre, par 46 voix contre 25. Le Sénat, par 23 voix contre 17, ratifia ce vote le 4 avril 1857.

La loi sanctionnée le 1^{er} mai 1857, fut publiée le 13 juin au *Moniteur*. En voici quelques dispositions :

« Art. 2. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, de candidat en sciences, de candidat en pharmacie ou de candidat notaire, s'il ne justifie par certificat qu'il a suivi un cours d'humanités complètes jusqu'à la rhétorique inclusivement, ou s'il n'a subi l'épreuve préparatoire mentionnée à l'article 6 de la présente loi. »

« Art. 6. — L'épreuve préparatoire pour l'examen de candidat en philosophie et lettres comprend :

« Une traduction en latin; une traduction du latin en français; une traduction du grec en français; une composition française, flamande ou allemande, au choix du récipiendaire; les principes de rhétorique; la solution de deux problèmes d'algèbre appartenant aux équations de second degré; la démonstration de deux théorèmes de géométrie appartenant à la géométrie à trois dimensions. »

« L'épreuve préparatoire pour les candidats en sciences comprend les mêmes matières; elle comprend en outre: la théorie des progressions et des logarithmes; la trigonométrie rectiligne; les notions élémentaires de physique⁽¹⁾. »

L'insuffisance manifeste de la loi de 1857 attira à nouveau, en 1861, l'attention des Chambres sur la question de l'accès aux universités. Reconnaissant combien grande avait été l'illusion des législateurs de 1857 sur l'efficacité du certificat d'humanités complètes, la section centrale, par 7 voix contre 3, proposa à la Chambre l'institution du graduat en lettres. Attaqué avec acharnement, mais défendu avec chaleur, le graduat, plus heureux que l'examen d'élève universitaire quelques années auparavant, l'emporta au vote le 24 janvier à la Chambre et le 23 mars au Sénat. Le 27 du même mois, le projet était revêtu de la sanction royale⁽²⁾.

Il semble que cette fois le législateur ait voulu, poussé par un louable mobile, s'entourer de toutes les garanties désirables. La loi de 1861 stipule en effet :

« Art. 2. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres ou de candidat en sciences, s'il n'a obtenu le titre de gradué en lettres. »

« Nul n'est admis à l'examen de candidat en pharmacie ou de candidat notaire, s'il n'a obtenu le titre de gradué en lettres ou subi avec succès un examen en tenant lieu. »

« Art. 3. — L'examen de gradué en lettres comprend :

« Une composition latine; une traduction du latin en français; une traduction du grec en français; une composition française, flamande ou allemande au choix du récipiendaire; une traduction du latin en français ou en

(1) Suivent quelques dispositions relatives à l'épreuve préparatoire pour les candidats en notariat et en pharmacie.

(2) *Moniteur belge*, 31 mars 1861.

flamand, à livre ouvert; l'algèbre jusqu'aux équations du second degré; la géométrie plane ou géométrie à 3 dimensions au choix du récipiendaire. »

.....
« Art. 4. — Nul n'est admis aux examens déterminés par l'art. 3, s'il ne justifie par certificat, conformément à la loi de 1857, qu'il a suivi un cours d'humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement, ou s'il n'a subi avec succès l'examen supplémentaire dont il sera parlé à l'article suivant et qui remplace l'examen préparatoire établi par la loi du 1^{er} mai 1857. »

« Art. 5. — L'examen supplémentaire comprend : les principes de rhétorique; l'histoire grecque et l'histoire romaine; l'histoire de Belgique; la géographie; le flamand, l'allemand ou l'anglais, au choix du récipiendaire; l'arithmétique; les notions élémentaires de physique. »

Enfin quatorze ans plus tard, en 1875, l'organisation de notre enseignement supérieur fut l'objet d'un nouveau projet de loi. Il portait :

« Art. 2. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, de candidat en sciences naturelles, de candidat en sciences physiques et mathématiques, de candidat en notariat ou de candidat en pharmacie s'il n'a obtenu le titre de gradué en lettres. »

Mais la section centrale, chargée de l'examen du projet en question, conclut, par 2 voix et 2 abstentions, à la suppression du graduat, tout en engageant le Gouvernement, mais sans beaucoup d'instance, à exiger des aspirants aux études universitaires de sérieuses garanties de capacité.

« Si cette proposition (la suppression du graduat), concluait le rapporteur M. Smolders, est adoptée par la Chambre, il serait à désirer que le Gouvernement, par un règlement d'ordre intérieur, déterminât les conditions d'admission dans les deux Universités placées sous sa direction ».

Dans les débats orageux que souleva la question dans les Chambres, les partisans du maintien du graduat ne parvinrent pas, malgré tous leurs efforts, à triompher de l'opposition de leurs adversaires. Et la funeste mesure de la section centrale, qui ouvrait toutes larges au premier venu les portes de nos universités, passa, au grand préjudice de la haute culture intellectuelle du pays, dans la loi du 20 mai 1876, qui régit, aujourd'hui encore, l'enseignement supérieur en Belgique.

A peine l'abolition du graduat avait-elle été prononcée, que du sein des conseils académiques, des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement de l'enseignement supérieur et moyen s'éleva, au nom de l'intérêt méconnu de l'instruction publique, un concert unanime d'énergiques réclamations.

Pendant de longues années, le Gouvernement sembla rester sourd, malgré les dangers de la situation, aux appels pressants qui lui étaient adressés. Ce n'est que bien récemment qu'une commission spéciale a été chargée à nouveau de l'examen des lois réglant notre enseignement supérieur. Dans le rapport qu'elle a soumis aux délibérations de la Chambre, elle s'est ralliée au régime défini par la loi de 1857. Elle remplace l'examen par le certificat d'humanités complètes, et, à défaut de celui-ci, par une épreuve préliminaire⁽¹⁾.

» Art. 6. — Nul n'est admis à l'examen de candidat en philosophie et lettres, à celui de candidat en sciences et à celui de candidat notaire, s'il ne justifie par certificat qu'il a suivi avec fruit un cours d'humanités de cinq ans au moins, y compris la rhétorique, ou s'il n'a subi l'examen préparatoire déterminé par les art. 11 et suivants. »

« Art. 11. — L'épreuve préparatoire comprend : Les

(1) *Documents parlementaires*. Chambre des représentants. Session de 1887-1888. — Projet de loi n° 42.

principes de rhétorique; la traduction en français ou flamand d'un auteur latin emprunté au programme de la rhétorique; la traduction d'un auteur flamand, allemand ou anglais au choix du récipiendaire; une composition française, allemande ou flamande au choix du récipiendaire; l'arithmétique; l'algèbre jusqu'au 2^d degré; la géométrie plane; la géographie; l'histoire de Belgique; les faits principaux de l'histoire ancienne, de l'histoire du moyen-âge et de l'histoire moderne.

« Pour les étudiants qui aspirent au grade de candidat en philosophie et lettres, l'épreuve comprend en outre une traduction du grec en français ou en flamand ».

« Pour les étudiants qui aspirent au grade de candidat en sciences, l'épreuve comprend, outre les matières indiquées ci-dessus, la géométrie à 3 dimensions, la trigonométrie rectiligne, et les éléments de la physique ».

Pour qui lit avec attention les débats, que fit naître chaque fois dans nos assemblées législatives le grave sujet que nous traitons ici, se dégage une triste et pénible impression. Trop souvent les votes ont été arrachés à une Chambre impatiente et lasse de discussions que la majorité de ses membres jugeait sans doute vaines et oiseuses. Il semble d'ailleurs décidé que la haute culture intellectuelle du pays ne passionnera jamais bien vivement nos honorables; elle n'a sans doute pas pour eux la puissance captivante des questions commerciales, industrielles ou agricoles, qui, elles, ont l'enviable pouvoir d'exercer sur l'esprit de nos législateurs un attrait toujours nouveau. De plus, nos malheureuses mœurs parlementaires ont voulu qu'une rivalité de partis, jalouse et inquiète, vint étouffer trop souvent la cause de l'intérêt supérieur de l'enseignement et de la science. Moins d'antagonisme politique nous eût assurément épargné bien des maux!

Toutes les questions, qui, dans un pays comme la Belgique, touchent à l'avenir et au progrès des études, doivent être l'objet de la sollicitude vigilante de ceux qui le gouvernement. Et en particulier l'enseignement supérieur, qui répond par ses buts aux aspirations les plus élevées de la vie intellectuelle d'un peuple, réclame de ceux qui ont en mains ses destinées leur attention bienveillante et éclairée. Il serait oisieux de nous étendre ici, après tant d'autres, sur la grave mission que le haut enseignement est appelé à remplir, sur l'énorme influence qu'il exerce sur la culture générale d'une nation. Car, dispensateur central de toute science, ce n'est pas seulement sur l'instruction secondaire, mais encore et surtout sur l'instruction primaire qu'il répand et propage ses effets. « L'enseignement supérieur, disait jadis un savant illustre, M. Renan, est la source de l'enseignement primaire.... C'est l'Université qui fait l'École ».

La nécessité d'édifier, sur des bases solides, de fortes études supérieures s'impose donc à toute nation vraiment soucieuse de ses intérêts intellectuels. En Belgique, il semble au contraire que cette vérité si évidente ait été pendant longtemps et soit encore aujourd'hui trop souvent méconnue. Nos universités — et il est presque inutile de le répéter en présence des plaintes unanimes qu'a soulevées leur défectueuse organisation — réclament de complètes et radicales réformes. Les progrès récents des méthodes scientifiques, dont l'heureuse application en des pays voisins a été si féconde en admirables résultats, exige l'abandon, dans notre enseignement supérieur, de systèmes que depuis 1835 le temps a frappés de discrédit et de décrépitude. Mais tous les problèmes qui se posent ici, problèmes capitaux pour l'avenir de la haute culture de l'esprit, sont pour la plupart étrangers au sujet présent. Un point seulement doit nous arrêter dans cette étude : faut-il laisser libre et ouvert à chacun l'entrée de nos universités, ou bien faut-il au

contraire, par certaines entraves, en restreindre l'accès ? Telle est la grave question dont nous allons à grands traits aborder l'examen.

Il semble que tout esprit non prévenu doive admettre que la force du haut enseignement dépend, dans une large mesure, de la maturité de la culture des auditeurs auxquels il s'adresse. L'éclat de nos écoles supérieures est donc en droit et en devoir d'exiger de solides garanties de capacité de ceux qui aspirent aux grades qu'elles confèrent. Aussi est-il temps, qu'au seuil de nos universités, une barrière solide vienne arrêter l'invasion de plus en plus triomphante des médiocrités intellectuelles, de cette foule encombrante qu'une préparation insuffisante et un manque général de connaissances n'a pas mûrie pour les études auxquelles elle prétend. Il est temps d'écarter ce péril permanent pour l'avenir de l'enseignement universitaire, de détruire cet obstacle dangereux au développement de la vie scientifique dans notre pays. Aussi toute mesure que ne dictera pas une tyrannique et odieuse oppression, mais qui interdira, au nom de l'intérêt supérieur de la science et de la liberté sagement entendue, le libre accès de nos universités à ces intelligences stériles et à ces esprits inféconds, trouvera dans l'idée qui l'a établie sa victorieuse justification. L'examen d'élève universitaire et celui de gradué en lettres ont été, à ce point de vue, de salutaires prescriptions, dont on doit approuver l'esprit, si non la lettre.

D'ailleurs, la loi n'exige-t-elle pas en Belgique certaines épreuves de ceux qui aspirent à exercer telle ou telle des professions appelées libérales ? Le diplôme de docteur en droit ou de docteur en médecine n'est-il pas réclamé de celui qui prétend pratiquer, soit comme avocat, soit comme médecin ? Et, d'autre part, n'impose-t-on pas, sans que jamais on ait songé à parler d'atteinte à la liberté, un examen préparatoire à ceux qui se

présentent aux Écoles spéciales annexées aux universités, à l'École d'agriculture de Gembloux, à l'École militaire et à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers? Pourquoi dès lors nos facultés feraient-elles exception à une règle générale? Pourquoi dès lors faire bénéficier leurs élèves d'une faveur, si c'en est une, qu'on refuse à d'autres. Bien plus, dans un degré inférieur de l'instruction publique, l'admission dans les classes de nos athénées et collèges ne dépend-elle pas, elle aussi, d'une épreuve à laquelle sont soumis tous ceux qui s'y présentent? Y a-t-on jamais vu une inique restriction apportée à la liberté? Bien au contraire, on n'a vu là qu'une précieuse garantie et pour l'enseignement qui s'y donne et pour l'instruction de ceux qui en suivent les cours. On est donc mal venu de parler ici d'oppression et de despotisme.

C'est donc bien mal comprendre, c'est profaner le mot de liberté, que d'ouvrir toutes grandes, au préjudice du développement de la vie intellectuelle de la nation, les portes des universités à la funeste foule des incapables et des ignorants.

Un des esprits les plus distingués de l'Allemagne savante, l'illustre historien Von Sybel, s'est élevé jadis avec raison contre ces idées faussement libérales que défendent certains partisans du libre accès aux études supérieures. On entend fréquemment répéter, disait-il en 1874, « que c'est une absurdité, un criant abus que l'université exige des études préparatoires quelconques, un diplôme de maturité dûment estampillé, au lieu d'ouvrir à deux battants les portes du temple de la science à tous ceux qui veulent apprendre, et d'abandonner à leur initiative individuelle le soin de se rendre aptes à comprendre. Cette maxime, qu'on énonce bien souvent de nos jours, est un résultat de ces tendances démocratico-égalitaires qui voudraient, avec les meilleures intentions, faire participer, aussi vite que possible,

le monde tout entier aux bienfaits d'une culture supérieure. On oublie malheureusement, en raisonnant de la sorte, que si l'on agissait ainsi, on verrait cette culture scientifique tant vantée disparaître bientôt de la chaire du professeur⁽¹⁾. »

Il est donc démontré qu'une juste prétention des universités à s'assurer de la capacité de ceux qui s'y présentent n'est point restrictive de la liberté. Mais un autre point nous reste à établir : il nous faut prouver maintenant que l'établissement de conditions d'admission aux cours académiques servira utilement la cause de la science, en sauvegardant un patrimoine tout aussi précieux que la prospérité matérielle : la haute culture de l'esprit. Cette fin seule peut donner à la mesure sa justification ; sans elle, elle ne serait jamais qu'odieusement tracassière et par conséquent indigne d'un gouvernement libéral.

*
*
*

De toutes parts s'élèvent, depuis de longues années déjà, d'incessantes plaintes sur la faiblesse des études humanitaires dans nos athénées et collèges. L'enseignement moyen, cette base de l'enseignement supérieur, est entraîné dans une voie de décadence, qui fait entrevoir l'avenir sous les plus sombres couleurs, si un remède efficace ne vient arrêter à bref délai cette triste déchéance. L'étude du latin et celle du grec sont tombées dans un état de lamentable abandon, et bientôt l'on verra disparaître, tués par le discrédit, ces derniers restes de l'antique culture littéraire. La gravité du mal peut être contestée, et elle l'est en effet par les adversaires

(1) VON SYBEL. *Les Gymnases en Allemagne*, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, tome XIX, pp. 73-74.

nombreux et acharnés qu'à vus surgir récemment la cause des langues classiques. Mais il est un autre mal dont il est impossible de ne pas déplorer les funestes ravages : c'est le manque de connaissances générales, l'absence de discipline intellectuelle, qui, trop souvent, est le lot de ceux qui quittent la rhétorique pour l'université. Car nos études moyennes ne méritent plus le beau nom d'humanités qu'elles portent. Trop courtes, hâtives et fiévreuses, elles ne parviennent pas à donner à nos élèves l'harmonieux développement des facultés humaines que doit nécessairement avoir en vue pareil enseignement.

Mais si l'on imposait, au contraire, aux aspirants aux grades académiques une sérieuse épreuve de passage de l'athénée à l'université⁽¹⁾, n'introduirait-on pas du même coup, dans notre enseignement public, une institution, qui, sagement conçue et établie, relèverait et maintiendrait le niveau des études moyennes ?

Bien des arguments sans doute ont été invoqués contre le rétablissement de l'examen d'élève universitaire ou celui de gradué en lettres. On a prétendu, avec force citations de nos hommes politiques à l'appui, que le moyen, auquel avaient eu recours les législateurs de 1849 et de 1861, avait été et devait être fatalement inefficace. De 1849 à 1855 et de 1861 à 1876, objecte-t-on, l'examen n'a pas fortifié les études humanitaires, et, rétabli, il ne les fortifiera pas davantage. Les faits, l'expérience parlent plus haut que toutes les théories. Sans doute, mais les faits ont-ils vraiment parlé et a-t-on bien interprété leur langage ? Le régime qui a réglé l'accès aux universités de 1849 à 1854 a eu une existence trop éphémère pour qu'on puisse arguer des résultats qu'il a produits sur l'enseignement secondaire.

(1) Cette épreuve sera-t-elle un examen de sortie de l'athénée ou un examen d'entrée à l'université ? Ce point sera examiné plus loin.

Toutes les objections invoquées contre l'examen d'élève universitaire portent à faux, le bénéfice d'une mesure transitoire ayant été accordé jusqu'en 1854 aux élèves sortant de nos athénées et collèges. L'épreuve sur laquelle on se fonde durait donc depuis un an à peine, quand le vote de surprise de 1855 vint abolir la prescription de la loi de 1849.

De 1861 à 1876, au contraire, les humanités avaient suivi une marche progressive. M. Faider le constatait, en termes éloquents, dans un discours prononcé en 1875 à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, où il se faisait l'avocat chaleureux de notre instruction secondaire. Et ce témoignage est corroboré par l'opinion émise peu après, en 1875 aussi, par MM. Gantrelle et Wagener : « Non, mille fois non, disaient-ils, l'enseignement moyen n'est pas en baisse en Belgique, mais nous sommes persuadés qu'au bout d'un certain nombre d'années, si l'examen de gradué en lettres venait à être supprimé (quod omen di avertant), on pourrait cette fois avec une entière vérité proclamer l'abaissement des études moyennes⁽¹⁾ ».

Cependant, malgré de pressants avertissements, le graduat fut aboli l'année suivante, et depuis lors, la décadence continuelle de l'instruction secondaire a soulevé un concert de plaintes unanimes. « Dans les établissements de l'enseignement moyen, écrivait en 1882 M. Wagener dans un rapport adressé au Ministre de l'Instruction publique, les études latines vont en s'affaiblissant d'année en année, et les autres branches suivent la même marche décroissante⁽²⁾. » Et de semblables témoignages fourmillent dans les documents officiels.

* * *

(1) *Revue de l'Instruction publique*. Nouvelle série. Tome XVIII, p. 413.

(2) *Recueil de documents concernant la révision de la loi du 20 mai 1876*, p. 55.

Mais ici ne s'arrête pas l'acharnement des adversaires du graduat. Non contents d'affirmer, sans preuves du reste, que les examens établis par les lois de 1849 et de 1861 avaient été stériles en heureux résultats, ils vont plus loin encore et soutiennent qu'il faut abolir, comme nuisible et funeste aux études moyennes, toute épreuve préalable à l'admission à l'université; pareille épreuve, disent-ils, en sacrifiant les humanités à la longue et pénible préparation à l'examen, doit rendre fatalement celles-ci moins littéraires, plus énervantes et plus mécaniques.

« Je trouve, disait M. Verhaegen, le promoteur de la mesure votée en 1855, un grand inconvénient dans l'intérêt de la science au grade d'élève universitaire. Les études d'humanités en souffrent nécessairement. Croyez-vous que l'élève, arrivé à sa dernière année d'études, étudie réellement sa rhétorique? Non, il s'occupe de son examen: c'est ce qui se fait et doit nécessairement être en présence de la loi qui nous régit⁽¹⁾. »

Telle était aussi l'opinion de M. Malou en 1857. « Le grade d'élève universitaire, disait-il, a été supprimé parce qu'il a été jugé inutile et dangereux pour l'enseignement moyen⁽²⁾. »

Et, en 1875, la section centrale chargée d'examiner le projet de loi sur la collation des grades académiques se demandait si « en proposant comme fin d'études un examen gouvernemental à subir, on ne ferait pas converger tous les efforts de la jeunesse à se préparer à cette épreuve, sans s'inquiéter du but essentiel des humanités, qui est de développer le sentiment du beau par l'étude sérieuse des chefs-d'œuvre de l'antiquité⁽³⁾. »

(1) *Annales parlementaires*. Chambre des Représentants. Session de 1854-1855. Séance du 26 février.

(2) *Annales parlementaires*. Chambre des Représentants. Session de 1856-1857. Séance du 24 janvier.

(3) *Documents parlementaires*. Session de 1875-1876

Argument bien caduc, qui cependant réussit à emporter les votes de 1855 et 1857. Que n'a-t-on répondu alors à M. Verhaegen qu'en tout état de cause le maintien de l'épreuve valait encore mieux que sa suppression, et, qu'une fois l'épreuve abolie, il se pourrait souvent qu'au lieu de faire une rhétorique médiocre, on oubliât de la faire ?

Quant à la crainte de la section centrale de voir se matérialiser, par l'établissement de certaines conditions d'accès aux universités, l'instruction secondaire, elle était sans doute bien chimérique aussi. Que comprenait en effet, si nous en exceptons les mathématiques, cet examen qui inspirait un si grand effroi aux auteurs du projet de 1875 ? Une composition latine, une composition française, une version latine, une version grecque. Imposer à l'élève sortant de rhétorique une semblable épreuve, est-ce mettre des entraves au libre développement de la culture littéraire, est-ce matérialiser les études moyennes ? On ne réfute pas pareille argumentation.

D'ailleurs, l'examen de gradué eût-il trompé certaines espérances, n'eût-il pas produit tous les heureux résultats qu'en attendaient ses promoteurs — et le fait ne saurait être sérieusement contesté — une saine logique exigeait non pas qu'on le supprimât, mais qu'on y introduisît d'intelligentes réformes. Cette épreuve préparatoire était une salutaire garantie, que quelques sages modifications eussent pu rendre plus salutaire encore.

Une remarque pour finir. Les meilleurs juges en la délicate matière qui nous occupe ici — et on semble malheureusement l'oublier trop souvent dans nos Chambres — sont sans doute ceux auxquels une expérience de tous les jours fait connaître mieux qu'à quiconque les véritables intérêts de l'enseignement secondaire. Et, à ce point de vue, l'exposé des motifs de

la loi de 1861 donne en annexe une statistique des plus éloquentes que je livre à la méditation des partisans du libre accès aux études académiques (1). C'est une enquête faite par M. De Decker, alors Ministre de l'Intérieur, dans les établissements d'instruction moyenne sur la nécessité d'un examen d'entrée aux universités; 65 établissements y prirent part : 10 athénées royales, 14 collèges communaux, 11 collèges patronnés, 1 collège privé laïque, 8 petits séminaires, 21 autres établissements tenus par des corporations religieuses. Parmi eux, 29 se prononcèrent pour le rétablissement pur et simple de l'examen; 20 autres réclamèrent en plus, en cas de rétablissement, des modifications à l'épreuve; 9 proposèrent le certificat d'études complètes; 7 seulement émisrent un avis défavorable. Si donc nous exceptons les 9 partisans du certificat, sur 56 établissements consultés, 49 avaient vu dans l'examen d'élève universitaire une bienfaisante mesure pour le relèvement des études moyennes. Cette seule statistique devrait, s'ils ne sont pas prévenus, convaincre ceux qui prétendent nuisible à l'enseignement des athénées l'institution du graduat ou de toute épreuve analogue.

* * *

Funeste et désastreuse est donc pour l'instruction moyenne la liberté absolue d'accès aux cours académiques. Mais plus fatalement encore celle-ci étend ses pernicieux ravages sur le haut enseignement. Le vote de 1876 a porté à la vie scientifique dans nos écoles supérieures un coup cruellement sensible dont elles souffrent actuellement plus que jamais.

(1) *Annales Parlementaires*. Session de 1859-1860, p. 1381.

Aujourd'hui qu'aucune barrière ne s'oppose à l'invasion de nos auditoires, l'on voit quitter prématurément, dès la seconde ou la troisième, l'athénée pour l'université, et l'on voit celle-ci se peupler d'une foule compacte qui a fait, sans fruit aucun, des humanités médiocres et imparfaites. Manquant de toute préparation suffisante, manquant de ce fonds de connaissances nécessaire à l'intelligence des cours universitaires, manquant enfin de cette discipline de l'esprit, sans laquelle les études supérieures ne peuvent produire de sérieux résultats, ils abordent, ces élèves sortant de nos collèges impuissants et incapables, un enseignement pour lequel rien ne les a formés.

Le mal ne serait pas si grand s'il se bornait à cet envahissement des cours de nos facultés, mais plus néfaste que lui est l'influence qu'exerce cette masse de médiocrités sur le niveau du haut enseignement. Ces intelligences que n'ont pas assez mûries, ni le temps, ni l'habitude d'un travail sérieux, ni une instruction préparatoire solide sont les plus terribles ennemis du développement de l'esprit scientifique dans nos universités.

Enchaîné par cette déplorable situation intellectuelle de la majorité de ses auditeurs, le professeur, pour être compris d'eux, se voit forcé d'abaisser ses leçons au niveau de ses esprits insuffisamment préparés et de rester confiné dans les sphères inférieures de la science, n'osant élever son enseignement à un point où il deviendrait inaccessible pour la plupart de ceux auxquels il s'adresse.

Ainsi par la déplorable faiblesse des études humanitaires, par l'imparfaite maturité des étudiants de nos universités, par l'impardonnable suppression du graduat, l'enseignement moyen, suivant l'énergique expression du professeur Baron, a fait descendre l'enseignement supérieur jusqu'à lui. Et c'est là une situation que ne peuvent tolérer ni l'honneur ni la dignité de la haute culture nationale.

Le législateur de 1849 avait, avec beaucoup de sagesse, saisi la portée de l'examen d'élève universitaire, quand dans l'exposé des motifs il disait : « La création du grade d'élève universitaire a un double résultat : 1^o Empêcher l'élève de désertir les collèges et les athénées pour l'université avant d'avoir acquis, dans l'enseignement secondaire, toutes les connaissances préliminaires indispensables pour bien comprendre l'enseignement supérieur; 2^o forcer les établissements secondaires à pousser les élèves jusqu'au point où ils peuvent suivre avec fruit les cours universitaires. »

De même la loi de 1861 devait, dans l'esprit de ses auteurs, avoir pour effet « d'écarter de l'université les jeunes gens incapables ou inappliqués ou ignorants, qui en sont le véritable fléau, dont la présence déshonore le corps des étudiants et dont l'admission fait nécessairement baisser le niveau des études. »

Les législateurs de 1849 et de 1861 avaient raison. Il faut qu'une solide barrière arrête aux portes des facultés l'effrayante masse de médiocrités qui aujourd'hui, sans rencontrer d'obstacle, en franchissent le seuil et viennent peupler nos auditoires. Ce passage facile et ouvert à chacun des cours du collège aux cours académiques doit être interdit avec rigueur, comme un danger permanent et pour l'enseignement moyen et pour l'enseignement supérieur.

Sans doute, et les adversaires du rétablissement du graduat ont préconisé l'adoption de cette mesure, l'obligation de produire, à l'entrée de l'université, un certificat d'études complètes pourrait conjurer en partie le péril qui nous menace aujourd'hui.

Quoique salutaire, le remède serait insuffisant pour le mal qu'il est appelé à combattre. Il aurait pour seul effet d'écarter de nos facultés ceux qui n'ont point terminé leurs études d'athénée. Et, à ce point de vue, il rendrait assurément de précieux services, en présence du

contingent de plus en plus nombreux d'étudiants de cette espèce que nous envoient chaque année les établissements d'instruction secondaire. Mais malheureusement une telle mesure serait impuissante à fermer l'accès de nos auditoires à ceux qui manquent des connaissances premières nécessaires à l'intelligence de cours d'enseignement supérieur. Ce que l'université a le droit et le devoir d'exiger de ceux qui aspirent aux grades qu'elle confère, ce ne sont pas des humanités complètes, mais quelconques, mais avant tout de bonnes et solides humanités. Le certificat, ne lui permettant pas de s'assurer de pareille capacité, porte en lui-même sa condamnation. Accordé au premier venu par le premier venu, il n'offrira jamais, dans un pays où règne la liberté d'enseignement dans toute sa plénitude, de sérieuses et suffisantes garanties. Le contrôle est ici en réalité impossible, malgré toutes les précautions dont puisse s'entourer l'État pour empêcher les fraudes et donner au brevet toute la sincérité nécessaire. A lui seul, et sans examen, il ne sera le plus souvent qu'un témoignage menteur de capacités absentes; il le faut donc écarter comme mensonger, comme dérisoire, et comme constituant, suivant l'expression de Rogier, une prime donnée aux élèves les plus médiocres au préjudice moral du moins des élèves les plus distingués.

La loi de 1857 est là d'ailleurs avec ses déplorables effets pour condamner à jamais le régime du certificat. L'expérience s'est prononcée et clairement sur la notoire inefficacité d'un pareil système. Aussi eût-il semblé que les funestes résultats du vote de 1857 eussent dû éclairer la section centrale chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur l'enseignement supérieur, et lui faire renoncer à la dérisoire mesure qu'elle préconise, envers et contre tous, dans le rapport qu'elle a soumis à la délibération des Chambres. Cependant il n'en est rien, et il nous faut craindre en 1889 que le certificat aboli en 1861

viennne exercer à nouveau dans notre haut enseignement son absurde pouvoir, réglant sans raison admissible et sans droit légitime l'entrée de nos universités.

* * *

Il y a plus encore. Il ne faut pas, dans l'intérêt même de ceux qui s'y présentent, que sous prétexte de liberté la loi laisse ouvertes à deux battants les portes de nos facultés aux capacités les plus stériles et les plus médiocres. Inaptes aux études supérieures, ils s'épuisent, ces étudiants incapables, pendant de longues années souvent, en d'inutiles efforts pour obtenir le diplôme convoité; ils perdent ainsi, sans résultat aucun pour eux-mêmes, un temps et un argent qu'ils eussent pu consacrer d'une façon plus intelligente et plus profitable, si un examen sérieux était dès l'abord venu les convaincre qu'ils n'avaient point l'esprit dressé pour aborder, avec quelque chance de succès, les carrières libérales.

Et supposons, qu'« à la longue, de guerre lasse, le jury leur donne un diplôme à la force du canon, comme on dit. Beau résultat! Les voilà avocats ou médecins, mais où sont les causes et les malades? Espérances déçues, vanité humiliée, caractère aigri, amoindrissement de l'homme même, tout cela est à l'horizon. On se croit incompris, on s'irrite, on va grossir le nombre des mécontents, on prête l'oreille aux prédications malsaines, on devient, cela s'est vu, l'ennemi de l'ordre social. Triste tableau, cent fois peint et repeint, mais toujours frappant parce qu'il est toujours vrai. Et cela, ou par la faute de l'aveugle utilitarisme des parents ou parce que la sollicitude de la loi protectrice a fait défaut au père de famille. Il fallait lui dire : votre fils fréquentera l'université, si vous le désirez, mais il n'en sortira, prenez-y garde, avec les honneurs de la guerre, que s'il a d'abord

prouvé officiellement qu'il était digne d'y entrer⁽¹⁾.

On se plaint depuis longtemps déjà, et avec raison, de l'encombrement de plus en plus inquiétant des carrières libérales. Nos grands centres fourmillent d'avocats, de médecins, de pharmaciens, de candidats notaires. La lutte pour la vie devient de jour en jour plus âpre et plus dure et c'est désormais aux plus capables qu'appartient seuls la victoire. Pourquoi alors, par l'absence d'une barrière aux abords des études universitaires, sembler vouloir pousser les fruits secs de nos collèges dans des carrières où, au lieu du succès attendu, ils ne trouveront que désillusion et dégoût? Et n'est-elle pas coupable cette incurie du Gouvernement, cette insouciance de la loi, en présence du grave danger social qui aujourd'hui nous menace?

* * *

Il y a donc, nous venons de le montrer en ces quelques pages, nécessité urgente d'établir aux portes des universités une forte digue contre la périlleuse inondation de nos auditoires par une foule indigne ou ignorante. Mais comment écarter le danger que court aujourd'hui notre enseignement académique? Comment, sans blesser la plus stricte justice et l'impartialité la plus rigoureuse, appliquer le remède qui doit guérir le mal dont souffre actuellement en Belgique la haute culture intellectuelle?

La production d'un certificat d'humanités complètes est, je le crois, condamné et par la raison et par la triste expérience de la loi de 1857. Echappant à tout contrôle sérieux, un tel système n'aura jamais ni la sincérité ni la force probante qu'on est en droit d'exiger ici.

(1) A. LE ROY. Discours prononcé, le 21 décembre 1879, à la séance générale de l'Union des anciens étudiants de l'Université de Liège.

Il reste donc à se prononcer entre un examen de sortie des athénées et un examen d'entrée aux universités.

L'épreuve de fin d'études, en tout cas bien supérieure au brevet d'humanités complètes, ne répondra point non plus entièrement au but qu'ici l'on se propose. L'examen d'élève universitaire et celui de gradué en lettres ont prouvé qu'en plaçant l'épreuve à la sortie de la rhétorique, il était bien difficile de s'assurer, avec toute la rigueur nécessaire, de la véritable capacité des aspirants aux grades académiques.

Un examen d'entrée à l'université, qu'il est plus facile d'appropriier aux exigences de l'enseignement supérieur, offre au contraire, à côté de certains inconvénients, d'incontestables avantages. C'est en sa faveur que s'est rallié, en séance du 1^{er} juillet 1881, sur le rapport de M. Thomas, le conseil académique de Gand (1). Un jury, composé exclusivement de professeurs d'université statuerait sur la valeur des candidats. Il présenterait dans sa composition des garanties d'impartialité, de justice et de sincérité qu'on ne pourrait, à un même degré, trouver dans un jury dont les membres seraient pris dans l'enseignement moyen. D'autre part, ce qui pourrait manquer à de tels examinateurs d'expérience pratique de l'instruction secondaire serait avantageusement compensé par la largeur de vues dont ils feraient preuve dans les jugements qu'ils rendraient.

Ce même projet résolvait en outre la grave et irritante question de savoir dans quels établissements d'enseignement supérieur seraient choisis les membres du jury d'examen. C'est, à mon avis, la meilleure des solutions qui s'offre, en l'état actuel des idées qui régissent en Belgique la collation des grades académiques.

(1) Pour le rapport de M. Thomas et la discussion de celui-ci en séance du conseil académique voir le *Recueil des documents concernant la révision de la loi du 20 mai 1876*. Annexes pages VIII à XV.

« Lors des travaux préparatoires de la loi de 1876, dit le rapport⁽¹⁾, le conseil académique de l'Université de Gand demanda la collation de tous les diplômes par les facultés de l'État, et l'institution d'un jury central en vue de l'enseignement privé. Ce principe ne prévalut pas ; le législateur a accordé la collation des grades académiques tant aux universités libres qu'aux universités de l'État. »

« La majorité de votre commission estime qu'octroyer aux universités libres le droit de procéder elles-mêmes et sans contrôle à l'examen *préalable* serait étendre outre mesure le principe de la loi de 1876. En effet, cette loi confère aux universités libres uniquement le droit d'interroger *leurs propres élèves*. Elle ne leur permet pas de contrôler l'enseignement moyen, d'interroger les élèves qui ne sont pas encore inscrits dans leurs facultés et qui sortent en partie des établissements de l'État. Ce pouvoir serait réellement exorbitant. »

« L'avis de votre commission est que tous les élèves, se disposant à entrer *dans n'importe quelle université*, devraient se présenter devant un jury composé exclusivement de professeurs des universités de l'État. Il n'y aurait là rien de contraire à la Constitution ni au texte de la loi de 1876 ; car, en premier lieu, la liberté de l'enseignement n'a rien de commun avec le droit de conférer des grades pouvant ouvrir l'accès des professions libérales, et, en second lieu, les élèves qui se présenteraient à l'examen n'appartiendraient encore à aucune université. »

« La solution que nous venons d'exposer est rigoureusement conforme aux idées émises par le conseil académique. »

« Toutefois votre commission ne s'est pas dissimulé

(1) Idem, p. X.

que ce système, actuellement, n'a guère de chances d'être adopté. Or, comme il est de votre devoir de veiller avant tout aux intérêts de l'enseignement, et que la nécessité du rétablissement d'un examen préalable est unanimement reconnue, il s'agit de rendre cet examen possible, même au prix de certaines concessions. »

« Votre commission a donc l'honneur de vous proposer, *subsidiativement*, la solution suivante : »

« Il y aurait dans chaque université — université de l'état ou université libre — un jury composé exclusivement de professeurs de cette université, auxquels serait adjoint un Commissaire du Gouvernement investi du droit de veto. »

« Votre commission ne tient pas cette solution pour logiquement et juridiquement irréprochable; elle vous la donne comme un moyen terme qui pourrait être accepté par tous sans trop de difficulté. »

« Les universités libres ne seraient point fondées à réclamer contre ce système, puisque les universités de l'état se soumettraient comme elles au contrôle du Commissaire du Gouvernement, et, d'autre part, la présence de ce commissaire sauvegarderait les droits de l'état et préviendrait les abus. »

Quelles seront la signification, la nature de cet examen d'entrée? tel est le dernier des problèmes qu'il nous reste à résoudre.

Ici, pour la première fois peut-être dans ce brûlant débat, nous rencontrons un accord unanime. L'épreuve constatera avant tout si le récipiendaire possède le développement intellectuel, le fonds de connaissances, la discipline de l'esprit nécessaires pour aborder avec succès les carrières libérales.

« Dans la pensée de votre commission, disait le rapport de M. Thomas⁽¹⁾, l'examen préalable doit être surtout

(1) *Idem*, p. XI.

un *examen de maturité*. La maturité de l'esprit résulte tout à la fois du développement des facultés intellectuelles et des connaissances acquises. Le but de l'enseignement moyen est de former l'esprit par l'exercice méthodique des facultés et par un ensemble harmonique de connaissances. Ce but serait manqué si l'une ou l'autre de ces conditions venait à faire défaut. Il est donc indispensable que l'élève qui veut entrer à l'université ait de l'acquis; il ne faut pas l'encourager à laisser de côté des branches entières du programme des humanités. D'un autre côté, on aura soin de s'assurer que les notions qu'il possède ont été bien acquises, c'est-à-dire qu'il ne les a pas accumulées dans son cerveau machinalement, par un effort de mémoire, mais qu'il les a mûries et raisonnées. »

Tel est aussi l'avis de la faculté de philosophie de l'Université de Liège⁽¹⁾.

« Cette épreuve, disait-elle en parlant du graduat, doit avoir pour but fondamental de s'assurer que le récipiendaire a la capacité intellectuelle nécessaire pour suivre avec fruit des cours qui s'adressent avant tout au raisonnement; elle ne doit donc pas porter sur un trop grand nombre de branches; car alors on risque de le voir dégénérer en un exercice de pure mémoire. C'est la solidité des études moyennes bien plus que leur étendue qu'il importe de constater⁽²⁾. »

Et, à cet égard, l'examen que proposait le conseil académique de l'Université de Gand semble satisfaire à toutes les exigences. Il comprend :

A. — Épreuve écrite: une composition française; un thème latin; une version grecque (avec dictionnaire).

(1) *Annales parlementaires*. Chambre des représentants. Session 1859-1860, p. 1386.

(2) On nous pardonnera ces fréquentes citations, mais ce sont surtout les opinions d'hommes compétents, ayant pratiqué l'enseignement supérieur, qui font autorité dans de pareilles questions.

B. — Epreuve orale : une traduction et des explications d'auteurs latins ; une traduction d'un auteur flamand, allemand ou anglais ; des interrogations sur les principaux faits de l'histoire générale et sur les éléments de la géographie ; en fait d'algèbre, la théorie des équations du second degré, des progressions et des logarithmes ; la géométrie à trois dimensions ; la trigonométrie rectiligne (seulement pour les futurs élèves en sciences et en pharmacie).

* * *

Tel l'important problème qui s'agitiera bientôt devant les Chambres belges. Sans doute, il serait puéril de croire que l'établissement d'une épreuve d'entrée aux universités suffirait à lui seul pour relever le niveau des études supérieures. Ce que le vrai progrès de celles-ci exige, ce ne sont point de timides réformes, mais de radicales transformations. Cependant, puisque le jour ne paraît point encore venu où nos législateurs sauront rompre sans crainte avec les anciennes traditions, pour entrer résolument dans une voie nouvelle, la création d'un examen aux portes de nos facultés serait appelée à rendre déjà, malgré toute l'imperfection de notre organisation universitaire, à la cause de la science d'incontestables services.

Tout exige semblable réforme : l'honneur de l'instruction moyenne et de l'enseignement supérieur, le développement de la vie scientifique, l'intérêt de la nation, la dignité du corps des étudiants. De toutes parts on la demande avec une légitime opiniâtreté. Du sein des jurys universitaires, des conseils académiques, des conseils de perfectionnement se sont élevés d'instantes réclamations, de pressants avertissements. Le danger est signalé et le remède en est donné. En une telle situation, l'incurie du Gouvernement ne serait plus seulement

irréfléchie, mais bien plus deviendrait coupable. Il ne se peut que le Parlement reste plus longtemps sourd à ces appels répétés, s'obstine plus longtemps dans sa criminelle inertie. Qu'en présence de la voix unanime des hommes compétents, nos Chambres, renonçant sans hésitation au dérisoire palliatif que leur propose la section centrale, et comprenant que les destinées de la haute culture intellectuelle dépendent de la solution qu'elles donneront au problème qui se pose devant elles, cèdent aux vœux ardents de tous nos corps professoraux, et rétablissent, au seuil des universités, la barrière qu'ont détruite les votes inconsidérés de 1855 et de 1876. Ce faisant, elles auront bien mérité et de la Science et du Pays.

H. B.

Gand, décembre 1888.





NOTRE PORTRAIT.



NOTRE PORTRAIT.

Chaque année notre Almanach publie le portrait d'un des professeurs de l'Université de Gand.

Cette fois, ÉTIENNE POIRIER était tout désigné à notre choix par la sympathie qu'il s'était acquise parmi les étudiants.

La mort qui l'a enlevé ne peut nous empêcher de lui rendre cet hommage, et c'est à sa mémoire que nous dédions le présent Annuaire.

Étienne Poirier fit ses études à l'Université de Gand, et fut reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements, avec la plus grande distinction, le 17 mai 1854, après avoir déjà remporté l'année précédente un éclatant succès au concours universitaire.

Entré dans la vie pratique et malgré les soucis de sa profession, Poirier n'en poursuivit pas moins sans relâche les études commencées; il obtint le 14 décembre 1857, à l'unanimité des voix, le titre de docteur spécial en sciences médicales.

Ses travaux et les succès de sa pratique appelèrent bientôt sur lui l'attention du Gouvernement qui l'autorisa, en 1864, à ouvrir à notre Université, un cours libre d'histoire de la médecine.

Le 28 septembre 1867, il fut nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, et, le 25 octobre 1873, promu à l'ordinariat.

Le 30 juillet de l'année suivante, la Commission des Hospices civils de Gand l'attacha comme chirurgien-adjoint à l'hôpital de la Biloque, dont il fut, quelques années plus tard, nommé chirurgien principal.

Enfin en 1881, le Roi voulant reconnaître les services éminents rendus à l'enseignement et à la science par Étienne Poirier, le nomma, par arrêté du 24 mars, Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Une autre distinction non moins flatteuse lui avait été antérieurement conférée après les épi-

démies cholériques de 1854 et 1866. Récompensant le dévouement et l'abnégation admirables dont il avait fait preuve dans ces tristes circonstances, le Gouvernement lui accorda la médaille civique de 1^{re} classe. D'autre part, les pauvres de son quartier lui offrirent, à cette même occasion, une médaille d'or comme témoignage de leur reconnaissance.

Cette carrière, toute de généreux sacrifices, fut malheureusement brisée trop tôt. Le 7 août 1888, la mort arrachait Étienne Poirier, âgé de 58 ans à peine, à sa famille, à ses malades et à ses élèves.

Ses funérailles civiles eurent lieu le jeudi 9 août, avec toute la solennité académique, au milieu d'une foule considérable et émue d'étudiants, de collègues et d'amis.

L'esquisse rapide que nous venons de tracer de la carrière du professeur serait incomplète si nous ne rappelions ici les sentiments d'ardente sympathie que Poirier sut toujours se concilier dans le monde universitaire.

Caractère expansif et ouvert, il ne dédaignait pas de causer en ami avec ses élèves, cherchant,

dans les rapports journaliers qu'il avait avec eux, à se faire aimer plutôt que craindre. Toujours jeune de cœur, il comprenait les erreurs de la jeunesse et, tout en reprenant paternellement les coupables, il n'hésitait pas, mû par sa généreuse nature, à prendre leur défense dans les conseils académiques. Aussi est-ce la dette de reconnaissance contractée par plusieurs générations d'étudiants que nous acquittons aujourd'hui.



A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns, framing the central text.

PARTIE LITTÉRAIRE.



AMOUR ET HAINE.

*U*n jour dans le riant pourpris
Où les Grâces forment leurs rondes,
Reposait Eros, roi du monde,
Bercé par un zéphir épris.

Ses traits gisaient parmi les herbes,
Et les nymphes, autour du dieu,
Étaient sous un ciel de feu
Leurs corps ondoyants et superbes.

Soudain, sans troubler leur sommeil,
Pour piller le carquois vermeil,
Survint la Haine au regard louche.

— Et parfois depuis, quand au cœur
S'enfonce sa flèche farouche,
L'Amour rose y surgit vainqueur!

AUGUSTE VIERSET.



G U I D E L.

(Fragments).

I. LE CURÉ.

.

— **V**oyons, Guidel, une histoire!

Nonchalamment étendus dans leurs fauteuils, ils étaient là cinq ou six qui fumaient en silence, autour du piano, les yeux vagues, la face un peu colorée par les rutilances du grand abat-jour de la lampe.

L'un d'eux, en une étrange rapsodie de Liszt, venait d'évoquer une succession pittoresque de scènes hongroises : — steppes immenses, furias guerrières, galops fougueux de pur-sangs emportés, mélodies tendres des guzlas au passage des belles filles, légendes héroïques superbement ravivées à la voix de vieux bardes ; — et

les autres se sentaient un besoin de remuer, le rire aux lèvres, de chasser les obsessions un peu sauvages qui les avaient empoignés, comme on aime à se retrouver chez soi, dans sa chambrette préférée, après les émotions et les resplendissements d'un voyage magnifique.

— Voyons, Guidel, une histoire!

Guidel déposa méthodiquement sa pipe, réfléchit une seconde....

— Je n'ai plus rien, dit-il enfin.

Ce fut un tolle général! Lui, Guidel, l'inépuisable conteur!... Une voix reprit :

— Quelque tableau de jeunesse, un souvenir d'étudiant, quoi!

Mais Guidel n'écoutait plus. Il avait pris un verre de cristal délicatement ciselé, et l'œil mi-clos, admirait avec une volupté de connaisseur le beau vin clair, d'un jaune pâle, qui chatoyait si joliment à la lumière rougeâtre de la lampe.

Puis il but lentement, avec onction.....

— Ce que ce Rhin me rappelle de choses! dit-il en déposant sa coupe. Lorsque j'étais enfant, nous en buvions de pareil tous les Dimanches. Et déjà nous le gardions pour nous seuls, — pour nous et pour un cousin qui nous venait voir quelquefois, un prêtre....

— Un prêtre ?

— Un pauvre desservant de troisième ordre, misérable et malheureux, mais si brave homme ; il est mort dans la triste cure où on l'avait expédié à sa sortie du séminaire. — Or, un jour qu'il était descendu chez nous, talonné par la misère noire qui sévissait au presbytère, mon père lui servit quelques verres de ce Rhin dont nous vidons aujourd'hui les dernières bouteilles. Et le pauvre hère se prit pour cette merveille d'une passion folle, irrésistible, que son dénûment faisait encore plus cruelle et plus dure.

De ce jour, quand il revint sonner à notre porte, nous sûmes ce que cela signifiait. Un flacon de son vin favori l'attendait dans la grande chambre aux lambris sombres, où le prêtre entra en soufflant très fort, avec un air timide et timoré de solliciteur, gêné sans doute par l'attitude froide et dédaigneuse de notre vieille Catherine, une brave femme un peu fanatisée par les éloquences d'un vicaire militant, et que choquait, dans sa conception du curé, cet ivrogne piteux et décharné.

Lui, tout seul dans le hall sombre, sortait de sa poche un gros bréviaire et lisait dévotement, pendant des heures entières, coupant les

psaumes et les litanies d'une gorgée de ce vin doux, aux traîtrises félines, qu'il semblait vraiment adorer là, dans sa pose extasiée d'officiant... Et, par le trou béant de la grande serrure, j'avais plaisir à le voir humer d'abord avec respect, puis lentement vider son verre; et celà, jusqu'au moment où il se levait, — la bouteille achevée, — ouvrait avec bruit la lourde porte massive, et, me rencontrant sur son chemin, tirait de son livre une image de piété, — quelque saint nimbé d'or, quelque vierge extasiée au pied d'une croix...

Alors, un mot pour le père, qu'il ne voyait jamais; un essai d'excuse à sa longue visite; — puis il partait à grands pas, son parapluie vert sous le bras, sa soutane usée lui battant les talons comme une jupe de mendiante, et il jetait au premier invalide venu l'unique gros sou qui sonnait contre son chapelet de bois.

Aussi loin que remontent mes souvenirs, j'ai la vision tenace et invariable de cette scène périodique. Et je ressens encore, lorsque j'y pense, le bon battement de cœur qui me saisissait quand j'entrais ensuite dans la grande salle. Le jour tombait derrière les carreaux, ternis au frôlement perpétuel des branches

d'arbres. Ses dernières lueurs luisaient étrangement dans le poli des vieux meubles, sur la haute cheminée de marbre noir, sur le parquet brillant et bien ciré. Une odeur vague de vinaille flottait dans l'air, troublante et mystérieuse.... Et c'était si doux cette tombée du soir dans la grande pièce déserte, c'était si douloureusement bon !.... Bah !

Il reprit son verre et le vida d'un trait. Une somnolence gagnait ses auditeurs, alourdissait les jambes étendues sur les canapés, ployait les têtes sur les sommiers des fauteuils. Au plafond, la fumée des pipes faisait d'étranges figures.

— Et l'autre.... le prêtre ? dit quelqu'un.

— Le pauvre homme, lui, mourut comme j'avais vingt ans. J'étais allé le voir une ou deux fois chez lui, dans la froide et pauvre maisonnette où il crevait de misère. Et cette fin me causa je ne sais quel chagrin inexplicable, quelle mélancolie aiguë et profonde.

Puis, avec un pâle sourire :

— Douleur courte, du reste ; c'est vers cette époque que je connus Lucienne !

Guidel se tût. — Il avait rempli sa coupe vide et s'amusait, devant la lumière, à réveil-

ler ses soyeux reflets de peluche jaune.... Puis il se perdit dans cette contemplation, les yeux vagues, la pensée lointaine, comme s'il eût vu tout-à-coup, dans les facettes plates du cristal, se mirer un visage coquet et rieur de blonde grasse : — Petits yeux brillants, bouche rouge et vivante, front haut à peine entamé par l'abondance des mèches frisées. — Une ombre rembrunit sa face, un soupir lourd lui souleva la poitrine :

— Oui, continua-t-il, les vrais heureux ici-bas sont ceux qui, comme ce pauvre homme, n'ont eu dans la vie d'autres soucis, d'autres aspirations que les siennes; qu'aucun enthousiasme, qu'aucun amour n'a troublés dans leur lourde quiétude. Il nous reste, à nous, le souvenir. Mais encore faut-il savoir s'en servir. Pour moi, il me fend le cœur comme un scalpel.

D'un geste brusque, il déposa son verre et le brisa net.

Sans une parole, le front soucieux, Guidel contempla pendant une seconde les débris du joli cristal ciselé qui miroitaient sur le tapis rouge.... Puis il haussa les épaules et se reprit à fumer, silencieusement.

II. AT HOME.

Pour vous, ma chère...

— Dis donc, Guidel, veux-tu un cigare? Jean Dufort fit quelques pas vers le fond de la salle et revint avec une cassette ouverte qu'il présenta à son hôte.

— Volontiers, répondit celui-ci en se servant. Puis lentement, avec le souci amoureux d'un fumeur de race, il coupa la pointe effilée du Havane et l'alluma par petits coups secs, réguliers, qui faisaient éclater une flamme jaune à l'extrémité de l'allumette.

Le dîner venait de finir. A la grande lumière du lustre de vieux cuivre, la table non encore desservie jetait sa note claire de cristal et de linge blanc dans l'ensemble sévère de la salle à manger sombre, aux hauts panneaux de cuir lambrissés de bois de chêne.

Quelques braises mi-éteintes craquetaient sous le manteau de la cheminée. Et l'on s'était assis autour comme pour les voir mourir : Au fond Germaine, la jeune femme de Jean, toute mignonne et pâle dans son peignoir rouge à grands galons blancs. Au centre les deux hommes, fumant.

Un grand silence pesait, le lourd silence des rêveries d'hiver. Les flammes du foyer, soudainement ravivées, retombaient avec des soubresauts brusques et capricieux, allumant d'éclairs brefs toute la hauteur de la grande pièce. On devinait, à cette fantasmagorie captivante, la neige obstruant la cheminée, poudroyant dans les rues et sur les toits, mettant sur toute chose son moelleux isoloir de peluche blanche, ce qui faisait la maison si silencieuse en cette fiévreuse soirée de trente et un décembre.

Jean Dufort, très abandonné dans sa cause, suivait d'un regard vague les petits ronds de fumée bleue que faisait son cigare, et qui vers le plafond montaient, montaient.... de plus en plus ténus. — Guidel, lui, regardait Germaine, très amusé.

Est-ce assez drôle, une femme qui pousse ! C'était la première fois qu'il la rencontrait depuis son mariage.... six mois déjà.... Et cela le laissait d'un froid ! Était-ce peut-être parce qu'elle s'était transformée, — et joliment encore — depuis le jour néfaste où, dans un sourire de ses yeux bleus, elle était venue lui annoncer ses fiançailles avec Jean ?

Et Guidel se souvenait n'avoir pu, dans la

stupeur que cette nouvelle lui avait causée, lui témoigner ni colère, ni regret, ni tristesse de la décision qui brisait net ses premiers beaux rêves d'adolescent.

Il est de fait qu'elle avait changé depuis lors. Qui donc eût deviné jadis, dans la petite maigriotte aux joues pâles, au regard si bébêtement limpide et rieur, les alléchantes promesses que sa métamorphose de femme affichait si victorieusement? — Car elle devait être bien, tout-à-fait bien.... Souple, douce, un tantinet rondelette; ce qu'il faut, — rien de plus, — pour donner à la femme l'allure appétissante et veloutée d'un beau fruit mûr. — En la regardant, il se souvenait du joli signe bizarre et troublant qui lui jouait jadis dans le cou, fort bas. Et une tentation bête le prenait de demander à la jeune femme si la mignonne marque brune avait survécu à l'envahissement dodu des épaules et de la poitrine.

Alors Guidel remarqua que Germaine, avec un regard un peu triste, attendait depuis fort longtemps que les yeux de son mari se tournassent vers elle. Et une mauvaise humeur monta en lui contre ce Jean qui suivait si bêtement les ronds de fumée bleue montant,

montant... Était-ce permis? avoir une femme charmante, et Et lui, se rappelant combien il l'avait adorée, si sincèrement, de si bonne foi, dans toute la confiance de sa belle jeunesse, sentait courir sur son visage un sourire mauvais, méchant, — qui le charmait.

Il reprit son cigare presque éteint, et fuma avec ferveur. C'est égal, dire pourtant qu'il lui eût suffi d'un mot, jadis, pour changer bien des choses! Etre le premier, ou le plus audacieux : toute la vie n'est-elle pas là? Si pourtant il avait voulu! Il venait précisément de prétendre, quelques heures auparavant, devant tout un cercle de charmantes femmes constituées en tribunal mondain, — il avait donc prétendu qu'une jeune fille aime deux choses dans l'homme qui, le premier, lui ouvre ces perspectives si trompeusement enchanteresses des fiançailles : le mariage d'abord, le grand But, la grande Fin de ces mignonnes combattantes du *struggle for life*; ensuite l'Amour.... un peu! — Quand au Monsieur lui-même... Bah! Or à ce compte-là, Jean ou lui, lui ou Jean! Etrange pourtant....

Peuh!... Peuh!... le cigare ne brûlait pas décidément...

Tout à coup sonnèrent dix heures à la pendule armoriée. D'un mouvement brusque, Germaine se leva pour sortir.

— Vous permettez? demanda-t-elle à Guidel.

Puis, sous forme d'excuse, tout en lissant d'un long geste machinal les plis de sa jupe :

— J'ai tant de choses à faire, avant la fin de cette année! ajouta-t-elle avec un bon sourire d'amie sur son visage pâle, un peu grêle, et si joliment enfoui dans l'embroüillis de ses mèches fines, variant, par larges places, du blond mat à l'or vénitien le plus pur.

Guidel sourit aussi, singulièrement remué... Vraiment il s'était oublié à regarder la fraîche jeune femme qui se tenait devant lui, toute droite, sa sveltesse à peine dessinée dans le peignoir très ample qui lui donnait un air troublant de fillette. Il eût voulu trouver un compliment, un mot de reconnaissance pour la jolie vision d'amour et de bonheur qu'elle évoquait en ce moment.

Mais déjà, tout abandonnée sur l'épaule de son mari, Germaine lui confiait à l'oreille quelque vètille mystérieuse que Jean écouta jusqu'au bout d'un air entendu.

Puis, comme sa femme allait partir, il l'attira

dans ses bras, lentement, avec une fermeté douce qui charmait. D'un geste souple, Germaine se coula contre lui, chatte, serpentine, sa jolie tête mollement abaissée vers la sienne...

Et de les voir ainsi tous les deux, elle, si voluptueusement chaste, lui si doux dans sa rudesse native, les yeux dans les yeux, leurs lèvres à peine réunies, Guidel, tout d'un coup, se sentit au cœur une douleur subite, aigüe, glaciale, comme si quelque très fine aiguille s'y fût plongée, là, tout à coup.....

FRITZ ELL.





MASCARADE.

*Menuets pimpants, sarabandes,
Pailletés de sourires roses,
Seigneurs parfumant des demandes
Folles avec d'exquises poses,

Petits abbés ouvrant leur cœur,
Propos musqués, marquis contrits
A genoux devant la rigueur
Des belles mouchetant leurs ris,

Arlequins, Pierrots, dont les manches
Font de grands gestes d'éplorées
A leurs Pierrettes toutes blanches
Accrochant leurs phrases dorées,

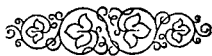
Et des Cyrus enamorés
Sur leur honneur jurant tout bas,
Masqués, frisés, fleuris, parés,
Mille massacres et combats.*

*Au son des musiques rieuses,
Les beaux aveux et les hommages
Et le clair babil des heureuses
Font les plus gracieux ramages;*

*Et les danses dans le salon,
Légères, déroulent leurs jeux
Tandis qu'aux trop frivoles l'on
Proteste encore de ses feux;*

*Et les éventails éparpillent
Des lambeaux fins de frangipanes,
Et les rires moqueurs sautillent
Des gorges blanches des sultanes.*

VALÈRE GILLE.





REINE ILLUSION.

A son défaut d'être affreusement laide,
la fée joignait celui infiniment plus
grave de n'avoir pas lieu.

THÉODORE DE BANVILLE.

La lune en son plein apparaissait au
dessus des légers arbustes. Le jardin
s'éveillait, sans bruit, immobile, baigné de rêve.
En même temps, une délicieuse fraîcheur péné-
trait les airs, due sans doute à la crue du lac
qu'on entrevoyait sous les branches, comme
une plaine métallique, et dont les limpides
eaux, grâce à un système d'écluses, alimen-
taient le bassin de la calme villa.

C'était le soir d'un ardent jour d'été. Là était
assise, autour d'une table dressée sur la pelouse,
et à prendre le thé de cette heure paisible, une

famille de notables négociants hollandais dans l'exportation des harengs.

On avait causé d'affaires. Maintenant un abandon se faisait; un peu du rêve de ce merveilleux soir avait fini par pénétrer jusqu'à ces graves questions, par les fêler d'on ne savait quoi de bleu. Ce n'étaient désormais plus choses à se dire; chacun le sentait et s'y adonnait en soi-même, non sans quelque charme explicite, ainsi qu'à une trêve de l'esprit, une récréation en somme innocente, une petite condescendance à ses illusions. On se taisait donc, et à la fumée des pipes se mêlait un peu de lune.

Un léger craquement du côté des écluses, chose du reste absolument insignifiante et causée par la pression des eaux sur quelque ais vermoulu suffit cependant — tant le rêve est chose fragile! — à en détourner le cours et à ramener les esprits au réel.

L'attention se porta sur le bassin, et le père émit un soucieux conseil à Blanche, une adorable jeune fille qui s'y baignait et reposait sur ses longs cheveux blonds, en contemplant le ciel : *Le soir fraîchissait; mieux valait que cette paresseuse pose-là, se donner quelque mouvement et*

puis, ajouta-t-il, en se tournant vers ses voisins, *il est utile d'apprendre à nager, même pour une jeune fille*. On fut généralement de cet avis. La baigneuse, seule, semblait n'en tenir aucun compte et il n'y eut, pour l'appuyer, que son oncle, un homme à l'air placide, assis sur la berge et qui pêchait à la ligne : tout l'art, selon lui, était là : flotter. Puis il y avait ce soir une quantité de poisson vraiment miraculeuse, et tenez ! poussa-t-il, en étouffant sa voix, en voilà encore un qui mord !

La conversation revint sur Blanche. Une vieille dame à tire-bouchons, qui tenait sur ses genoux un grand chien, se scandalisa : comment se faisait-il, à présent que les nouveautés de laine étaient partout à si bas prix, qu'on n'eût pas encore songé à lui donner un léger costume ? On était bien en famille et c'était le soir, mais il y a des yeux indiscrets jusque dans les caves. On résolut d'y remédier ; et le pasteur, qui était assis le dos tourné au bassin, perpétua cette sage résolution d'un long hochement de tête pensif, tandis qu'il s'arrêtait de boire à la fine tasse de chine bleue que, comme une fleur, il tenait.

La jeune fille, en effet, était nue, et son insi-

dieuse position sur le dos aggravait considérablement, combien plus de tels soirs! — l'indécence de cette nudité visible. Cependant, elle regardait toujours le ciel. L'azur était devenu plus profond et plus sombre. La lune, maintenant très haute, l'enveloppait de ses reflets, s'éparpillait dans sa chevelure, s'élargissait au miroir infini des eaux et de ses yeux. Longtemps elle la regarda : il lui semblait que doucement elle s'en rapprochait, et tout à coup une ondulation la souleva, une vague immense, sous elle, sourde, d'une volupté rare, roulant dans ses cheveux et la laissant frémissante et pâmée.

Elle ne redescendait plus, exhaussée, comme tendue au-dessus d'elle-même dans une aspiration irréfoulée de ses seins; la lune visiblement s'était rapprochée. L'effet était si étrange que pour regarder autour d'elle, elle se releva dans les eaux :

Une infinie nappe brillante s'étendait jusqu'au loin; là, sur d'immenses terrasses un royal jardin, comme une île, émergeait seul, plein de calme et de paix, de cette universelle ruine.

Longtemps, elle contempla en silence ces

ombrages inconnus frémissants dans la lune et le ciel. C'était une terre heureuse; le parfum de ses invisibles fleurs venait jusqu'à elle sur la brise marine; un enchantement s'en exhalait; et tandis que doucement, à son insu, le sourd courant des eaux la portait, il lui semblait que maintenant la terre elle-même venait à sa rencontre. Mais elle était si solitaire et nue!.... Soudain elle se rejeta, les yeux sombres, et une tristesse se répandit sur son visage : Les Siens?

Allait-elle les abandonner, leur survivre? ne fallait-il pas qu'elle *redescendit* vers eux, qu'elle partageât leur obscure détresse? N'étaient-ils pas son sang et son amour, eux, au-dessus de qui ce profond désastre l'avait si inopinément portée? Ils n'étaient plus; de quel droit d'immortalité vivait-elle? Elle se souvint de vagues paroles entendues autrefois, de légendes, d'êtres perdus là-haut, dans les eaux, dans les nuages, dans la lune, aux jardins des fables. Il lui sembla que des voix douces l'appelaient du fond de l'abîme, que des bras se tendaient vers elle du fond des tombes.

Lentement elle descendit dans les eaux. Un instant encore, et pour en emporter, à jamais sans doute au fond de son âme, la prestigieuse

ivresse, ses lèvres s'arrêtèrent à cette surface du bonheur; puis ses yeux à leur tour disparurent, et l'or de ses cheveux se fondit dans les eaux.

Elle pénétrait dans de froides ténèbres. Un jour de limbes, glauque et triste, à peine parvenait jusque là. En bas, elle reconnut les arbustes, les sentiers autrefois parcourus, les pauvres fleurs noyées. Elle nageait à travers jusqu'à la pelouse. Tous étaient là! blêmes, affalés, englués de vase, silencieux; leurs membres ballottaient dans les eaux, tristement, faisaient des gestes. Ils semblaient vivre encore; d'énormes poissons circulaient au milieu d'eux. Tous avaient gardé la même place, la même attitude, le même dodelinement de tête, la même expression de visage. L'oncle était toujours là sur la berge avec sa ligne, la vieille dame avec son chien, le pasteur assis en face. Sa mère aussi était là, mais ses mains ne s'agitaient pas comme celles des autres; elle était immobile, et ses yeux semblaient la regarder, *même du fond de l'autre monde*, avec une expression d'insolite amour. Une pitié sans bornes emplit le cœur de l'héroïque enfant, et déjà elle se penchait pour *ouvrir ses lèvres* en un irrévocable

baiser de mort sur le front de la chère morte, lorsqu'elle aperçut en un éclair de sinistre épouvante qu'ILS VIVAIENT!

Ils vivaient! — Et le sens de leurs attitudes, de leurs gestes, de la sévérité de leurs visages, confusément lui apparut. Même, ils lui criaient des paroles dont ses oreilles n'entendaient plus que les sons lointains et confus. Ainsi, pour eux, nul désastre, nulle ruine, nulles ténèbres, nulle mort! Ils le niaient avec simplicité. Ils étaient heureux, ils buvaient toujours leur thé, fumaient leurs pipes, faisaient des rêves, tout comme avant. L'oncle pêchait toujours de merveilleux poissons; le pasteur, à cause de sa présence, s'était couvert le visage de ses mains. La vieille dame, de plus en plus, se scandalisait... Le sentiment des choses lui revint : Elle était nue au milieu d'eux, équivoque et fantasque, visiblement une gêne pour tous. On attendait sa justification. Mais comment leur répondre? Justifier cet exil, ce céleste voyage, son inviolable innocence? Comment faire comprendre à ces ombres la glorieuse et fatale volonté de Dieu? Comment leur dire à ces habitants de nuit, les aurales merveilles dont son âme encore et ses yeux étaient pleins, puisque

pour eux, et leur existence le prouvait sans réponse, Cela n'était pas?

Et même, aurait-elle *pu leur parler* sans mourir?

Elle releva ses yeux vers l'éternelle et lointaine contrée dont elle venait de s'exiler, et touchant la terre de ses pieds, d'un bond léger remonta sur les eaux. Oh! rouvrir enfin à la vie ses lèvres closes, ses étouffants baisers! revoir le ciel, aspirer le ciel, remonter dans le ciel!

Là-bas, les merveilleux ombrages aux blancs de la lune, semblaient dormir en l'attendant.

Elle, nuptiale et pleine de sourires, suivait, en leur tendant ses mains, l'invisible courant de ses destinées.

CHARLES VAN LERBERGHE.





LE TEMPLE.

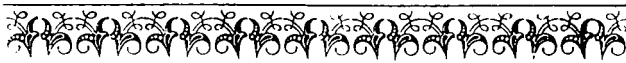
*P*âle comme un premier reflet lointain d'aurore
Sommeillant tiède et las dans le cœur d'un vitrail,
La Vierge agenouillée au fond du vieux portail
Prie une oraison lente où sa douleur s'éplore.

*Dans le temple languit la majesté des soirs;
— Tel sur un lourd cercueil le voile mortuaire —
Et par la lampe du chœur au regard stellaire
Un jour triste rallume en pleurant les murs noirs.*

*Pas un soupir d'amour, pas une voix priante
Des orgues en sommeil ne tombe consolante
Sur cette immensité de nuit et de rancœur,
Et la Vierge regarde, ivre de sa souffrance,
La mort perfide étreindre en des baisers d'horreur
Son âme — Temple en deuil où survit l'Espérance.*

Juillet 1888.

ARTHUR DUPONT.



EDMOND MAUVE.

HISTOIRE VRAIE.

(*Fragment.*)

Pauvre garçon ! Je le vois encore, dans mes souvenirs d'étudiant, maigre et chétif, à la démarche peu assurée : des jambes flageolantes, des bras ballants. Sa tête très longue et sa figure très pâle quoique brune d'épiderme. Toujours sa casquette, mais aux ors trop neufs, pas assez aplatie, trop grande, lui retombant aux oreilles. Et, en dessous, la seule partie vivante de sa personne : ses yeux étranges, d'une couleur indécise ; un regard craintif et vague avec douceur, comme celui d'un jeune chien habitué à être battu.

Il s'appelait Edmond Mauve, un nom très doux, aux consonnances plaintives.

Son caractère était indéfinissable : un rêveur aux nerfs exaspérés.

Son tuteur — car il n'avait jamais connu ni son père ni sa mère — l'avait amené à Gand, l'avait installé dans une chambre très sombre et très basse d'une vieille maison de la rue Haut-Port, lui avait indiqué une pension bourgeoise où sa nourriture était payée d'avance, et lui disant en guise d'adieu : « travaille mon garçon », il était reparti sans une parole d'affection.

Alors il vit qu'il allait être isolé dans cette ville inconnue, plus isolé et plus perdu que dans la pension où il avait vécu jusqu'à ce jour. Il se sentit si seul ! Et le soir, les ténèbres lui firent peur et il pleura.

Trop timide et trop pauvre il ne se mêla pas au monde des étudiants : du reste il ne comprenait pas leurs plaisirs. Sans un ami, sans un compagnon, parlant peu aux autres mais monologuant souvent, il vivait avec ses pensées, recroquevillé en lui-même, n'ayant jamais la compréhension exacte des choses extérieures.

Le matin il se rendait à l'Université. Il écoutait le cours, mais son esprit n'était pas assez vif et sa main assez alerte pour pouvoir écrire ce qu'il entendait, et bientôt sa rêverie perpétuelle prenait le dessus, comme bercée par le murmure monotone des paroles professorales.

Après son dîner — toujours seul — il allait vaguant dans les rues. Oh, les longues flâneries, lentes, très lentes, par les après-midi ensoleillées !

Parfois il s'arrêtait et son visage languide souriait : une jeune fille, une mondaine, car son rêve marchait dans le ciel rose, l'avait coudoyé dans un frôlement de soies bruissantes et de parfums tièdes. Il la suivait des yeux, et déjà elle était bien loin, bien loin, que toujours il fixait le coin où elle avait disparu, comme si sa vision y permanait : idyllisant en pensée, il marchait enfin avec du soleil plein le cœur.

Mais plus loin il s'arrêtait à nouveau. Penché aux parapets des ponts, il fixait l'eau morne des canaux. Les quais y ont la mélancolie de l'eau qu'ils enserrant : le bord, d'un côté, est un grand mur triste d'hospice ou de couvent : plâtré de chaux, des crevasses s'y forment ainsi que des rides d'âge et, par places, les éraillures

dénudent la brique rouge, pareilles à des balafres saignantes. Le soleil n'est jamais assez haut pour pouvoir se montrer au dessus de ce haut mur. De l'autre côté la rue, où les pas sonnent creux dans le silence des choses et se répercutent contre les murs des maisons bourgeoisement alignées avec leurs toitures égalitaires.

Et lui, le pauvre, fixait l'eau noirâtre qui semblait couler des larmes : déjà les flots roulaient les feuilles jaunies comme s'ils voituraient les cadavres de l'été.

Bientôt sa marche le conduisait aux faubourgs populeux où le ciel s'embrunit de la fumée des filatures et des usines. Les fabriques y sont reliées aux fabriques par les maisons petites et trapues des ménages ouvriers. Il ne comprenait pas le poème grandiose de la richesse, qui jaillissait sonore par les fenêtres des manufactures, accompagné en fanfare par le rythme cliquant des métiers et la basse sourde et mugissante des machines à vapeur. Il ne comprenait pas plus le poème silencieux de la misère, renfermé derrière les vitres closes des humbles maisons voisines. Mais, mêlé à un essaim d'enfants, il s'arrêtait dans une impasse, où un orgue de barbarie chantait pour ces

deshérités. Les sons traînants et cassés s'égrenant dans cette ruelle ombreuse paraissaient s'imprégner de l'air ambiant : l'instrument semblait moudre mélancolie.

Et continuant toujours, il arrivait à la campagne, là où la Lys, couleur d'acier, sinue sa route à travers les plaines vert sombre. Sa poitrine étriquée se dilatait : il buvait de l'air imprégné des bonnes exhalaisons des plantes. Il y avait du bleu dans le ciel et du bleu dans sa tête : bucoliques et églogues, Virgile et Lamartine lui remontaient aux lèvres, dans des bouts de rimes sonnantes claires et fraîches. Sa pensée changeante comme le paysage dérivait au fil de l'eau.

Il suivait la diguette de la Lys : à sa droite, la rivière et, à perte de vue, les lointains infinis des grasses prairies où dorment bœufs roux et vaches blanches. L'horizon, au loin, dessiné par les hâchures d'une ligne d'arbres. A sa gauche, des cultures blondes avec des constellations de coquelicots et de bleuets : et comme fond, la ville, hérissée de cheminées, de clochetons, de clochers, de tours se silhouettant sur le bleu. Puis une briqueterie toute rose avec un panache blanchâtre de fumée.

Puis une guinguette bien connue des universitaires, où un rire sous le rideau feuillu d'une tonnelle dénonce une école buissonnière idyllique. Puis un château serti dans la verdure : dans une allée en berceau, visible de la diguette, une jeune fille en toilette claire se promène au bras d'un jeune homme : ils se sourient et dans leurs yeux on peut lire le bonheur de leurs âmes. — Mauve les regarde, les heureux amoureux, et sent un vide au cœur : oh ! ces jolies mondaines, lui aussi les adorerait avec des agenouillements. Il sent en lui une épargne de tendresses exquisées amassées depuis l'enfance : jamais elles n'ont pu se faire jour. L'amour de l'étudiant sous la tonnelle fait naître en lui un trouble : c'est un appel des sens ; l'amour qu'il voit maintenant lui parle au cœur, lui comprime la respiration : c'est un appel aux tendresses endormies.

— « Ohé ! » crie une grosse voix. Et il laisse le passage libre pour un hâleur, pataud et lourd comme une bête de somme, qui, ceinturé par la corde du bateau qu'il traîne, la respiration hoquetante, les reins pliés, les bras touchant presque terre, s'avance dans un balancement pesant.

Ohé! le rappelle à la réalité. Le soir estompe déjà toutes choses. C'est l'heure du retour. Tout là-bas, seuls encore illuminés par le soleil, dominant de la tête tous autres clochers, se dressant menaçants l'un vis-à-vis de l'autre, ces deux géants du moyen âge, S' Bavon et le Beffroi, la religion et la liberté personnifiée par les franchises communales, vont faire la trêve du sommeil et se drapent pour la nuit dans leur manteau de ciel, couleur de pourpre et d'incendie.

Il rentrait alors en ville, traversant les jardins fleuris de la Nouvelle Promenade, fantastiques, baignés de lune, côtoyant le Rabot et le petit quai si pittoresque dans ce vêtement d'ombre et de lumière. Il statait plus loin devant les quelques maisons espagnoles encore debout, mais vieilles comme des aïeules, avec des portes à lourds marteaux, gardées par des sonnettes qui pendent plates en un ruban de fer ouvré, avec des étages surplombant comme des bedaines, avec des croisées grillagées à ogives ou à fleurons, où les balcons fleurissent en pétales de fer. Il fixait leur profil de dentelle sur le fond de nuit claire, comme si son rêve pût monter cueillir les étoiles du ciel par les gradins du pignon.

Sa soirée se passait dans sa modeste chambrette d'étudiant. Il allumait sa lampe à grand abat-jour vert : un rond de lumière sur la table, un cercle de clarté au plafond comme un halo de lune, dans les coins de la chambre des mystères d'ombre ; ses rêveries, comme des phalènes blanches, voletaient dans le cercle lumineux. Il lisait Victor Hugo, Lamartine ; en pension, en effet, on ne lui avait enseigné ni les œuvres ni même les noms des grands modernes. Lui aussi faisait des vers, mais si pauvres, si vieillots, si désenchantés surtout : « il s'enivrait, disait-il dans un sonnet, et se consolait dans la coupe des larmes ».

Puis des heures, il cessait tout travail, toute pensée presque, et fixait la flamme de sa lampe. A quoi pensait-il ? Pensait-il seulement ? Était-ce de l'hypnose ? Souvent alors, il sifflait un air, sans trêve, sans cesse le même, comme s'il croyait ainsi à la présence d'un être humain, comme si, remuant les ondes sonores de la chambre, il brisait l'inertie effrayante du silence de l'ombre.

Très tard il allait dormir, le corps et l'esprit anéantis de fatigue, trop fatigués même pour qu'il eût le sommeil paisible : des rêves sans fin

passaient et repassaient dans son sommeil. Il se réveillait parfois la sueur au front. Il allait s'accouder à la fenêtre. Devant lui la ravissante façade latérale de l'Hôtel de Ville, jolie comme broderies et dentelles : la lune glissait ses rayons bleus entre les sculptures, comme bijoux de pierre enchâssés dans l'argent. Dans le fond, St Bavon et le Beffroi, deux ombres dans l'ombre. Le silence planait, remué seulement de quart d'heure en quart d'heure, par les arpèges en mineur des clochettes carillonnantes : musique, comme si là-haut les étoiles d'or s'entrechoquaient. Et cette voix dans la nuit, mélancolique et douce, lui apaisait le cœur.

Bruxelles, novembre 1888.

PETRUS PIRUS.



IN MEMORIAM.

A mon ami AUGUSTE DAUGE.

Puisque tu le veux, je dirai ici un mot d'adieu au cher défunt que nous pleurons depuis cet été. Connu de nous seuls, Stéphane s'en est allé sans que personne s'émeuve de sa mort. Orphelin, étranger, pauvre, malade, il n'a pas eu de joies, et il n'a vécu que pour souffrir. Le silence et l'obscurité dont il s'enveloppait volontairement, n'ai-je pas tort de les troubler? Je le crains, et j'ai peur que notre malheureux ami ne nous en veuille de rappeler seulement qu'il fut.

Je n'écrirai pas, du reste, de phrases banales sur son sort; il en est de plus jeunes que lui qui sont partis laissant derrière eux une œuvre plus forte. Le poète, car Stéphane écrivait, le poète n'était pas maître de son art et

ses vers sont médiocres, notre amitié ne peut se le dissimuler. Tu veux pourtant que je les publie. En voici donc quelques-uns que je rassemble pieusement, et que, comme une gerbe de pâles fleurs d'hiver, nous suspendrons sur sa tombe, dans notre souvenir.

ANNIVERSAIRE.

*En cette matinée où l'aube rose
Donne un aspect charmant à toute chose,
J'ai vu, sous le clair ciel bleu de printemps,
Des muguets qui sonnaient vos dix sept ans.*

*Joyeusement leurs clochettes si blanches
Tintaient sous le soleil, et de leurs branches
J'ai fait pour vous, ce matin, ce bouquet
Ainsi que vous virginal et coquet.*

*Ce que jusqu'à présent j'ai voulu taire,
A l'oreille il vous le dira, j'espère :
Les fleurs souvent parlent bien mieux que nous —
Et j'attends la réponse à vos genoux.*

AMOUR ÉPHÉMÈRE.

*Sous votre chapeau cramoisi,
En costume de fantaisie
D'une étoffe si bien choisie,
Que vous étiez charmante ainsi.*

*Votre teint de rose pâlie
Était on ne peut plus joli;
Et de désirs troublants rempli,
Je vous trouvais comme embellie.*

*Votre corsage était fleuri
De blanc muguet hâtif, Chérie.
Las! quand la fleur sera flétrie
L'amour ne sera-t-il tari?*

MATINÉE DE PRINTEMPS.

*La belle matinée et l'adorable temps!
Au verger reverdi l'haleine du printemps
Sous les pêchers en fleurs met de la neige rose,
Au parfum tendre. Et c'est cette si douce chose
D'un pur matin d'avril, clair, joyeux et vermeil
Où dans un ciel d'azur éclate le soleil!*

.

ROMANCE.

*Ce sont de vieilles choses
En allées,
Au charme doux des roses
Mi-fanées ;*

*Rendez-vous et attentes,
Vœux de femmes ;
Douleurs des inconstantes,
Sans dictames ;*

*Allégreses et transes,
Peurs jalouses,
Anciennes souvenirs
D'heures douces.*

*Ce sont de vieilles choses
En allées,
Au charme doux des roses
Mi-fanées.*

Ces vers aussi, ont pour nous le charme doux des roses qui s'effeuillent. L'auront-ils pour le public? Je n'oserais le croire, et c'est pourquoi j'ai borné mes extraits à ces quatre piécettes. Mais j'ai satisfait à ce que tu crois mon devoir et, comme tu me l'écrivais, « grâce à cette publication, notre cher Stéphane, mort inconnu comme il avait vécu, aura du moins cet *In Memoriam* de la lettre moulée ».

PAUL MONTANE.





EN PROVINCE.

SILHOUETTES THEATRALES.

LES ABONNÉS.

I. — LE RAGEUR.

L'abonné rageur est un des plus fidèles « piliers » du théâtre.

Le premier, il court s'inscrire au bureau d'abonnement; il a soin d'assurer le préposé que « cette année, ça n'ira pas tout seul », que « la direction n'a qu'à se bien tenir »!

Huit jours avant l'ouverture, il n'aborde les gens qu'en ricanant :

« Ça sera drôle ! » il les en prévient.

Il a des renseignements sûrs — les renseignements de l'abonné rageur sont toujours sûrs.

Aussi faut-il voir comme il arrange tous les artistes, anciens et nouveaux.

« Le ténor est vidé, la chanteuse est finie, la dugazon sera sifflée. Quant à l'orchestre il sera épouvantable... il doit être épouvantable. Mais celà ne durera pas! Le public y mettra bon ordre! »

La première représentation voit l'abonné rageur, armé de sa bonne vieille lorgnette, s'installer, bien avant l'heure, dans sa place.

Il est grave, gourmé, solennel et sévère.

Il promène de tous côtés un regard inquisiteur et froid.

Il semble dire aux spectateurs : « Me voici, c'est moi! Vous le voyez? Fidèle au poste; que la direction y prenne garde! On ne me la fait pas à moi! »

Il se penche à l'oreille de ses voisins pour leur faire part de ses renseignements — des renseignements sûrs —; il les tient de la propriétaire du *Café des Artistes* où l'on potine ferme tous les soirs, en jouant au whist et en vidant des chopes.

« Il paraît que ce sera infect! Oui Monsieur, infect! »

Et il faut entendre l'abonné rageur nuancer ce mot « infect ».

Il y met une intonation si méprisante,

nasillant la première syllabe, traînant sur la seconde tout en secouant la tête avec découragement et en roulant de gros yeux blancs : « Infect, infect ! »

Mais, silence ! Voici l'ouverture.

Naturellement, notre homme ne peut dissimuler des marques d'impatience.

Quelques applaudissements éclatant à la fin, il les réprime par un *chut* énergique.

« Allons bon, aurait-on institué une claque ? C'est que celà ne prendrait pas par exemple ! »

Pendant le premier acte, il hausse les épaules avec dédain ; au second, il se détourne avec affectation, tousse et lorgne dans la salle ; au troisième, il s'en va en faisant claquer la porte, endosse rageusement son pardessus et déclare à l'ouvreuse ahurie qu'il se sauve « pour ne pas éclater d'indignation ».

Le lendemain, il dit à qui veut l'entendre, qu'il se désabonnera à la fin du mois.

Il proteste contre le plus timide *bravo* et raconte à ses amis les choses horribles qui se passent dans les coulisses :

« Figurez-vous, mon cher, que la seconde dugazon et le trial... !

— Pas possible ?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire... Entre deux portants... Quelle boîte! Infect! Infect! Avant huit jours, je n'y mets plus les pieds. »

.

L'année théâtrale s'achève.

L'abonné rageur est toujours abonné,...
abonné et plus rageur que jamais.

« C'est mauvais, mauvais... je le sais, mais je reste.

« Il faut bien que quelques hommes de goût — l'abonné rageur est profondément convaincu de son bon goût — se dévouent pour empêcher l'Art de périliter aux mains d'éhontés *cabos*.

« D'ailleurs si je parlais, celà ferait un trop grand plaisir au directeur.

« Mais ce que j'en ai plein le dos, mon cher!

« Non, tenez, vous ne pouvez vous en faire une idée. Je bâille en y pensant; heureusement voici la fin. Quelques jours encore et tout sera terminé; je décompte les heures.

« Si on me repince jamais à m'abonner !! »

.

Le théâtre ferme.

.

Au bout d'une semaine, l'abonné rageur

constate tristement « que les distractions sont bien rares. »

Il s'attendrit au souvenir de quelques artistes « qui avaient du bon » malgré tout.

« Hein, la petite Rosier? Jolie tout plein et puis quelle voix !

« Mais son mari, ah, oui, son mari !

« Infect, infect !

« Pourtant on savait où passer ses soirées. »

.

Dès le mois d'août, l'abonné rageur envoie ses jumelles chez l'opticien, pour les faire nettoyer.

.

.

Voici septembre !...

Le premier, il court s'inscrire au bureau d'abonnement; il a soin d'assurer le préposé que « cette année çà n'ira pas tout seul », que « la direction n'a qu'à se bien tenir »!...



II. — L'ENTHOUSIASTE.

L'abonné enthousiaste aime son théâtre d'un amour vrai.

Il adore la place dans laquelle, depuis un temps immémorial, il se rencogne béatement six mois par an.

Il savoure les chanteuses, admire les chanteurs, s'ébaubit devant l'orchestre.

Il avoue parfois qu'il n'y connaît pas grand chose; au fond..., il n'y connaît souvent rien du tout.

A l'encontre de l'abonné rageur, il est vraiment heureux au théâtre.

Le jour de l'ouverture, il fait une « entrée » au chef d'orchestre qu'il n'a jamais vu, et se met à dodeliner du crâne, dès les premières mesures, les lorgnettes, tenues à deux mains, pressées sur son estomac. Il affectionne de pencher la tête en arrière, bayant au plafond, les jambes étendues, autant que le lui permettent les fauteuils.

Il découvre toujours de grandes qualités aux plus épouvantables cabotins.

Si la chanteuse est usée.... il lui reconnaîtra

une jolie diction; si le ténor est esquinaté... il admirera son médium; si la basse chevrotte horriblement... il vantera son excellente tenue ou sa superbe prestance.

L'abonné enthousiaste applaudit consciencieusement toute note élevée ou basse, pourvu que l'artiste ait l'air de la tirer difficileusement des profondeurs de son gosier. Il applaudit régulièrement toutes les vocalises parce que « cela doit être difficile »; il applaudit les chœurs quand ils n'ont pas chanté faux; il applaudit le ballet qui l'embête — il en convient tout bas — pour faire plaisir à ces « petites chattes »; il applaudit les décors nouveaux, il applaudit le Régisseur venant annoncer la grippe de Monsieur X. ou l'enrouement de Mademoiselle Z.

L'abonné enthousiaste a toujours une affection, une « préférence » dans la troupe.

« Hé! Hé! »

— Oh, mon Dieu non, le cher homme... il n'y pense même pas! »

C'est une affection toute platonique, pour la chanteuse légère le plus souvent, dont il parle avec attendrissement en l'appelant « cette chère enfant. »

Lorsque la « chère enfant » est en scène, il la suit des yeux, sourit benoîtement, tend l'oreille dès qu'elle chante, pousse, en l'écoutant, des petits gémissements de chatte en gésine.

Il l'applaudit en levant les mains à bout de bras, regardant ses voisins de sa bonne face épanouie, au milieu de laquelle vaguent, admiratifs, deux yeux ronds, humides de tendresse.

« Hein ? la chère enfant ! Charmante ! Charmante ! »

L'abonné enthousiaste s'endort quelquefois au théâtre, son enthousiasme lui défendant de fuir les pièces les plus soporifiques.

Il s'endort avec décorum, discrètement, la tête doucement alanguie sur l'épaule, comme s'il écoutait avec componction.

Il lui arrive quelquefois d'être brusquement réveillé par les *chuts* ou les sifflets ; il faut le voir alors tressauter d'indignation et « claquer » frénétiquement, au risque de se fausser les phalanges.

C'est l'abonné enthousiaste qui se charge de faire circuler les listes pour les « bénéfiques ».

On le rembarre souvent, le pauvre ; rien ne le rebute ; il se met en quatre pour organiser la pluie de fleurs et le défilé des couronnes.

Tout va bien. Il est heureux, il exulte, il éponge son vieux crâne poli — l'abonné enthousiaste est presque toujours chauve — : « la chère enfant sera contente ! »

.

L'approche de la clôture le rend morose.

Il songe avec effroi au départ prochain des artistes et conte à ses voisins les anecdotes touchantes recueillies sur ses protégés.

.

Tout est bien fini.... le théâtre est fermé !

.

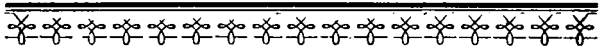
.

L'abonné enthousiaste n'a plus qu'une consolation : suivre dans les gazettes artistiques les engagements d'été, les pérégrinations diverses, les succès de ses favoris.

.


Quand il est plus triste que d'habitude, il pousse jusque chez le photographe et s'inonde l'âme de bonheur en contemplant, dans un grand cadre de peluche rouge, le portrait de la « chère enfant » en dix-sept poses différentes.

GEORGES MEUNIER.



C'EST SI BON D'AIMER!

(Fragment).

 *h! c'est si bon d'aimer! C'est si bon de se dire
Qu'à toute heure, partout, à chaque pas qu'on fait,
Il est là — près de vous — qui veille et qui soupire,
Une ombre, une pensée amie, un pur sourire,
Qui vous suit, vous devine et vous trouble en secret :
Quelque chose d'aimant, doux comme une caresse,
Impalpable, invisible — et que l'on voit pourtant,
Tant notre cœur est prompt à surprendre sans cesse,
Ces effluves d'amour qu'il accueille en chantant ;
C'est si bon de penser que le bonheur qu'on rêve
Répond au vœu lointain d'un cœur qui vous comprend ;
Que le moindre souhait qu'on commence, il l'achève,
Et que le souvenir qu'on lui voue, il le rend ;
C'est si bon, se revoir après l'exil morose,
Lire dans un regard ce qu'il peut renfermer
De tendresse, — et couvrir une bouche mi-close
De baisers éperdus!... Oh! c'est si bon d'aimer!*

12 octobre 1888.

CAROLUS REX.



LE RÉVEIL.

(Fragment.)

XII. — L'AVEU.

Denise, brusquement, avait fermé la porte de sa chambre, et pâle, froissant d'un geste violent la baptiste de sa toilette, elle frémissait encore de colère et de trouble.

La petite chambre fleurait bon le silence et le calme. Des relents de verveine montaient des meubles entr'ouverts, du lourd bahut de chêne où s'entassaient les robes, de la commode aux tiroirs remplis de linge frais. Une sérénité planait sur toutes ces choses, enveloppant le grand lit d'un mystère et d'un charme. La perse rosée des murs et des rideaux allumait toute la pièce d'un joli reflet de veilleuse. Et

celui-ci jouait avec les bibelots très soigneusement alignés sur les étagères, et dont l'ordre donnait à l'appartement ce petit air coquet, sérieux, qui seyait bien, autrefois, avec l'allure calme et reposée de la jeune fille. Aujourd'hui, par contre, le dressoir gardait les traces d'une hâte : sur une chaise, près de la table le grand peignoir de laine bleue gisait, presque tombé, gardant dans ses plis lourds des formes vagues de lignes et de rondeurs, où l'on sentait tout le désordre d'une toilette hâtive.

Denise, le front collé à la fenêtre, tendait son front brûlant à la fraîcheur de la vitre. Au dehors, la pluie cessait. Par la large échancrure des dunes, la mer montrait la tache de ses eaux noires sur lesquelles le ciel gris jetait comme une poussière. Les grands nuages s'entrouvraient lentement, séparés par les vents d'ouest ; du soleil tombait par ces trous, allumant dans l'Océan de grandes plaques scintillantes. Seul, le fond de l'horizon se noyait encore dans une brume humide.

Denise prit un châle et sortit. La mousse des dunes conservait une moiteur de toute la pluie tombée. Du sol montait une buée vague, grisâtre, qui sentait bon l'herbe mouillée.

Les portes des maisons se rouvraient avec fracas aux enfants chassés là par l'orage, et la bruyère se ranimait de cris lointains et d'éclats de rire. Les grandes vaches brunes quittaient leurs abris de chaume et reprenaient leur lente promenade, encore tout éblouies de la lumière du jour. Quelques-unes vinrent, familières, presque effleurer Denise de leurs gros mufles humides. Mais la jeune fille ne les voyait pas. Elle marchait vite, en pleine brise, le corps ployé en avant, inconsciente, l'esprit perdu dans une colère. Et l'image obstinée de Jean ne la quittait plus.

Elle eut, pour chasser cette obsession, un geste mauvais de haine et de lassitude. Au fait, qu'était-ce donc que cet homme qui était venu si inopinément se jeter dans son existence? De quel droit avait-il troublé la torpeur béate qui l'endormait, pour la jeter dans l'exaspération d'amour et de désir qui l'avait saisie? Où donc était la quiétude dont elle avait cru pouvoir s'enrouler comme d'un suaire, défiant la douleur, la passion, la vie? Et il avait suffi pour cela de la douceur de son regard, du charme de sa voix profonde, un peu troublante, dans laquelle elle devinait si bien l'aveu impa-

tient et retenu!.. — Mon Dieu! Mon Dieu!

Au fond, elle en voulait à Jean de son beau calme, du zèle tranquille et froid qu'il mettait à soigner sa mère, de ces douceurs féminines qui exaspéraient sa passion. Et ces heures, ces jours entiers passés sans un regard, sans un seul mot pour elle!... Si pourtant il ne l'aimait pas!

Une flamme passa dans ses yeux gris à cette pensée de malheur. Mais ce ne fut qu'un éclair. Elle n'avait eu qu'à se rappeler les deux mois d'enchantement qui venaient de s'écouler, à se remémorer une seule des scènes dont les grandes dunes de Knocke avaient été le théâtre béni. Et comme elles étaient douces, charmantes, chères, dans leur uniformité, ces heures inoubliables!... Elle arrivait, s'asseyait près de lui, en un coin. Elle l'adorait. Elle avait conscience du plaisir qu'il éprouvait à l'avoir là, à ses côtés, dans le trouble délicieux d'une conversation banale. — Oh! non, le cœur ne trompe pas à ce point. — Quand il lui prenait la main, doucement, comme en une caresse, il lui semblait que tout son être s'en allait!

Denise ouvrit les bras d'un geste désespéré, et se coucha devant la mer. — Les derniers nuages tombaient, dévoilaient le soleil couchant.

Des faisceaux de rayons d'or tombaient dans l'Océan. Des coups de soleil enflammaient la crête des vagues, jetant dans le creux des ondes de chatoyantes bigarrures de bleu, de violet, de vert. Une large traînée de mercure coulait jusqu'à l'astre, rougeoyait peu-à-peu jusqu'à prendre des teintes furieuses de lave incandescente. Les vagues faisaient des prismes dans lesquels se jouaient des myriades d'arcs-en-ciel, mouvants et capricieux. Et sur toute cette fantasmagorie éclatait, en taches blanches, la mousse légère de l'écume, qui semblait un peu de neige tombée dans cette fournaise.

Lentement, rasant déjà l'horizon de son orbe démesuré, le grand soleil tombait dans l'infini. Sa chute, résignée et fatale, illuminait tout l'horizon d'une gloire de pourpre. — Oh ! comme lui se laisser glisser, ne plus lutter, ne plus vouloir ! — Denise s'était jetée sur la dune, dans un spasme, les bras ouverts, tout son corps tendu dans ce cri de souffrance et de passion. Elle s'était couverte la face de ses mains, dans la honte de crier à la nuit souriante le secret de son être palpitant. Mais l'amour n'est-il pas plus fort que la peur, que le devoir, que la vie?... — O mon Dieu ! faites qu'il me prenne, ... qu'il m'aime ! ..

Denise, dans ce paroxysme, se dédoublait. Elle revoyait clairement son enfance paisible, et celle-ci lui apparaissait sous des couleurs terribles. Le souvenir de sa santé calme et raisonnable d'adolescente lui semblait une insulte à cette Nature dont elle comprenait enfin la sainte divinité, et qu'elle sentait planer sur elle, maternelle et fatale. Elle eut un cri rauque de mépris à la mémoire de son premier amour, si calme, si doux, si reposant... — Ça, la passion?... Allons donc! ... — L'apaisement de tout son être, dont jadis elle était si fière, lui mettait dans la gorge un rire mauvais. Avoir appelé celà l'amour, cet arrangement paisible et tranquille du cœur. Quelle infamie, quel crime!

Un voile se déchirait en elle, tout le mystère terrible et délicieux de la passion s'éclairait à sa folie, avec du vague et des ignorances qui en doubleraient le charme. Des faits inaperçus ou oubliés lui revenaient à la mémoire, terribles, révélateurs. Des frôlements de brise passaient dans ses cheveux, lui caressaient le cou, la secouaient de longs et délicieux frissons. Une haine de tout son passé honnête et calme, l'empoignait. Elle eût voulu, dans sa colère, se jeter au cou de Jean, le serrer si fort contre

elle qu'il l'eût prise, violemment; lui crier bien haut, dans sa folie : « Mais je suis tienne... tu ne vois donc pas?... Je t'appartiens. Oh! prends-moi, sois violent, sois brutal, sois tout... Mais aime-moi, mais brise-moi donc! » Et l'idée d'une chute soudaine, irrémédiable la ravissait, l'enthousiasmait comme le but suprême de sa vie, tant était grande son exaspération contre cette raison, cette rigidité, cette honnêteté qu'elle avait crues seules dignes d'elles, et qui jamais ne lui avaient donné une seconde d'émotion comparable à celle qu'elle goûtait depuis une heure!

La mer, elle aussi, brûlait tout entière. L'astre couchant y jetait à foison le pourpre et le carmin. Les houles roulaient de l'or fondu. Des taches fauves jouaient dans les ondes, y allongeaient d'étranges figures. Les vagues dentelées de teintes tendres et de tons clairs brûlaient comme de la lave. Des flammes sortaient du sein des lames, s'élevaient dans les éclaboussures de l'eau, retombaient en sifflant au fond de l'Océan. Les crêtes allumées brillaient comme de l'argent. Au fond derrière le soleil, le ciel saignait dans l'Océan.

Denise regardait, transportée. Elle compre-

naît maintenant : elle subissait une loi commune et toute puissante. Tout, depuis sa jeunesse tranquille, sa saine et première passion, l'anesthésie spirituelle qui l'avait engourdie si longtemps, tout n'avait-il pas aidé au Réveil magique et béni qui s'opérait en elle. L'heure était venue, fatale, terrible, dans une folie sans nom. A quoi bon résister ?

Le soir jetait sa sérénité sur les étendues chauves des dunes. Près d'elle, une brise promenait ses caresses dans les herbes. Le jour baissait, très-vite...

— Denise ! fit une voix forte dans le silence.

Lui ! Un peu de l'embrassement de la mer alluma ses joues pâles. Elle eut la tentation de se lever, d'un coup, de se jeter contre sa poitrine. Mais lorsqu'elle l'eût vu si calme, souriant de son beau rire un peu triste, son exaltation tomba comme un rêve, et elle resta couchée devant lui, sous le charme.

Elle devinait qu'il allait approcher, la soulever, la serrer un peu fort pour la bien aider à se relever. Et de petits tressaillements lui passaient dans la nuque à l'idée de ces mains qui l'allaient frôler, magnétiques.

Mais Jean hésitait...

De la terre pâmée sous les baisers du soir montaient des ferveurs qui s'élevaient vers le grand ciel bleu comme une bénédiction d'amour. L'incendie de la mer mourait dans la brume tombante. Le soleil avait glissé dans la nuit, et sa trace gardait une rougeur à peine sanglante. De pâles rayons frôlaient la mer très calme, s'engloutissaient dans un repli de la houle et s'endormaient dans cette étreinte des vagues. L'ombre jetait sur cet hymen le trouble de son mystère. Au ciel, les étoiles s'allumaient faiblement, douces comme des veilleuses.

— Relevez-vous, Denise, dit Jean, la voix légèrement tremblottante.

Mais la jeune fille fit un geste vague de dénégation; un long soupir d'énervement, d'aspiration la secoua tout entière. Et doucement, avec la longue caresse de ses yeux gris, elle regarda Jean, très pâle.

Alors il se pencha vers elle. Son bras eut un enroulement brusque qui colla contre lui Denise, et lentement, sans défaillance, il la souleva jusqu'à lui.

D'abord, elle s'était abandonnée, tout son frêle corps de femme vaincu par l'exquise brutalité de ce geste. Mais à mesure qu'il la tenait,

une révolte sourdait en elle, grondait, secouait éperdûment sa nature vigoureuse, les yeux vaguement suppliant le mystère de cet Inconnu qu'elle sentait peser sur elle de toute la force de son mystère.

— Jean, de grâce.... non, articula-t-elle dans un effort suprême.

Mais elle fléchit sous le regard de feu qu'il coulait vers elle, tout puissant. Elle sentait venir à elle le baiser impérieux, invincible, et tout son être défaillait.... Alors, dans un éclair, elle eut la vision de l'autre, du Mort, du frère... et tout son être se tendit pour la résistance.

— Non, Jean, non..... Souviens-toi..... René. . c'est infâme..... Oh! je t'aime!

Les lèvres de Jean l'avait pâmée sur sa poitrine, toute sienne. Et vaguement, elle entendait dans l'affolement de son âme la voix du jeune homme qui lui criait passionnée toute la Fatalité bienheureuse des choses qui voulait que Celà fût. Et il la relevait, lui montrait la nature en fête, le ciel paré, la terre souriante, tout cet amour vaguant autour d'eux et les berçant de ses effluves. — Mais bénis.... mais bénis donc.... c'est le Réveil! —

Elle ne résistait plus, si délicieusement vaincue, ayant compris la complicité toute puissante qui l'avait jetée dans les bras de Jean. Elle avait incliné la tête, et ses cheveux bruns étincelaient dans un rayonnement de vieil or, sur sa nuque étrangement blanche. — Et Jean la baisa là, très doucement...

Devant eux, Kaizer les regardait, debout, sa grosse tête baissée, comme s'il avait compris dans son instinct admirable de bête, que quelque chose de Grand s'accomplissait devant lui.

FRITZ ELL.





SOUVENIR.

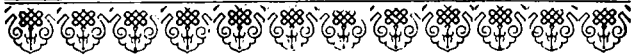
*Le soleil se couchait comme un globe éclatant
A l'horizon rougi, plein de sanglants nuages :
On eût dit une mer que ce boulet géant
Soulevait en vagues sauvages.*

*Et je vis, tout à coup, sur ce fond lumineux,
Passer — calme et distrait — votre charmant visage,
Votre visage aimé, si pur, si radieux,
Que d'un ange il semble l'image;*

*Je regardais le ciel qui rayonnait sur nous,
Puis je vous contemplais au pied de la colline,
Et je ne savais pas, en ce moment si doux,
Tant vous me paraissiez divine,*

Qui m'éblouissait plus : du soleil ou de vous !

CÁROLUS REX.



POURQUOI JE DEVINS FOU.

Hospice Guislain, 7 juillet 188...

Je n'ai pas toujours été ainsi. J'étais même assez intelligent à ce que je me rappelle. J'étais bon étudiant, j'écrivais de fort beaux vers ; en un mot, j'avais *un superbe avenir*, quand il fut brisé, comme moi et avec moi.

Je vous disais donc que j'écrivais. Eh ! mon Dieu, oui ; qui n'écrit à cette heure ? Mais il faut l'avouer, j'écrivais bien. Oh ! quels piquants sonnets, quels gracieux rondels, quels galants madrigaux j'avais déjà *jeté sur le papier*, lorsque je commençai un grand poème épique : *Van Artevelde*. C'était sublime ; vous auriez dû..... Mais dispensez-moi de rappeler ces pénibles souvenirs. Je destinai mon poème à l'almanach de la Générale ; les cerbères du Comité le refusèrent ! Oh ! je ne leur en veux

pas, — les grands génies sont toujours méconnus, c'est même à ça qu'on les reconnaît —, mais la déception et son effet subit furent terribles. Le soir de ce jour funeste fut plus funeste encore. Je le passai à *rouler*, à noyer mon chagrin dans des chopes.

Quand je rentrai le lendemain, ma tête était lourde, mes yeux ne voyaient plus, et mes jambes marchaient trop vite. Je montai péniblement les escaliers; arrivé au palier, je m'arrêtai pour respirer. Fut-ce alors un faux mouvement, un vertige? Je ne sais; je perdis l'équilibre, je dégringolai des escaliers, je tombai sur une pierre du vestibule et je me cassai en deux.

Je ne sais, Monsieur, si vous avez jamais été séparé en deux êtres, ni si l'on vous a recollé — mais je vous assure que ma première impression fut triste, pénible. Je regrettai amèrement cette douloureuse séparation. Nous allâmes chez différents chirurgiens pour essayer de nous coller à nouveau; l'opération fut jugée impossible: la Faculté enlève souvent mais n'ajoute jamais. Insensiblement nous nous habituâmes à notre sort; bientôt même j'éprouvai pour mon autre partie un vif

sentiment de... Je ne trouve aucun mot dans la langue pour exprimer ce sentiment nouveau — c'était presque de l'amour.

Mais lui, hélas, restait insensible.

Il y avait cependant une certaine solidarité entre nos deux *moi* : certaines douleurs, certaines affections, certaines jouissances communes. Notre intimité devenait de plus en plus grande. Je ne pouvais guères me passer de *lui* ; je l'aimais tous les jours d'avantage. Aussi notre vie était-elle très supportable et même assez gaie, quand je devins amoureux.

Oh ! j'aimais Malvina de toute la force de la moitié de cœur qui me restait. Vous savez ce que c'est, de tels amours. On se promène, une figure vous frappe l'imagination ; vous, pauvre, vous n'y pensez plus, — mais l'impression est restée. Bientôt elle s'accapare de votre esprit ; on songe à Elle, toujours, sans cesse ; on s'emballe, il vous la faut, on veut l'étreindre entre ses bras. La passion devient violente, sauvage, donc égoïste et soupçonnante. On veut avoir la femme tout seul. On tuerait l'*autre*.

Je l'aimais donc follement et j'étais jaloux. Depuis quelques jours elle refusait de me voir, sous des prétextes futiles. Défiant, je

l'espionnai. Elle sortit, je la suivis. Elle avait un rendez-vous avec un homme, un autre!

A ce moment j'étais seul, mon autre moitié ne pouvait donc me retenir; je m'élançai comme un forcené sur son amant et je lui plonge un poignard dans la poitrine.

Horreur! c'était mon autre moi. Je m'étais tué!

AUGUSTIN MOËLCAMP.





LA GRANDE SŒUR.

— **P**ais-toi, voyons, Lucien; je ne veux pas, tu me fais mal!

Et, quand elle eût reçu le baiser, Léone se cacha la tête dans les mains, le sang aux joues, réfugiée au plus épais d'un buisson de noisetiers dont les branches folles, déjetées, lui mettaient d'autres baisers plus frais par tout le corps.

Lucien resta gauche, ne sachant que dire, maintenant que son long désir s'était enfin contenté dans la rencontre de leurs lèvres. Et une circonstance inattendue les confondit davantage : il y eut tout à coup un grand bruit de feuilles remuées à quelque dix mètres de là. Ils devinèrent : c'était Adrienne, la grande sœur, qu'ils avaient volontairement perdue tout

à l'heure pour gagner ensemble l'épaisseur du bois. Elle venait d'abandonner le sentier qu'elle avait sagement suivi au lieu de se jeter comme eux à corps perdu dans les broussailles. Mais maintenant elle était résolument entrée dans le fourré, elle marchait droit vers eux, à travers les verdure, s'ouvrant un passage dans les jeunes pousses, avec le mouvement du nageur qui ramène et écarte les bras. En trois brassées elle les eut rejoints.

Elle devina tout de suite le baiser à les voir ainsi embarrassés, Léone encore très rouge et décoiffée, Lucien s'efforçant de sourire. Elle leur cria joyeusement.

— Faites pas attention ! C'est moi ! Je n'ai rien vu.

Et comme la malice de cette dernière phrase les rendait plus gauches, elle corrigea avec sa bonne grâce de grande sœur indulgente :

— Je n'ai vu ni Alice, ni Jules, ni Gaston, ni Marthe. Envolés, disparus ! Oh ! ils profitent de leurs vacances ! Pour les rencontrer, j'ai remonté tout le sentier jusqu'à l'étang d'Halines.... et rien, je n'ai rien vu.

Et malgré elle, elle sourit, voyant que leur embarras recommençait à ces mots traîtres de « je n'ai rien vu ! »

— Adrienne, dit Léone tout-à-coup décidée et sortant du buisson, Lucien m'a embrassée!

Lucien baissa les yeux, Adrienne elle-même resta décontenancée devant cet aveu si franc qu'elle n'avait pas provoqué. Puis elle déclara carrément :

— Il a eu raison, voilà!

Et tout à coup rêveuse, faisant un retour amer sur son passé, songeant à sa solitude de fille vieillie dans le célibat et dont l'amour n'avait pas voulu, elle ajouta, continuant sa pensée : — Tiens donc! lui, dix-huit ans et toi seize, et tous les deux seuls dans le bois de Calanges, le plus beau bois du Condroz, au plein mois d'août... je crois bien qu'il a eu raison!

Léone se jeta à son cou, la baisant près de l'oreille, longuement; — Adrienne, ma bonne Adrienne, ma bonne sœur!

Lucien les regardait, le cœur élargi d'une émotion très douce. Il prit les mains de la grande sœur et soudain, débordant de reconnaissance et de tendresse, il écarta Léone et mit deux gros baisers sur les joues d'Adrienne.

Elle les lui rendit maternellement.

— Ne sois pas jalouse, Léone, dit-elle, c'est de bonne amitié; d'abord je suis trop vieille;

il y a encore des gens qui m'aiment, mais ce n'est plus d'amour... Quand j'avais ton âge, il m'a fait grise mine, l'amour... Maintenant, ça m'a passé, je ne vauX plus que pour les autres.

Et, riant à pleine gorge d'un rire qui sonnait douloureusement malgré elle, elle leur joignit les mains, ébaucha dans l'air un grand geste de bénédiction et cria :

— Soyez unis en Jésus-Christ! *Ite, missa est!*... Et maintenant, *déshombrons-nos* : allons à la recherche des autres.

Tous les trois regagnèrent le sentier et s'acheminèrent vers l'étang. Il s'agissait de retrouver le reste de la bande, cousins et cousines vagabondant par les bois en ces jours de vacances et promenant, les cheveux au vent, leur jeunesse rieuse à travers la campagne wallonne.

II.

Elle avait pris la tête et marchait vite, sans un mot. Léone et Lucien la suivaient, côte à côte, trop timides encore pour oser entrelacer leurs bras. Mais leurs regards se croisèrent, et ils lurent dans les yeux l'un de l'autre une

émotion triste, faite de gratitude apitoyée pour la grande sœur qui n'avait pas d'amoureux. S'ils avaient été seuls, ils auraient peut être pleuré. La bonté toujours égale de la grande sœur, son indulgence plus que maternelle, son dévouement discret qui ne se démentait pas, cette gaîté qu'elle jetait comme un voile sur les rêves brisés de sa jeunesse, leur poignaient soudain le cœur. Ils sentaient monter en eux une admiration émue pour cette généreuse et vaillante dont les désillusions du célibat avaient vieilli le corps avant l'âge, mais n'avaient pu entamer le cœur.

Léone savait vaguement des choses : Adrienne aussi avait aimé autrefois ; c'était une histoire que l'on cachait et dont elle avait accroché des lambeaux, un soir d'hiver que père et mère en parlaient à demi-mot, ne la sachant pas là.

Adrienne marchait toujours devant, pour ne pas les gêner en les regardant. Eux, pris d'un malaise, ne songeaient guère à profiter de l'occasion offerte. La grande sœur avait déjà repris sa gaîté, les étourdissant d'un flux de paroles, ennuyée de les voir rester silencieux, déjà repentante d'avoir jeté une ombre sur le soleil de leur amour naissant. Par dessus

son épaule elle leur criait des mots drôles, avec l'esprit primesautier de sa race, s'évertuant à les faire rire. Elle leur parlait d'un gentil-homme campagnard du pays, grand chasseur devant l'Éternel, baron authentique, qu'elle avait rencontré tout à l'heure lorsqu'elle cherchait les écoliers en rupture de ban. Il battait son chien comme plâtre chaque fois qu'il manquait son gibier, ce qui lui arrivait du reste neuf fois sur dix, ses yeux de myope en faisant un fort mauvais tireur.

— Voilà qu'au moment où j'arrive aux Trois-Chênes, il tapait sur Fox aplati dans le sentier et qui n'en pouvait mais; Fox hurlait comme un damné. Quand il m'a aperçue, le baron m'a tiré son chapeau sans cesser de le rosser. Je lui ai demandé pourquoi il s'acharnait ainsi sur sa bête, lui qui passe pour avoir les meilleurs chiens d'arrêt du pays. Savez-vous ce qu'il m'a dit, mes enfants? Que c'était pour lui apprendre à vivre! Je lui ai répondu qu'il avait tort, que cela dégoûterait Fox de la chasse.

— Comment cela? a-t-il fait.

— Parce que vous l'aurez convaincu à coups de fouet que le métier de chien est un chien de métier!

Il s'est mis à rire et Fox en a profité pour repartir sans demander son reste.

Léone n'écoutait plus. Elle demanda brusquement avec sa franchise de cadette à qui l'aînée ne cache rien :

— Tu n'as jamais aimé, toi, Adrienne ?

Adrienne s'arrêta, la figure toute pâle, la face sérieuse, les lèvres dures.

— Mon Dieu ! dit Léone saisie, je t'ai fait de la peine ?

On arrivait à l'étang. Les écoliers n'y étaient pas. Tous trois s'assirent sur une grosse pierre, Adrienne au milieu.

III.

— Si, dit-elle, répondant enfin, j'ai aimé aussi.

— Ne nous dites rien, Adrienne, fit Lucien, qui sentait confusément qu'une histoire raviverait de vieilles douleurs, Léone est une méchante de vous faire du mal !

— Léone n'est pas une méchante, Lucien ; Léone a raison ; je sens que cela me fera du bien de vous raconter les anciennes choses ; je

vous aime bien tous les deux ; ça ne me coûte pas. Ils se turent, mordus par une curiosité compatissante.

— *Il s'appelait Lucien Charnaix, ... Lucien ... comme vous. C'est peut-être pour cela que je vous aime bien. Il était venu à la maison un jour de chasse, amené par le cousin Paul. Tout de suite nous nous étions compris et nous nous étions dit que nous serions l'un à l'autre. Il partit, il revint; j'avais dix-huit ans, lui vingt-deux. C'est dans le bois de Calanges aussi, mais pas au même endroit que vous deux : plus haut, dans les sapins, près de Véhaines, que nous nous sommes embrassés pour la première fois. Je ne me rappelle plus, je n'ai jamais su me rappeler les chemins par où nous avons passé pour revenir ce jour-là... c'était comme un rêve! Quand nous sommes rentrés, moi je me suis confessée à maman; lui a fait sa demande au père; ça s'est arrangé tout de suite. On avait fixé le mariage à six mois de là, quand Lucien aurait son diplôme de docteur en droit. Dès lors, il venait me voir tous les dimanches.. Voilà que le cinq Mars, suivant l'habitude prise — c'était quelques semaines avant son examen, — la*

malle-poste l'amène vers onze heures, le matin. Je vivrais mille ans que je n'oublirais jamais l'après-midi que nous avons passée ensemble. Il me semblait que je vivais double. Nous faisons des projets et des rêves à en remplir vingt volumes. Le soir, après souper, Papa lui a proposé une promenade. Il faisait sec, froid. C'était une nuit de mars, sans lune. On parlait beaucoup de braconniers; Papa voulait savoir si on avait mis des lacets dans les haies de Marvache. Je les vois encore partir: il m'embrasse sur le front en présence de Maman, mais si tendrement, d'une si longue étreinte que je fut prise d'une grosse inquiétude qui me serra le cœur.... Ils devaient revenir à neuf heures. Je m'étais mise à la fenêtre de ma chambre pour être la première à entendre leurs pas. Le vent du nord soufflait, apportant les bruits de Marvache. Tout à coup je perçois un coup sourd, lointain, qui faisait *pan!* — mais si vague, si étouffé, que c'en était presque rien.

Puis, un autre *pan!* encore plus indistinct. Je pense à des coups de fusil et je deviens toute blanche.... Et voilà!.... une demie heure après, Papa rapportait Lucien sur ses épaules; sa

chemise était toute rouge; sa tête pendait en arrière; il avait reçu dans le cœur une charge de plomb qui avait fait balle et il était mort. Il était déjà tout froid. C'était terrible. On n'en parle jamais : il y a douze ans de cela; il y a des jours où je crois que c'est un mauvais rêve....

Ce passé remué mit des larmes dans les yeux d'Adrienne; elles coulèrent, abondantes, tombant sur ses genoux. C'était la première fois que Léone la voyait pleurer, elle si vaillante. La grande sœur se livrait; tout le fiel de sa vie venait de lui crever sur le cœur. Elle enlaça la poitrine de Léone et, vaincue, elle sanglotta tout haut, avec des râles qui montaient du fond de sa gorge, comme si toutes les douleurs de sa vie, longtemps et lentement accrues se fussent condensées pour aboutir à cette heure de défaillance. Elles restèrent longtemps immobiles, secouées de sanglots, ne trouvant rien à dire, confondant leurs larmes. Et ce fut Adrienne qui se redressa la première. Elle s'essuya les paupières, regardant devant elle avec des yeux secs et durs, raidie contre le sort.

— Et on n'a jamais su qui....? dit Léone.

— Non, fit-elle, hésitante, on a cherché longtemps.

Et le flot de son amertume lui remontant aux dents :

— Moi, je le connais; *il* est venu me le dire; c'est un braconnier qui a cru tirer sur un chevreuil. Il m'a avoué tout en s'arrachant les cheveux. Jamais je n'ai vu un homme dans un état pareil. Je l'ai laissé aller. Il ne braconne plus; il a quitté le pays.

Et, lentement, les yeux noyés de pitié, elle ajouta dans la charité inépuisable de son cœur héroïque :

— C'était un jeune homme; il devait se marier dans quelques semaines; sa fiancée l'attendait.

GEORGE GARNIR.





HISTOIRE VRAIE.

Le soir tombe; les rues s'éclairent, étalant aux regards les costumes bigarrés d'un jour de carnaval, retentissant des voix enrouées des pauvres et joyeux masques dont beaucoup sans doute n'ont plus chanté depuis longtemps.

* * *

Dans une mansarde obscure d'un cinquième étage, un grabat, sur lequel est couché un homme jeune encore, miné par une fièvre aiguë; à côté, la femme et la fille sur deux escabeaux, les yeux fixés sur l'être souffrant, avec de grosses larmes de douleur et d'impuissance sur la joue.

Tous les vêtements de la maison ont été mis sur le corps du malade, pour lui donner un peu de chaleur, qu'une poignée de bois qui se tord dans l'être ne parvient pas à entretenir. — Les murs sont nus et humides et, à travers une petite lucarne, le jour faible, tombant d'en haut, semble regarder avec étonnement cette misère et cette lutte.

* * *

Le médecin vient de sortir; il a écrit une ordonnance qu'il a donnée à la mère. Elle a répondu : « Mais vous savez bien, monsieur, que nous n'avons plus rien. » — Plus rien, dit-il, non ? » Et son regard est tombé sur la jeune fille qui en a tressailli.

* * *

Et plus bas, la vie, la grande vie de la rue, les roulements de voitures, les cris des masques avinés, les sifflements, les chants joyeux, la vie du riche aux mille enchantements, la vie large et facile, les plaisirs, les cafés ouverts et resplendissants, et de la gaieté et de la folie dont les joyeux éclats montent trouver le pauvre ménage comme une raillerie.

* * *

Elle est bien jolie dans ses haillons, cette jeune fille brune avec sa longue et massive chevelure, avec ses yeux d'un bleu très doux légèrement rougis par les pleurs, avec son buste ferme et sa taille svelte.

* * *

Elle est assise, regardant s'envoler peu à peu le souffle du malade, et elle le sait bien quoique le médecin ne l'ait pas dit : il faut à tout prix les remèdes.

Oh ! ce regard froid qui est allé chercher ses yeux bleus !

* * *

Et bien oui, il le faut !

Elle se lève, et après avoir pris sur le lit du père grelottant la jupe la moins déguenillée, elle sort sans rien dire. La mère immobile, anéantie, la laisse faire.

* * *

Le soir tombe ; les rues s'éclairent, les costumes bigarrés et bizarres des masques resplendent d'une pâle clarté, la clarté de leur cœur ; les voix s'enrouent et, fausses, égrènent de hideuses paroles.

* * *

C'est alors que je la rencontrai : je la suivis quelque temps, puis je l'abordai.

Elle me coupa la parole et me dit froidement :

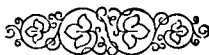
— Il me faut un louis, voulez-vous ?

* * *

.
Après, elle me raconta son histoire et ce qui l'avait réduite à faire ce qu'elle avait fait ; d'abord, je ne voulais pas y croire, connaissant ces ruses : mais elle me conduisit chez elle....

NÖNE.

Mars 1887.



O LES FEMMES!

COMÉDIE EN UN ACTE ET EN PROSE.

A mon ami

GUSTAVE RAHLENBECK

je dédie ce « rien »,

MAURICE SIVILLE.

PERSONNAGES :

FRANÇOIS LESCURE. — 50 ans.

FANNY LESCURE. — 30 ans.

MADAME DALAYRAC. — 35 ans.

ARTHUR SAVINE, cousin de Madame Lescure. —
32 ans.

JEAN, domestique des Lescure.

La scène se passe chez les Lescure.



O LES FEMMES!

Un boudoir encombré de bibelots. — A droite, un petit bureau sous lequel des fragments de lettre sont éparpillés. — A gauche, deux fauteuils près d'une table chargée de livres.

SCÈNE I.

M. LESCURE (*mise négligée*), assis dans un fauteuil.

Enfin! Je suis seul (*regardant la pendule*) jusque sept heures... comme chaque jour depuis trois mois. (*Se levant*) Est-ce une vie tenable pour un mari?

(*Arpentant le devant de la scène*) A dix heures Madame se lève et passe dans son cabinet de toilette (*après une pause*) pour moi aussi peu connu que sa chambre; à midi, au déjeuner, elle apparaît, m'adresse un bonjour sec .. et c'est tout... du moins jusqu'à l'arrivée de son

cousin. Quelque chose m'inquiète tout autant, c'est de la voir courir trois fois la semaine rejoindre son confesseur. De deux choses l'une : elle ment ou dit vrai. Si elle dit vrai... elle a des remords; si elle ment... où va-t-elle? Ce matin encore, elle n'a pas touché au beef-steack américain qu'elle me fait servir régulièrement depuis notre entrée en ménage... sous prétexte que la viande crue convient à mon tempérament... et s'est envolée chez la modiste ou ailleurs... j'en aurai le cœur net. (*Allant vers le bureau à droite*) Si je forçais ce bureau où sont enfermées ses lettres?... que jamais elle ne montre... Et si elle survenait au cours de cette délicate opération? Je crois la voir plisser dédaigneusement les lèvres et me jeter à la face : (*changeant de ton*) Monsieur joue les Scapin?... Ma foi tant pis! J'aurai le pourquoi des caprices et des vapeurs de Fanny... car je les connais, ces vapeurs et ces caprices, pour les avoir étudiés de près chez les femmes de mes intimes, au temps où je braconnais sur leurs chasses... mal gardées il est vrai. (*Apercevant les papiers*) Tiens, des papiers. (*Ramassant l'un d'eux et lisant*)... Demain... mercredi deux heures... Oh! oh! c'est l'écriture de Fanny...

(*Réfléchissant*) deux heures... mercredi... mercredi c'est aujourd'hui... deux heures... (*Se frappant le front*) Ces piétinements, cette impatience à la fin du déjeuner, ces regards désespérés vers la pendule... (*Se précipitant sur les papiers restés à terre, il les ramasse tous et veut lire; tournant et retournant le premier fragment*) Faute... (*en retournant un autre*)... dernière fois... (*parlant*)... décidément j'avais raison... c'est un billet doux écrit dans la hâte d'aller retrouver le bellâtre qui... (*s'asseyant devant la table, il tente de reconstituer la lettre*) demain, mercredi deux heures... faute... dernière fois... (*Rageusement*) Découvert le pot aux roses! Toutes les mêmes... elle a un amant... je l'aurais juré... Mariez-vous!... j'étais tranquille... (*Levant les yeux au ciel*) Fichus rhumatismes, où m'avez-vous conduit? Voilà trois morceaux qui s'adaptent; voyons les autres... (*se retournant*) Quelqu'un! (*Il jette les fragments à terre.*)

SCÈNE II.

LE MÊME, M^{me} DALAYRAC.

M^{me} DALAYRAC, *en costume de ville.*

(*Entrant*) Tiens, vous ici! Quel hasard! Fanny est chez elle?

M. LESCURE (*avec humeur*).

Elle est sortie, vous le savez mieux que moi.

M^{me} DALAYRAC, *se dirigeant vers un fauteuil*.

Comment le saurais-je?

M. LESCURE.

Fanny vous dit tout... à vous.

M^{me} DALAYRAC, *s'asseyant*.

A vous pas?

M. LESCURE, *s'asseyant*.

Il ne manquerait que cela!

M^{me} DALAYRAC.

Et où est-elle?

M. LESCURE.

A un rendez-vous, chez la modiste.....
a-t-elle dit.

M^{me} DALAYRAC, *simplement*.

Heureux mari pour qui l'on se met ainsi en
frais de coquetterie. Vous êtes né coiffé.

M. LESCURE, *résigné*.

En effet.

M^{me} DALAYRAC, *vivement*.

Votre Fanny est jolie comme un rêve.... d'humeur égale, elle a ce je ne sais quoi qui captive et entraîne... C'est un mariage d'inclination... le vôtre?

M. LESCURE.

(*A part*) Elle est crispante. (*Haut*) Le nôtre?

M^{me} DALAYRAC.

Moi, j'ai épousé Monsieur Dalayrac par raison. J'ai pour lui une très grande estime, une affection profonde greffée sur une absolue réciprocité de goûts qui fait que toujours nos idées et nos projets se confondent...

M. LESCURE, *l'interrompant*.

(*A part*) Est-ce que je lui demande quelque chose?

M^{me} DALAYRAC.

.... Entre nous jamais il n'est question d'amour; mais les bonnes et longues causeries d'amis, les conseils demandés et donnés, remplacent la passion fougueuse qui certainement existe entre Fanny et vous.

M. LESCURE, *ricanant*.

Comme c'est ça!

M^{me} DALAYRAC.

Tout le monde le dit et vous passez pour le mari le plus...

M. LESCURE, *anxieusement*.

Le plus?

M^{me} DALAYRAC, *rapprochant son fauteuil et faisant voler les bouts de papier épars sur le tapis*.

Vous le savez bien... le plus aveuglément épris.

M. LESCURE, *tâchant de ramener les papiers*.

Vous croyez?

M^{me} DALAYRAC.

Certainement; ainsi en ce moment vous ne tenez pas en place, avez-vous des engelures? Je connais un excellent remède.

M. LESCURE.

Inutile, merci.

M^{me} DALAYRAC.

Ah ça, qu'avez-vous?

M. LESCURE.

Moi? Rien. (*Visiblement agacé*) Vous disiez?...

M^{me} DALAYRAC.

... Ah... je disais que votre impatience se trahit... Du calme, cher Monsieur; songez qu'en ce moment Fanny se pomponne pour être belle à ravir et vous plaire... Souci très-naturel d'ailleurs... et qui doit flatter votre amour-propre.

M. LESCURE.

Eh bien, franchement, non. (*Se levant*) Dalayrac va bien, chère madame? Je vous charge de mille choses pour lui et dois m'excuser, je suis attendu. Fanny regrettera...

M^{me} DALAYRAC, *se levant*.

Voilà qui s'appelle chasser les gens. Je me sauve... Dites à Fanny que je l'attends demain. (*Elle sort*).

SCÈNE III.

M. LESCURE, JEAN.

M. LESCURE, *seul*.

Ouf! ne perdons pas de temps. (*Il va pour reprendre les papiers quand s'ouvre la porte*).

JEAN, *annonçant.*

Monsieur Savine.

SCÈNE IV.

M. SAVINE, M. LESCURE, JEAN.

M. SAVINE, *entrant vivement.*

(Avec un haut-le-corps) Tiens! Vous!

M. LESCURE, *sèchement.*

Oui. *(Après une pause)* Moi.

SAVINE.

Fanny est sortie?

M. LESCURE, *scandant.*

Oui Ma- da- me Lescure est sortie.

SAVINE.

(A part) Quel ours! *(Haut)* Rentrera-t-elle bientôt?

M. LESCURE.

Je suppose. *(Lui montrant un fauteuil)* Nous l'attendrons ensemble. Prenez place. *(Ils s'asseient.*
— *M. Lescure à part)* Soyons diplomate. *(Haut)*
Que devenez-vous donc? Quelqu'amourette...?

SAVINE, *posément*.

Vous riez, je n'ai plus vingt ans. Il s'agit de songer à prendre femme... et je cherche.

M. LESCURE, *ricanant*.

Parmi les femmes mariées.

SAVINE, *embarrassé*.

Pourquoi cette réflexion?

M. LESCURE.

(*A part*) Il se trouble. (*Haut*) Pour une raison bien simple : C'est que je n'imagine pas que la jolie blonde qui se rend dans certaine garçonnière... de moi connue... soit une vierge en quête d'un protecteur légal.

SAVINE.

(*A part*) L'imbécile aura vu Hélène. Payons d'audace. (*Haut*) Trop compliqué, mon cher, je ne saisis pas.

M. LESCURE, *ironique*.

Naturellement ! Vous êtes un galant homme. Mais pour ne pas sortir de ce sujet intéressant, je veux vous dire une excellente histoire apprise hier. Figurez-vous qu'un Monsieur que vous

connaissez (*fixant Savine*)... et moi aussi..., croyant sauver une femme... dont il était l'amant..., courait, après chaque rendez-vous, prendre, auprès du mari, des nouvelles de sa maîtresse. Ce manège a duré quelque temps, mais le mari vient de découvrir l'affaire. Savez-vous ce qu'il a décidé le mari ?

SAVINE.

(*A part*) Jusqu'ici c'est mon histoire. (*Haut*) Non, que voulez-vous que cela me fasse... ? Et la femme... est-ce que je la connais ?

M. LESCURE.

Aussi bien que moi. Elle est blonde, potelée, des yeux noirs, le nez retroussé d'étrange manière...

SAVINE, *se troublant*.

(*A part*) Hélène enfin.

M. LESCURE.

Et puis... disent les indiscrets... elle a une mouche... là où s'attache communément la jarretière.

SAVINE, *respirant*

(*A part*) Ce n'est plus Hélène. (*Avec fatuité*) Je puis l'affirmer.

JEAN, *entrant et remettant une lettre à M. Lescure.*

On attend la réponse.

M. LESCURE à Savine.

Vous permettez? (*Il lit, s'installe devant la table et écrit.*)

SAVINE, *se lève monologuant.*

Où diable a-t-il voulu en venir? Ce n'est pas Hélène... Je connais la femme... aussi le mari... mais... j'y pense..! Blonde... potelée... des yeux noirs... le nez retroussé... c'est Fanny parbleu; (*montrant M. Lescure*) ce gaillard est jaloux et me soupçonne. Nous allons rire; il m'a fait passer un mauvais quart d'heure et je vais lui rendre le panier par l'anse.

M. LESCURE, *se levant et remettant la lettre à Jean.*

Allez. (*Se retournant vers Savine*) Vous m'excusez?

SAVINE.

(*S'inclinant*) C'est trop naturel. (*Ils se rassient*). Donc la femme en question a une mouche... qui doit être délicieuse ainsi placée.

M. LESCURE, *à part.*

Il m'agace.

SAVINE.

Si grande est l'influence d'un petit grain noir... Vous connaissez *la Mouche* de Musset?

M. LESCURE.

Oui.

SAVINE, *feignant de réfléchir.*

Vous demandez un conseil? Eh bien... si j'étais le mari.., je chercherais dans son entourage celle ou celui qui... (*raillant*) Elle n'a pas un cousin cette femme-là?

M. LESCURE.

Si.

SAVINE.

Le cousin donc... (car vous savez ce que peut un cousin...) tenterait de la ramener doucement à son devoir par elle jugé pénible. Ah!... il faudrait de grandes précautions..; mais enfin petit à petit, en entrant davantage dans ses pensées, dans sa vie...

M. LESCURE, *l'interrompant.*

Comment donc!

SAVINE.

N'agiriez-vous pas ainsi... vous? (*M. Lescure se*

redresse). C'est une simple hypothèse... Comme moi vous comprenez qu'une femme, égarée au point de ne se sentir plus retenue par aucune considération, doit n'avoir pour son mari que de la haine ou du mépris. Donc... Et il est de vos intimes, ce mari?

M. LESCURE, *hésitant*.

Non pas.

SAVINE.

Peut-être est-il d'humeur désagréable, de beaucoup plus âgé, rhumatisé ou près de l'être : autant de circonstances qui excusent jusqu'à un certain point la malheureuse livrée à ce butor vanné.

M. LESCURE, *se levant rageusement*.

Butor vanné!!

SAVINE, *regardant sa montre*.

Fanny ne revient pas et si je l'attends encore je risque de manquer un rendez-vous d'affaires. A bientôt; je viendrai d'ici peu vous demander le dénouement de votre très-intéressante histoire et, aujourd'hui même, rendre compte à Fanny d'une mission dont elle m'avait chargé. Au revoir.

M. LESCURE, *s'inclinant, railleur.*

Vous serez averti le premier, soyez sûr.

Savine sort.

SCÈNE V.

M. LESCURE.

Averti, il le sera, peut-être plus tôt qu'il ne le désirerait. Il se figure qu'il m'a joué? Mais on ne prend pas les vieux moineaux avec de la glu. (*Ramassant les papiers*) Je tiens ici l'indéniable preuve de la trahison de Fanny... et quand rentrera Madame. . Déjà il me semble la voir et l'entendre. (*Changeant de ton*) Encore ici vous? Décidément ce boudoir vous plaît, je serai forcée demain d'en changer l'arrangement; cela vous décidera peut-être à rester dans vos appartements. (*Reprenant sa voix naturelle*) Je veux tout savoir. (*Il cherche, assis à la table, à rassembler les papiers, puis les rejette les uns après les autres*): Mercredi deux heures... faute... dernière fois... (*parlé*) que vois-je? (*lisant*) tête... (*haletant*) pressée... (*Se levant*) Plus de doute... Fanny est coupable et aisément je reconstitue

sa lettre en mon esprit : « Je serai demain mercredi à deux heures sans faute au rendez-vous de coutume. J'ai hâte de me sentir comme la dernière fois pressée contre ton cœur; j'en perds la tête. Fanny... etc... etc... » Et l'écriture de ma femme aura trainé sur le bureau de son amant ou sur un coin de table chez quelque marchande d'amour... (*Se laissant tomber dans un fauteuil*) Et dire qu'en épousant Fanny, j'avais la presque certitude de mener une vie berceuse, uniforme, non plus troublée par les secousses d'autrefois... Cependant il n'y a pas de ma faute. Jeune fille, Fanny était charmante... et sans dot. Tous la trouvaient exquise, le lui disaient, mais l'absence absolue de fortune était une infranchissable barrière élevée entre le flirt et le mariage. Riche, je résolus de franchir cette barrière. Je fis ma demande. Trois mois plus tard Fanny et moi allions cacher à Venise un bonheur que je croyais devoir durer toujours. (*Amèvement*)... Je me trompais... Quoiqu'un instant éblouie par sa situation nouvelle, Fanny sut tôt faire montre de défauts insupportables jusque là soigneusement cachés... Et aujourd'hui... voilà où nous en sommes. (*Se levant furieux*) Je suis

décidé à en finir. (*Montrant les papiers*) Je tiens ma vengeance...

SCÈNE VI.

M. LESCURE, M^{me} LESCURE, JEAN.

M^{me} LESCURE, *poussant la porte nerveusement.*

Encore ici, vous ?

M. LESCURE, *enfonçant les papiers dans sa poche.*

(*A part*) J'en étais sûr ; soyons ferme. (*Haut, d'un air délibéré*) Mais oui !

M^{me} LESCURE.

Décidément, ce boudoir vous plaît.

M. LESCURE.

Beaucoup.

M^{me} LESCURE *ahurie, regardant M. Lescure qui se promène.*

C'est nouveau ?

M. LESCURE.

(*Sans répondre*) Quelle journée maussade ! Il faut avoir le diable au corps pour sortir par ce temps.

M^{me} LESCURE, *enlevant ses gants.*

Mais non, il suffit d'avoir une course à faire.

M. LESCURE.

Ou un rendez-vous ?

M^{me} LESCURE.

Mais oui... Ah ça, mon cher, je n'aime pas les questions.

M. LESCURE.

Venant de moi ?

M^{me} LESCURE, *ôtant son mantelet.*

Surtout... Arthur n'est pas venu ?

M. LESCURE, *bourru.*

Je n'aime pas les questions.

M^{me} LESCURE.

Oh! oh! quel ton! (*Elle sonne.*) (*A Jean qui entre*) M. Savine n'est pas venu ?

JEAN.

Si Madame, Monsieur l'a reçu.

M^{me} LESCURE.

C'est bien, allez.

JEAN, *sortant.*

Pimbèche, va!

M. LESCURE.

Procédé intelligent!

M^{me} LESCURE, *enlevant son chapeau.*

Vous n'aviez qu'à me répondre. Arthur ne vous a chargé de rien pour moi?

M. LESCURE, *fixant Madame.*

Ce n'est pas moi qu'il eût chargé de certaines commissions... je suppose...

M^{me} LESCURE, *arrangeant ses cheveux devant la glace.*

Vous rendez des oracles?

M. LESCURE.

Non, malheureusement, car je serais resté garçon.

M^{me} LESCURE.

Vous avez la fièvre aujourd'hui? Est-ce moi qui vous ai demandé?

M. LESCURE.

Non, vous m'avez accepté.

M^{me} LESCURE, *s'assied, prend un livre et le dépose sur ses genoux sans l'ouvrir.*

Hélas! oui.

M. LESCURE, *arpentant la scène.*

Il vous sied de vous plaindre; sans moi vous seriez encore Mademoiselle Fanny Robert.

M^{me} LESCURE, *l'interrompant.*

C'est peu galant... mais très logique.

M. LESCURE, *agacé.*

C'est déjà quelque chose. Toujours est-il que vos nombreux adorateurs vous... admireraient, mais n'allaient pas plus loin.

M^{me} LESCURE, *avec une naïveté feinte.*

Oh si!

M. LESCURE, *s'arrêtant court.*

Vous dites?

M^{me} LESCURE, *scandant.*

Je-dis-oh-si!

M. LESCURE, *croisant les bras.*

Savez-vous que j'ai rarement vu pareille audace?

M^{me} LESCURE.

Cherchez bien... (*Méprisante*) On dit l'audace le plus beau fleuron de la couronne de ces... femmes... autrefois vos intimes...

M. LESCURE, *crânement*.

Certes... et il n'est pas le seul !

M^{me} LESCURE.

Mais qui vous retient ?

M. LESCURE, *se remettant à marcher*.

Si je vous prenais au mot ?

M^{me} LESCURE, *jouant avec un plioir*.

Quest-ce que cela me ferait ?

M. LESCURE, *s'arrêtant*.

Ainsi, vous admettez qu'une fois marié on reste libre.

M^{me} LESCURE, *lentement*.

Pardon... on le devient.

M. LESCURE, *marchant*.

Vous le croyez, paraît-il !

M^{me} LESCURE.

J'en suis convaincue.

M. LESCURE.

C'est là ce qui me désespère. J'avais rêvé un intérieur tranquille où toutes joies et toutes tristesses eussent été nôtres; ensemble nous aurions vieilli...

M^{me} LESCURE, *l'interrompant.*

Philémon et Baucis enfin ! Très-jeune, je trouvais leur histoire adorable; plus tard je les ai vus représentés prenant un bain de pied dans le même bassin et cette gravure a défloré à jamais mon enthousiasme.

M. LESCURE.

Vous raillez encore ; cela finit par m'agacer.

M^{me} LESCURE, *montrant la porte.*

La porte est là.

M. LESCURE, *s'asseyant.*

Vous oubliez que je suis chez moi, Madame...

M^{me} LESCURE, *interrompant.*

Pardon..., chez moi ; vous savez qu'il a été convenu que ce boudoir serait mien, exclusivement.

M. LESCURE.

Bien d'autres conventions ont été inobservées ; ainsi il n'a jamais été entendu que vous vous échapperiez, au sortir de chaque repas, pour courir Dieu sait où.

M^{me} LESCURE.

Faites moi grâce de ces observations sottes qui ne peuvent influer en rien sur ma manière d'agir.

M. LESCURE.

Elle est jolie... votre manière d'agir !

M^{me} LESCURE.

En quoi ?

M. LESCURE.

Vous trouvez naturelles vos courailleries chez vos amies, chez votre confesseur, vos habilleuses... (*après une pause*) chez votre cousin ?

M^{me} LESCURE.

Quel cousin ? Chez Arthur ?

M. LESCURE.

Oui... (*Avec mépris*) Chez Arthur.

M^{me} LESCURE.

Ce n'est pas l'envie qui m'en manque.

M. LESCURE, *se levant et marchant.*

Vous osez l'avouer ?

M^{me} LESCURE.

Oui, cela devient même une idée fixe. Ainsi, cette nuit encore, j'ai rêvé que j'allais le surprendre : il écrivait... ; je me suis glissée sans qu'il m'entende, lui ai bandé les yeux et ai crié : Qui est là ? « Ces douces menottes ne peuvent être que les vôtres, cousine » m'a-t-il répondu. (*Réfléchissant, puis délibérément*) Je veux mettre ce rêve à exécution.

M. LESCURE.

Je vous le défends.

M^{me} LESCURE.

Quel mot rouillé !

M. LESCURE, *s'arrêtant devant Madame.*

Soit ; toujours est-il que dès maintenant je vais donner ordre de nous dire sortis, vous et moi, chaque fois que se présentera votre charmant cousin.

M^{me} LESCURE, *se levant.*

Par exemple ! Que vous vous disiez absent peu m'importe, mais, quant à moi, t'j'entends recevoir qui et quand bon me semble.

M. LESCURE.

Nous verrons. Mais en attendant je tiens à vous dire deux mots.

M^{me} LESCURE, *se rasant.*

Oui, si cela doit être tout ; mais pas plus n'est-ce pas ?

M. LESCURE, *gravement.*

Vous m'écoutez jusqu'au bout, Madame !

M^{me} LESCURE.

De grâce ne prenez pas cette voix de croque-mitaine.

M. LESCURE, *furieux.*

Trêve de plaisanterie. D'où venez-vous ?

M^{me} LESCURE.

(*A part*) Ne l'exaspérons pas ; il est sujet aux congestions. (*Haut*) De chez l'habilleuse.

M. LESCURE, *hors de lui.*

Vous mentez... vous me trompez... (*tirant les papiers de sa poche*) et en voici la preuve.

JEAN, *annonçant.*

Monsieur Savine.

SCÈNE VII.

M. SAVINE, M. LESCURE, M^{me} LESCURE.

SAVINE *entre, s'incline devant Fanny qui lui tend la main.*

J'ai regretté tantôt de ne pas vous trouver.

M^{me} LESCURE.

Vous arrivez à propos, Arthur.

SAVINE.

Qu'y-a-t-il ?

M^{me} LESCURE, *avec emphase.*

Monsieur François Lescure, ici présent, va convaincre de mensonge et de félonie Madame Lescure, sa légitime épouse.

SAVINE.

Ah bah !

M. LESCURE, *fixant Arthur.*

Vous allez connaître le dénouement de l'histoire narrée tantôt. Asseyez-vous. (*Madame Lescure et Savine s'asseyent.*) (*Solennel*) Il y a un an, un homme loyal et riche offrait son nom à une jeune fille sans fortune, mais qui, par ses allures, par son éducation raffinée, lui semblait être la compagne prédestinée digne en tous points de partager sa vie....

M^{me} LESCURE à *Savine.*

La théorie de l'âme sœur enfin.

M. LESCURE.

Pour être plus clair, je mettrai des noms à mes personnages.

M^{me} LESCURE, *raillant.*

Un roman à clé.

M. LESCURE.

Lui s'appelait François Lescure, elle Fanny Robert.

M^{me} LESCURE.

Cela devient intéressant.

M. LESCURE.

Le premier mois tout alla bien grâce aux concessions sans nombre du mari. Cet homme comprit bientôt que sa femme le trompait. Mais sa loyauté l'empêchait de croire à pareille ingratitude et surtout lui défendait tout espionnage. Le plus rouée des femmes commet parfois d'impardonnables étourderies. La preuve que le mari ne voulait pas chercher, la fatalité la lui livra, et (*avec emphase*) c'est l'âme ulcérée qu'il reconnut la noirceur des sentiments de ceux qui l'entouraient.

SAVINE.

Vous faites des exceptions, j'espère ?

M. LESCURE.

Taisez-vous. Un hôte quotidien, un ami, un parent, ne craignit pas de tromper lâchement la confiance mise en lui. Et cet ami (*se levant et montrant Savine*) c'est vous Monsieur.

SAVINE, *s'inclinant.*

Cette confiance m'honore... et la preuve de ce que vous avancez ?

M. LESCURE, *trionphant, tend les papiers à Savine.*

SAVINE *prend les papiers et après avoir lu.*

Je ne comprends pas... (*passant les papiers à Madame Lescure*) Chère Fanny aidez-moi.

M^{me} LESCURE, *lisant.*

Ni moi.

M. LESCURE.

Ne croyez pas me jouer... Moi je comprends. (*Prenant les papiers des mains de Madame Lescure, il lit d'une voix menaçante*) Mercredi deux heures... faute... dernière fois... pressée .. tête.

M^{me} LESCURE, *riant.*

Eh bien ?

SAVINE.

Eh bien ?

M. LESCURE *à Madame.*

Reconnaissez-vous avoir écrit cette lettre ?

M^{me} LESCURE *baissant la tête.*

Je soussignée Fanny Robert, épouse Lescure, reconnais avoir écrit cette lettre...

M. LESCURE, *écumant.*

A votre amant ?

M^{me} LESCURE.

Pas précisément... Je vais tout avouer..
(*Sonnant*) Jean va vous dire le contenu de ma
lettre déchirée.

JEAN, *entrant*.

Madame m'a sonné ?

M^{me} LESCURE, *à Jean, pendant que M. Lescure
regarde, haletant*.

Quelle course vous ai-je donné à faire hier
soir ?

JEAN.

Madame m'a dit d'aller commander chez le
gastronome pour demain mercredi à 2 heures
sans faute, un foie gras, du jambon et de la tête
pressée. Tout est arrivé à l'heure.

M^{me} LESCURE, *pinçant les lèvres*.

C'est bien...

JEAN, *sortant*.

Pimbèche, va !

M^{me} LESCURE, *se pâmant*.

(*A Monsieur*) Vous comprenez ?

SAVINE, *goguenard*.

(*A M. Lescure*) Le dénouement vaut le commencement de votre histoire.

M. LESCURE, *tombant dans un fauteuil*.

O les femmes!

RIDEAU.

MAURICE SIVILLE.





TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Dédicace	5
Avant-propos	7

PARTIE ACADÉMIQUE.

Éphémérides universitaires	11
Université de Gand (Administration et Corps enseignant).	20
Nominations, promotions, changements d'attributions	28
Distinctions honorifiques.	31
Inscriptions au rôle	32
Examens	33
Nécrologie.	35
Union des anciens étudiants de l'Université de Gand	37
Cercles universitaires	38
La Société Générale des Étudiants pendant l'année académique 1887-1888	65
L'École des Ponts et Chaussées.	79
La question du graduat	83



NOTRE PORTRAIT.

<i>Notre portrait</i>	Pages. 3
---------------------------------	-------------

PARTIE LITTÉRAIRE.

<i>Amour et Haine</i> (AUGUSTE VIERSSET)	9
<i>Guidel</i> (FRITZ ELL).	10
<i>Mascarade</i> (VALÈRE GILLE).	22
<i>Reine illusion</i> (CHARLES VAN LERBERGHE).	24
<i>Le Temple</i> (ARTHUR DUPONT)	32
<i>Edmond Mauve</i> (PETRUS PIRUS)	33
<i>In Memoriam</i> (PAUL MONTANE)	42
<i>En Province</i> (GEORGES MEUNIER)	46
<i>C'est si bon d'aimer</i> (CAROLUS REX)	55
<i>Le Réveil</i> (FRITZ ELL).	56
<i>Souvenir</i> (CAROLUS REX)	67
<i>Pourquoi je devins fou</i> (AUGUSTIN MOËLCAMP)	68
<i>La grande Sœur</i> (GEORGES GARNIR)	72
<i>Histoire vraie</i> (NONE)	83
<i>O les femmes!</i> (MAURICE SIVILLE)	87

TIRÉ A 652 EXEMPLAIRES dont
20 sur papier de Hollande et 2 sur Japon.



Achevé d'imprimer le 12 janvier 1889,
IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN
AD. HOSTE, SUCESSEUR
GAND.



PUBLICATION DE LA JEUNESSE BELGE

LA JEUNE BELGIQUE

Revue mensuelle de littérature et d'art.

Directeur : M. MAX WALLER.

(9^{me} année).

Abonnements : 7 fr. par an. Union postale, 8 fr. 50.

RÉDACTION : 80, *rue Bosquet*. — ADMINISTRATION : 26, *rue de l'Industrie*, Bruxelles.

LA WALLONIE

Revue mensuelle de littérature et d'art.

(4^{me} année).

Directeur : M. ALBERT MOCKEL.

Abonnements : 5 fr. par an. Union postale 6 fr. 50.

BUREAUX : 8, *rue St Adalbert*, LIÈGE.

CAPRICE-REVUE

Journal artistique et littéraire hebdomadaire.

(2^{me} année).

Directeur : M. MAURICE SIVILLE.

Abonnements : 7 fr. par an. Union postale, 8 fr.

BUREAUX : 16, *rue des Vingt-Deux*, Liège.

L'ÉTUDIANT

Organe de la Jeunesse Libérale Universitaire.

(2^{me} année).

Scientia duce! } Paraissant tous les jeudis. } Gaudeamus igitur.
Utile dulci. } Juvenes dum sumus!

Abonnement : 3 fr. 50 par an.

BUREAUX : 33, *rue du Trône*, Bruxelles.



IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE

AD. HOSTE

rue des Champs, 49

GAND

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.